



Secrétariat Général

Direction générale des  
ressources humaines

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Concours du second degré – Rapport de jury**  
**Session 2009**

**AGREGATION EXTERNE**

**Section : GRAMMAIRE**

**Rapport de jury présenté par**

**M. Christian NICOLAS**  
**Professeur des universités**  
**Président de jury**

**Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jurys**

L'agrégation a pour vocation prioritaire de recruter des maîtres de haut niveau, appelés à exercer leur métier surtout dans l'enseignement du second degré. Dans certaines disciplines, notamment dans celles qui ne comportent pas de concours internes, elle peut aussi servir à l'amélioration des connaissances et à la promotion d'enseignants déjà en exercice.

Les uns et les autres, surtout les premiers, trouveront des recommandations pratiques dans les brochures diffusées par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et dans la rubrique d'information et d'Aide aux concours du second degré du site du Ministère (SIAC) (<http://www.education.gouv.fr/siac/siac2>).

Rappelons aussi l'existence d'un *Bulletin officiel du Ministère de l'Éducation nationale*, dont la consultation régulière permet d'avoir de nombreux renseignements utiles.

Quant aux textes officiels régissant le concours, voici leurs références:

#### I Conditions d'inscription requises des candidats

1. - Dispositions statutaires et réglementaires Concours externe et interne (article 5 - III du décret modifié n° 72-580 du 4 juillet 1972)

2. - Conditions de diplôme

Arrêté du 21 juillet 1993 (J.O. du 21 août)

#### II Modalités des concours de l'agrégation

Arrêté du 12 septembre 1988

Arrêté du 17 mars 2003 (J.O. du 3 avril 2003).

## SOMMAIRE

1.	Présentation du concours.....	4
	composition du jury.....	5
	statistiques et commentaires sur la session 2008.....	6
2.	Usages et conseils pratiques .....	9
3.	Résultats et commentaires détaillés des épreuves écrites .....	12
	Composition française .....	13
	Thème grec .....	22
	Grammaire et linguistique, épreuve principale	
	Option A, I, Ancien français .....	28
	Option A, II, Français moderne .....	42
	Option B, I, Grec .....	47
	Option B, II, Latin .....	53
	Grammaire et linguistique, épreuve complémentaire	
	Option A, I, Grec .....	63
	Option A, II, Latin .....	67
	Option B, I, Ancien français .....	73
	Option B, II, Français moderne .....	86
	Thème latin .....	90
	Version latine .....	96
4.	Résultats et commentaires détaillés des épreuves orales .....	102
	Explication française sur texte au programme .....	103
	Questions de grammaire française improvisée .....	105
	Exposé de linguistique, option A, ancien français ou français moderne.....	106
	Exposé de linguistique, option B, grec ou latin .....	108
	Explication sur texte ancien au programme, grec .....	110
	Improvisée, grec .....	113
	Explication sur texte ancien au programme, latin .....	116
	Improvisée, latin .....	117

## **1. PRÉSENTATION DU CONCOURS**

## Composition du Jury

M. Christian NICOLAS	Professeur de langue et littérature latines à l'Université Jean-Moulin-Lyon 3, Université de Lyon, académie de Lyon. Président.
M <sup>me</sup> Catherine KLEIN	Inspecteur Général de Education Nationale. Vice-Présidente.
M <sup>me</sup> Jocelyne PEIGNEY	Professeur de langue et littérature grecques à l'Université François Rabelais de Tours, académie d'Orléans-Tours. Vice-Présidente.
M. Jean ALAUX	Professeur de langue et littérature grecques à l'Université de Rennes 2, académie de Rennes.
M <sup>me</sup> Isabelle BOEHM	Professeur de langue et littérature grecques à l'Université Lumière-Lyon 2, Université de Lyon, académie de Lyon.
M. Laurent GAVOILLE	Maître de conférences de latin à l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, académie de Bordeaux.
M. Jean GOLSE	Professeur de chaire supérieure au Lycée Louis-le-Grand, académie de Paris.
M <sup>me</sup> Laure HIMY-PIERI	Maître de conférences de littérature française à l'Université de Caen, académie de Caen.
M <sup>me</sup> Chantal LABRE	Professeur de chaire supérieure au Lycée Fénelon, académie de Paris.
M <sup>me</sup> Valérie MÉOT-BOURQUIN	Maître de conférences de langue médiévale à l'Université Stendhal-Grenoble 3, académie de Grenoble.
M. Philippe MOREAU	Professeur de langue et littérature latines à l'Université de Paris 12, académie de Créteil.
M <sup>me</sup> Véronique STERNBERG	Maître de conférences de littérature française à l'Université de Valenciennes, académie de Lille.

## Statistiques et observations sur l'ensemble du concours 2009

Le concours 2009 a été homogène et de bonne tenue. Le nombre d'inscrits reste faible mais se stabilise, après la grande décreue causée par la baisse du nombre de postes de 8 à 5, seuil manifestement traumatisant.

Les 24 candidats ayant composé provenaient de plusieurs académies. La moitié exactement était issue de l'académie de Paris ; mais on avait en outre quatre candidats lyonnais, deux de Bordeaux (dont un à titre étranger, premier non-admissible), une de Besançon, une de Lille, une de Limoges, un de Reims, un de Rouen et une de Strasbourg.

Restaient retenus à l'admissibilité six Parisiennes (dont deux admises), deux Lyonnaises (dont une admise), la candidate de Besançon (admise), celle de Strasbourg, celui de Reims (admis) et celui de Rouen. Soit dix femmes et deux hommes, six « Parisiennes » et six « provinciaux ». Le gros des candidats était formé d'étudiants qui s'étaient préparés en université, et ce résultat géographiquement diversifié, avec six académies différentes, est encourageant, montrant qu'on peut accrocher une admissibilité, voire une bi-admissibilité, voire une admission, en se préparant dans un établissement non-parisien.

Le jury ne peut être que très satisfait de voir les vœux qu'il avait exprimés dans les deux précédentes sessions se réaliser dans celle-ci. De fait, après deux années complètement monomaniaques, où les impétrants étaient systématiquement des représentants des académies parisiennes, optants B, néophytes et très jeunes, la session 2009 renverse les tendances. Sur les cinq reçus, on trouve trois provinciaux, qui concouraient pour les académies de Lyon, Reims et Besançon. Ils occupent, dans cet ordre, les trois premières places, devant deux candidates parisiennes, l'une de l'ENC et l'autre de l'ENS. Deux d'entre eux sont des candidats récidivistes, qu'on se félicite de voir récompensés à leur seconde, voire troisième admissibilité successive. Enfin l'un d'entre eux, reçu deuxième, représente brillamment l'option A, qui n'est pas souvent récompensée au palmarès du concours.

Comme le concours était très serré, notamment à partir de la troisième place, cette contretendance aurait même pu être accentuée. Le candidat classé sixième, et qui échoue d'un rien, représente à lui seul les trois critères qu'on espérait revoir au palmarès : déjà admissible l'an passé, représentant l'académie de Rouen, il concourait pour l'option A. Et globalement, on se réjouit de voir plusieurs académies marquer des points. Cette diversité est bonne pour le concours.

La session elle-même a été très disputée. Plus que jamais l'oral a joué son rôle, puisque, si les candidats classés 1 et 2 après l'écrit ont gardé leur place au final, la première de l'écrit réalisant également le meilleur total de l'oral, les trois autres bonnes places ont été gagnées par trois candidats qui n'étaient pas dans les cinq premiers, et ce, bien sûr, au détriment de trois de leurs concurrents. De fait, les candidats classés aux rangs 3, 4 et 5 de l'écrit (parmi lesquels figuraient deux optants A, lesquels occupaient alors trois des cinq bonnes places) finissent respectivement aux rangs 6, 7 et 10. Si l'une de ces candidates, qui a avoué lors de la confession ne pas s'attendre à cette admissibilité, a perdu pied à l'oral, faute de préparation, les deux autres sont restés dans la lutte jusqu'à la fin, échouant d'un rien. Inversement, ce sont les candidates classées 8, 6 et 7 qui terminent respectivement aux rangs 3, 4 et 5. La candidate huitième de l'écrit finit donc troisième, profitant de son expérience passée de l'oral (elle passait là son troisième oral de suite) et réalisant la deuxième performance des épreuves orales. Le jury rappelle donc à tous que le concours est composé de deux parties équipollentes, qui valent le même coefficient, et que l'oral doit être préparé en même temps que l'écrit. Les candidats mal entraînés, auteurs de performances médiocres ou mauvaises, sont (c'est la loi du genre) sévèrement notés à l'oral. Certains autres, pénalisés par leur total d'écrit, ont assez bien tiré leur épingle du jeu et ont sans doute pris date pour une prochaine session.

Voici quelques autres statistiques générales. Le seuil d'admissibilité était à 6,47/20, moyenne de la candidate classée 12<sup>e</sup>. La première admissible totalisait 415,25 points, soit une moyenne de 11,53/20. Seuls les quatre premiers admissibles avaient plus de 10/20 en moyenne. Mais de la cinquième à la neuvième places, tout semblait pouvoir encore se jouer, les candidats se tenant en moins d'un point de moyenne (entre 9,30 pour la cinquième et 8,47 pour la neuvième). Et la candidate classée 8<sup>e</sup>, avec 8,71/20, a réussi, on l'a dit, à remonter dans la zone de l'admission à l'issue de l'oral. Si l'on observe les résultats particuliers des candidats, on s'aperçoit que les non-admissibles n'ont qu'exceptionnellement une note (et une seule) au-dessus de 10, et plusieurs notes médiocres ou faibles. Inversement, tous les candidats admissibles (sauf la toute dernière) ont au moins une fois la moyenne. L'une d'elles ne l'obtient de fait qu'une fois, mais avec une très bonne note (la meilleure même) dans l'épreuve principale de linguistique. Les plus nombreux ont deux copies à la moyenne, certains en ont jusqu'à quatre (sur six épreuves). Les meilleurs totaux sont très équilibrés, avec des copies toutes comprises entre 7 et 15 pour la première admissible, entre 5,5 et 16 pour le deuxième, 8,75 et 15,5 pour le troisième (les trois premiers totaux étant très proches l'un de l'autre), etc. Et dans chaque épreuve, la meilleure copie émanait d'un futur admissible. Les futurs reçus, classés 1, 2, 6, 7 et 8 après l'écrit, ont au maximum une seule mauvaise note : ici un 2 en thème latin, là un 4,5 en linguistique principale mais, dans les deux cas, trois notes au-dessus ou très au-dessus de la moyenne. Apparemment, on n'avait droit qu'à un seul joker à l'écrit, hormis une candidate qui, malgré un 4/20 en thème grec et un 3/20 en version latine, réussit à compenser par une excellente note en linguistique et, le moment venu, par une très probante prestation orale, ces deux déficiences accidentelles.

L'épreuve de composition française reste déterminante. En l'occurrence, les douze admissibles s'y classent dans les quatorze premiers, et les cinq admis se trouvaient dans les six premiers. Des quatre copies qui y ont obtenu la moyenne, trois émanaient de futurs reçus et aucun reçu n'a eu moins de 9 à la dissertation. Les admissibles creusent sensiblement l'écart en points avec les autres dans cette épreuve à gros coefficient : leur moyenne globale se monte à 9,33/20, contre 3,60/20 pour les non-admissibles (et 6,73/20 pour l'ensemble des candidats). On peut dire que c'est là vraiment que se joue l'admissibilité et qu'il est indispensable, pour bien figurer, de connaître parfaitement son programme.

L'épreuve principale de linguistique joue elle aussi (on ne peut que s'en réjouir, étant donné la spécificité du concours) un rôle primordial. Par exemple aucun des non-admissibles n'y obtient plus de 5,75/20 ; hormis un accidentel 4,5/20 et un médiocre 5,5/20, aucun des admissibles n'obtient moins de 7,25, et tous les futurs reçus (sauf une) figurent dans les cinq premiers dans cette épreuve où ils se sont montrés probants. La différence entre la moyenne des admissibles (10,42/20) et celle des non-admissibles (4,58/20) est nette.

L'épreuve complémentaire de linguistique reste globalement décevante, d'une session à l'autre. Les candidats n'arrivent pas, sauf un seul d'entre eux, futur reçu, qui obtient la moyenne dans les deux épreuves de linguistique, à briller dans les deux pans de la discipline, l'antique et la moderne. Mais même décevante, l'épreuve montre les mêmes différences entre admissibles et autres. La moyenne des premiers (7,83/20) reste très supérieure à celle des seconds (3,98/20).

Les trois épreuves de traduction montrent du disparate. C'est là qu'apparaissent surtout les pics et les creux dans les lignes de notes des admissibles. Trois d'entre eux, toutefois, dont une reçue, et les deux premiers recalés après l'oral, obtiennent un résultat homogène avec la moyenne dans les deux thèmes et dans la version, parfois même des notes remarquables.

Les différences entre admissibles s'accusent davantage lors des épreuves orales. De fait, le jury est amené à mettre des notes très basses pour sanctionner des prestations mauvaises, tant dans la qualité ou dans l'exactitude de l'information donnée que dans l'*actio*. Rappelons que l'agrégation est un concours de recrutement d'enseignants du second degré et que la manière d'être et le charisme du candidat sont également des critères d'évaluation dont le jury tient compte.

Les candidats déclarés reçus ont tous montré de grandes qualités : connaissances en général bien en place, attitude positive et réactive, clarté dans l'exposé, résistance au stress. Leurs prestations sont globalement homogènes. La candidate reçue première, et qui était déjà la première après les épreuves écrites, a obtenu le meilleur total de l'oral, lequel brille par son équilibre. Jamais la meilleure dans aucune des épreuves de l'écrit (où elle se trouvait à plusieurs reprises seconde ou troisième), elle récidive à l'oral où elle obtient la seconde performance de l'explication sur programme ancien (mais la meilleure en grec), la cinquième de la leçon de linguistique, la septième de l'improvisée (avec 9, sa seule note orale au-dessous de 11) et surtout la meilleure en français. Dans cette matière, avec 15 à l'écrit et à l'oral, elle se place comme la meilleure spécialiste de français de la session, de loin, et assoit sa suprématie sur le concours. Sa moyenne à l'oral de 12,38/20 lui permet d'accroître son avance sur ses poursuivants.

Les cinq reçus ont tous au moins 10/20 à l'oral et figurent tous dans les six premiers. Aucun d'eux n'a obtenu une note inférieure à 7 dans aucune des épreuves orales et si une seule a tiré la moyenne partout, leurs résultats sont le plus souvent harmonieux. Ils ont tous les cinq, et eux seuls, une moyenne générale (écrit plus oral) supérieure à 10.

Les résultats en dents de scie sont ceux des candidats qui occupent les premières places places non utiles : de 4 à 18, par exemple, pour une candidate, qui avait un handicap important après l'écrit et qui, malheureusement, a manqué son explication ; deux très bonnes notes et deux très médiocres pour telle autre.

La fin de liste est réservée aux trois candidates qui ont subi les épreuves plutôt qu'elles ne s'en sont emparées. Elles obtiennent chacune quatre mauvaises notes ; deux d'entre elles, avec la même moyenne faible de 4,78/20 à l'oral, perdent des places. L'une d'entre elles, par faute de préparation, dégringole même de la cinquième à la dixième place.

Ici encore, on constate l'importance de l'épreuve de français. Les notes s'y échelonnent de 4 à 15, mais les reçus (à une exception près) obtiennent tous la moyenne et les quatre premiers reçus au final sont les auteurs des quatre meilleures prestations en explication française sur programme. La moyenne des reçus se monte à 12,10 alors que la moyenne globale de l'épreuve est de 9,13.

L'explication grecque ou latine sur programme a été diversement réussie, les notes s'échelonnant entre 1 et 15,5 avec une moyenne générale à 9. La moyenne est assez nettement plus basse en grec qu'en latin (6,75 contre 11,25), mais c'est le contraire qui s'est produit à l'improvisée (11,17 en grec contre 7,17 en latin, pour une moyenne générale de 9,17). On n'en conclura donc pas que le jury de grec est plus sévère que celui de latin mais plutôt sans doute que c'est un effet du tirage au sort : davantage de bons candidats ont, par hasard, tiré le latin sur programme et le grec improvisé, le contre-exemple le plus criant étant celui de la candidate reçue première de la promotion. Mais le fait est que sur les cinq reçus, trois ont fait du latin sur programme et du grec improvisé alors que, inversement, les trois dernières candidates du classement (dont une a pratiquement refusé de faire son épreuve de grec sur programme) ont eu à expliquer du grec et ont improvisé en latin. Il va de soi qu'il n'y a aucun avantage théorique à passer dans l'une ou l'autre langue : les deux commissions de grec et de latin travaillent en parallèle et s'harmonisent et la preuve en est que les disparités qu'on peut observer éventuellement entre les résultats de latin et de grec sur programme s'inversent systématiquement (et c'est encore le cas cette année) lors de l'épreuve improvisée.

La leçon de linguistique, enfin, s'échelonne de 3 à 18. Trois candidats passaient au titre de l'option A et récoltent une moyenne spécifique de 6,67, les neuf autres au titre de l'option B avec une moyenne spécifique de 9,44. La moyenne globale est de 8,75.

On se reportera au rapport de chaque épreuve pour les détails.

## **2 USAGES ET CONSEILS PRATIQUES**

Les épreuves écrites se déroulent dans quelques centres en province et à Paris. Le programme du concours, fixé chaque année, est publié au B.O.E.N., avant les vacances universitaires, au mois d'avril, mai ou juin précédant la session. Il est fortement recommandé aux candidats de prendre connaissance des œuvres mises au programme avant la rentrée universitaire. Lecture et traduction des textes doivent être entreprises le plus tôt possible, avant même la reprise des enseignements. Le programme est renouvelé chaque année entièrement pour les auteurs de textes français et par moitié pour les auteurs de textes grecs et latins.

L'écrit du concours se déroule en même temps que ceux des agrégations externes de lettres modernes et de lettres classiques, pendant toute une semaine, du lundi au vendredi. Cette semaine correspond généralement à une semaine de vacances scolaires pour au moins une zone géographique, en avril.

Il va de soi que la préparation au Concours de l'agrégation commence bien avant l'année où l'on s'y présente. Cette remarque, qui vaut pour toutes les disciplines, concerne plus particulièrement la linguistique. On ne s'improvise pas grammairien : dans ce domaine au moins, une formation intensive devrait être entreprise dès la licence.

L'agrégation de grammaire est un concours très technique. L'épreuve qui y passe pour moins technique n'est certainement pas la moins méthodique et c'est assurément la plus exigeante en terme de préparation et la plus ingrate en terme de rendement, puisque le programme y est annuel : il s'agit de la composition française, avec son fort coefficient. Elle se déroule en sept heures, généralement le premier jour des épreuves. Elle nécessite la meilleure préparation possible.

Pour le reste des épreuves de l'écrit, il s'agit bel et bien d'exercices techniques : hormis les épreuves de linguistique, qui se déroulent ordinairement le mercredi (composition principale le matin, en 4,5 h, à savoir ancien français et français moderne pour l'option A, grec et latin pour l'option B, et composition complémentaire l'après-midi, en 2,5 h, à savoir grec et latin pour l'option A, ancien français et français moderne pour l'option B), les candidats ont à traiter avec trois épreuves de traduction : version latine (généralement le vendredi), thème latin (le jeudi) et thème grec (le mardi). Toutes ces épreuves se préparent bien en amont, dès les premières années universitaires voire plus tôt. On peut ajouter que, comme la bicyclette, les compétences acquises ne s'oublient pas et peuvent servir chaque année, ce qui encourage la récidive en cas d'échec ; mais, comme la bicyclette de haut niveau, la réussite implique sans doute un entraînement rigoureux et constant et on ne peut qu'encourager les candidats étudiants à se forcer à faire le maximum d'exercices proposés ; pour les autres, notamment pour les candidats qui sont déjà en poste dans le secondaire, l'entretien de ce type de savoirs et techniques est plus difficile. Mais le CNED par exemple propose des formations adaptées qui se révèlent souvent efficaces.

Les épreuves écrites sont corrigées par le jury qui procède à une double correction de chaque copie. La réunion d'admissibilité est fixée en général au début du mois de juin et les résultats aussitôt mis en ligne. Les candidats retenus pour l'oral sont convoqués par courrier.

Les admissibles sont réunis en une seule fois ; le jury se présente à eux et précise le déroulement des épreuves orales.

Chaque candidat tire au sort, lors de cette réunion d'accueil, un numéro qui sera son numéro d'oral (lequel n'a rien à voir avec son numéro d'anonymat). C'est ce numéro qui détermine l'ordre et l'horaire des épreuves qu'il va passer ; entre autres, cela précise s'il fera son explication ancienne en grec ou en latin et, partant, son improvisée dans l'autre langue que celle de l'explication sur programme. En revanche, pour les optants B, cela ne prédétermine en rien la langue ancienne du texte qu'ils tireront au sort pour la leçon de linguistique.

A chaque épreuve, le candidat commence par tirer au sort le sujet de son épreuve du jour. Un membre du jury est là pour l'accueillir, ainsi qu'un appariteur. Une fois son sujet tiré au sort, il reçoit le livre du programme qu'il lui faut pour traiter son sujet, éventuellement accompagné d'une photocopie du texte à traiter ; il suit alors l'appariteur qui le conduit dans la salle de préparation où sont exposés

les documents mis à sa disposition pendant la durée de la préparation. Le billet de tirage, comprenant les références du texte et, le cas échéant, l'énoncé du sujet, est remis au jury en début de passage, daté et signé par le candidat.

La durée de préparation (2 heures pour les trois premières épreuves, une demi-heure pour l'improvisée qui clôture traditionnellement la session d'oral) est effective : le temps du tirage et du transport d'une salle à l'autre ne sont pas comptabilisés dans ce temps imparti, qui est donc bien celui de la préparation.

Les oraux, qui sont publics, se déroulent en commissions de trois jurés. Parmi eux, l'un est le concepteur du sujet ; cela n'empêche pas les deux autres membres de participer aux débats et de poser des questions si nécessaire. Le candidat a donc intérêt à prendre tout le jury en compte et à tâcher de capter l'attention globale de la commission.

Le candidat a intérêt à exploiter au mieux le temps qui lui est imparti (et qu'il ne peut en aucun cas dépasser). Il doit tendre vers le maximum autorisé de son temps de parole, sans, évidemment, faire de remplissage.

Les membres de la commission ignorent le rang du candidat qu'ils interrogent. Les candidats sont certes jugés les uns par rapport aux autres dans chacune des commissions, mais non pas par rapport à ce qu'on attendrait d'eux en vertu d'une connaissance préalable de leur classement.

Le candidat ne peut donc rien inférer de l'attitude du jury à son égard.

Après la délibération finale, le président fait la proclamation et le jury reçoit dans la foulée les candidats admis, admissibles et autres (y compris de futurs candidats) pour proférer félicitations, encouragements et consolations. Cette phase, appelée traditionnellement « confession », est utile et l'on voit souvent des candidats malheureux y glaner des conseils qui leur permettent de revenir plus forts l'année suivante.

On trouvera dans les pages qui suivent des rapports détaillés, destinés à apporter aux candidats des indications et précisions indispensables épreuve par épreuve.

### **3. COMMENTAIRES DÉTAILLÉS DES ÉPREUVES ÉCRITES**

SESSION 2009

---

**CONCOURS EXTERNE  
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS AGRÉGÉS**

**Section : GRAMMAIRE**

**COMPOSITION FRANÇAISE**

Durée : 7 heures

---

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.*

*Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*

*De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.**

**Tournez la page S.V.P.**

« Les livres les plus utiles sont ceux dont les lecteurs font eux-mêmes la moitié; ils étendent les pensées dont on leur présente le germe; ils corrigent ce qui leur semble défectueux, et fortifient par leurs réflexions ce qui leur paraît faible. »

Ces lignes de Voltaire, dans la « Préface », vous semblent-elles une présentation correcte du *Dictionnaire Philosophique* ?

## RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE COMPOSITION FRANÇAISE

Établi par M. Jean GOLSE

Des 22 compositions françaises que nous avons corrigées, les notes, qui s'échelonnent de 1 à 16, se répartissent comme suit :

- 4 copies obtiennent plus de la moyenne
- 7 copies obtiennent de 7 à 9
- 3 copies obtiennent 5 ou 6
- 8 copies obtiennent moins de 5

La moyenne est de 6,72 - contre 7,3 en 2008. Arithmétiquement cette baisse s'explique par une moindre proportion de copies au dessus de la moyenne (quatre contre huit) et inversement un « gonflement », si l'on peut dire, du nombre de copies obtenant de 7 à 9 (sept contre quatre). De plus, parmi les quatre copies au dessus de la moyenne, deux seulement sont réellement bonnes : un 16, un 15 ; deux sont acceptables : un 12, un 11. Comme en 2008, le nombre de copies au dessous de 5 représente plus du tiers de l'effectif total. Comme en 2008 aussi, on constate plusieurs copies s'essouffant au bout de quatre, six, sept pages. Certains, n'ayant visiblement rien à dire sur le sujet, ne font que bavarder dans le vide - longuement, dans un cas : douze pages... - et racontent par exemple l'histoire de la publication du *Dictionnaire Philosophique*. L'explication de ce résultat décevant est à chercher non dans quelque accès de sévérité dont les correcteurs auraient été pris, ni dans une nature particulièrement inaccessible ou retorse du sujet, mais bien plutôt dans une préparation insuffisante de l'épreuve.

Insuffisance, dans beaucoup de cas, de la connaissance de l'œuvre (défaut déjà signalé en 2008) : pour construire avec sa seule mémoire un débat sur un texte inscrit à un programme, il ne suffit pas de l'avoir lu, il faut le posséder vraiment, s'en être imprégné, ce qui suppose plusieurs lectures avec prise de notes - en particulier dans le cas d'un texte difficile à mémoriser comme le *Dictionnaire*. Des formules comme « Lecteur, réfléchissez : étendez cette vérité ; tirez vos conséquences », ou « Que de choses à dire sur tout cela ! Lecteur, c'est à vous de les dire vous-même » sont l'illustration la plus évidente, la plus immédiate de la citation proposée : n'auraient-elles pas dû venir immédiatement à l'esprit ? Or on ne les trouve jamais dans les copies... Plusieurs, aussi, ne présentent qu'un nombre limité d'exemples - où revient inévitablement le célèbre « Beau, beauté » - au demeurant exploitable. A l'inverse, les meilleures se recommandent entre autres par le sentiment qu'elle donnent d'une sorte de familiarité du texte du *Dictionnaire* à leur auteur, au point de pouvoir proposer des citations (exactes) de plusieurs passages.

Insuffisance aussi de la pratique de la dissertation : la lecture de ces 22 copies ferait presque croire que construire une réflexion ferme rédigée en un français correct devient une performance exceptionnelle. Sans doute applique-t-on en règle générale (plus ou moins adroitement) les consignes élémentaires : il faut annoncer son plan en fin d'introduction, il faut que celui-ci compte trois parties, etc. Sans nous arrêter sur les cas d'inachèvement, qui montrent une inexpérience complète de l'épreuve en temps limité (une copie s'interrompant au début du développement après une introduction démesurée qui finissait tout de même par annoncer un plan en trois parties...), il apparaît que les candidats ne savent pas tous que lorsqu'un sujet consiste à commenter une citation il est indispensable de commencer par une analyse de celle-ci qui en mette en lumière non seulement les

notions-clés, mais aussi la façon dont elles s'articulent. Une introduction se contentant de recopier la phrase de Voltaire et annonçant son plan sans la moindre explication n'a pas la moindre valeur. A-t-on jugé ce travail superflu ici, ou considéré que la citation, trop « grêle », n'offrait pas de prise ? Il n'empêche que nous avons eu la surprise de trouver des contresens sur la compréhension littérale : dans un cas, on comprend « ce qui leur semble défectueux » et « ce qui leur paraît faible » comme faisant référence au monde et non aux « livres les plus utiles » ; dans un autre cas, le « ils » sujet de « corrigent » et de « fortifient » est interprété comme renvoyant aux livres et non aux lecteurs. Dans les deux cas, l'erreur témoigne d'une appréhension singulièrement fractionnée de la phrase : on ne voit pas que les propositions « ils étendent..., ils corrigent... et fortifient... » sont le développement de « font la moitié ». Il faut donc rappeler que même devant un texte en apparence limpide la vigilance est nécessaire - la remarque valant pour la totalité de l'énoncé : une présentation « correcte » n'est peut-être pas seulement une présentation satisfaisante, conforme à son objet ; le terme voulait suggérer aussi le sens de « conforme à la morale, honnête ». On ne peut reprocher du moins au candidat qui écrit que Voltaire « arnaque ses lecteurs » de ne pas l'avoir vu...

En ce qui concerne le développement, on soulignera d'une part qu'il doit viser à s'appliquer à la totalité de la pensée à commenter, sans pratiquer d'exclusion arbitraire : consacrer une partie du développement au *Dictionnaire* « livre défectueux demandant un lecteur actif » est *a priori* contestable dans la mesure où des deux termes « défectueux » et « faible » mis sur le même plan un seul est ici retenu. Les trois formules définissant l'activité du lecteur, « ils étendent, etc. », qui de toute évidence sollicitent l'illustration et la contestation, ont des droits égaux à l'intérêt des candidats. On soulignera aussi qu'en dissertation les idées n'ont de valeur que présentées avec un minimum de détail et illustrées d'exemples, autrement dit que le lecteur de ce type de travail attend qu'on lui présente autre chose que des « germes »... Il est on ne peut plus légitime de percevoir dans le *Dictionnaire* une entreprise de séduction menée par un auteur manipulateur habile : mais c'est perdre le bénéfice d'une intuition juste, et frustrer le lecteur, que d'en rester à des formules vagues et allusives. Mais sans doute est-ce en revenir à ce que nous disions de l'insuffisante connaissance du *Dictionnaire*.

Complément à cette revue d'exigences formelles, des moins originaux : le rappel de l'écart existant entre ce qu'on peut dire dans la conversation courante et ce qu'on doit écrire dans un exercice où il s'agit aussi de faire la preuve d'un certain niveau de compétence linguistique. La tendance est au relâchement (sans parler de cas d'indigence scandaleuse du niveau d'expression) : il est surprenant d'écrire que les *Évangiles* sont un livre qui « a marché »...

Nous compléterons ces remarques critiques en proposant ci-après une possible organisation de la réflexion, pour laquelle nous emprunterons çà et là aux candidats - en signalant ces emprunts. Les chiffres entre parenthèses renvoient aux pages de l'édition Garnier.

**La phrase à commenter** représente dans la préface de l'édition Varberg une parenthèse générale, faisant suite à un passage sur l'union, dans le livre, de l'agréable et de l'utile : l'auteur évoque la possibilité pour le lecteur de « s'instruire », de « réfléchir ». Ici la notion centrale est celle d'utilité : Voltaire a en vue la dimension pédagogique des livres, leur valeur comme instruments de propagation des lumières. Or selon la première partie de la phrase cette utilité suppose une collaboration importante du lecteur : il ne faut pas que l'auteur lui offre un produit où tout soit totalement explicite, de sorte qu'il n'ait plus rien à faire. Posture auctoriale relevant d'une mode ? Dire que le livre tel qu'il est est inachevé, n'est-ce pas souscrire à une esthétique de l'inachèvement, de la négligence artiste ? Cet appel au lecteur en tout cas n'est pas isolé à l'époque où écrit Voltaire : Montesquieu de même pense qu'il doit « faire la moitié du chemin » ; Sterne, inspirateur reconnu de *Jacques le Fataliste*, où l'on sait l'importance de la place qu'occupe le lecteur, déclare de même dans les mêmes années 1760 qu'aucun auteur « ne s'avisera de tout penser ». En tout cas il n'est pas

question de voir là, comme certains l'ont fait, un indice de la « modestie » de l'homme Voltaire. La suite détaille ce rôle du lecteur en trois propositions parallèles, qui appelaient l'analyse. Rôle de développement, déploiement, selon la première, de ce qui n'est qu'à l'état de germe - image végétale qui a déjà un passé : on la trouve chez Montaigne (cité par un candidat) dans un passage des *Essais* (I, 40) où le texte est décrit comme ne présentant les idées qu'à l'état de semence, semence qu'il appartient au « suffisant lecteur », c'est-à-dire au lecteur éclairé, de faire lever, « en (produisant) infinis Essais ». Selon les seconde et troisième propositions, évidemment parallèles, le rôle est à la fois de rectification, élimination, et de consolidation - « faible » n'est pas synonyme de « défectueux », doit être compris comme « fragile », et par là menacé dans son existence (comme un végétal) plutôt que comme « de qualité médiocre ».

S'agit-il là, pour emprunter à un candidat les termes de sa problématique, d'une simple *captatio benevolentiae*, ou d'une véritable profession de foi optimiste ? Il convient de s'intéresser dans un premier temps à cette collaboration proposée au lecteur, quitte à voir ensuite que cette liberté qu'il semble se voir accorder est en fait très surveillée, l'auteur restant souverain dans son texte - roi de la matière qu'il traite, dit encore Montaigne. Une telle déclaration d'autre part ne présume-t-elle pas beaucoup des capacités du lecteur, de sorte qu'on pourrait envisager un écart entre le lecteur selon la Préface et le lecteur selon le livre même ?

**L'invitation au lecteur à collaborer** se révèle par exemple à la forme interrogative prise en totalité par des articles comme « Paul » ou « Carême » (sous-intitulés « Questions sur ») ; on peut noter en particulier l'anaphore « Fit-il bien de... » (318) ; le mot « question » est aussi dans les titres des subdivisions de « Religion ». Elle se révèle plus encore au caractère formellement adressé de beaucoup d'articles : cette interpellation commence dès la première phrase du texte (si l'on néglige la citation de la chanson), « Savez-vous bien que... » (« Abbé », 5). Cet allocutaire peut apparaître dès le début (« Veux-tu avoir une idée de l'amour ? », « Amour », 19), mais aussi beaucoup plus loin dans le corps de l'article, donc inopinément, toute trace de deuxième personne étant absente jusque là (« Si tu pouvais déranger la destinée d'une mouche... », « Destin », 161) : signe en fait qu'il est constamment présent à l'esprit de l'auteur. Dans un certain nombre de cas, l'article prend la forme d'un dialogue éventuellement à plusieurs voix, comme dans « Bêtes » (52) où l'interlocuteur premier est invité à écouter « d'autres bêtes (les philosophes) raisonnant sur les bêtes » ; ou encore dialogue non plus entre auteur et lecteur mais entre personnages fictifs, comme dans les « Catéchismes » ou dans « Etats, gouvernements » où les interlocuteurs sont « un membre du conseil de Pondichéry assez savant » et « un brame plus instruit que les brames ordinaires » (181). Dans tous les exemples pris jusqu'ici, les interlocuteurs sont de plain-pied, toute tension est absente du dialogue - on verra que ce n'est pas toujours vrai dans le *Dictionnaire*. L'auteur de « Destin » peut proposer à son lecteur d'« examiner paisiblement avec lui » (163) la question de la liberté ; de même si l'un d'eux est en position de supériorité, son partenaire n'est pas le premier venu : ainsi dans « Beau, beauté » le philosophe capable de faire son profit d'une remarque du « Je » et de conclure « après bien des réflexions » que le beau est relatif (51), ou encore le narrateur de « Des Lois II » capable de faire lui-même de « belles et profondes réflexions sur les lois » (273). Il en va de même, sur un autre plan, du lecteur capable de « faire lui-même la moitié » du livre, la phrase suivante de la Préface le dit explicitement : « Ce n'est que par des personnes éclairées que ce livre peut être lu. » Ainsi celui qui pose les « questions » sur Paul a-t-il pour exigence que celui qui lui répondra « parle raisonnablement ».

Il faut donc dire en quoi consiste cette « moitié » à faire faire au lecteur. L'exemple le plus évident est le déchiffrement de l'ironie, présente à toutes les pages, appelant donc le lecteur à une collaboration constante. Outre l'exemple déjà pris des questions (on sait qu'étymologiquement l'ironie est le fait d'interroger en feignant l'ignorance), on peut évoquer l'antiphrase, mise en valeur par exemple en début d'article : « Tous les conciles sont infaillibles sans doute (sans aucun doute) car ils

sont composés d'hommes » (« Conciles ») ; ou encore le procédé très récurrent consistant à affecter de se soumettre après avoir présenté des critiques solides : « Mais... les voies de Dieu ne sont pas celles des hommes » (« Moïse », 307). C'est aussi au lecteur qu'il appartient d'identifier lorsque l'auteur emploie le procédé du regard étranger et évite le terme propre : de penser par exemple à un *Te Deum* lorsqu'on lui parle d'une « chanson assez longue composée dans une langue inconnue à tous ceux qui ont combattu... » (« Guerre », 222) ; de transposer lorsqu'un terme employé fait manifestement écran à un autre : Japonais mis pour Anglais (« Catéchisme du Japonais ») - l'élément faisant écran pouvant être non plus un terme isolé mais le thème même : le lecteur de « Métamorphose, métempsycose » doit comprendre qu'il s'agit de l'Incarnation. Sur un plan plus général, selon une remarque de J.-M. Moureaux, le lecteur fait la moitié du livre notamment lorsqu'il déchiffre sous la critique de l'Ancien Testament des attaques dirigées contre le christianisme lui-même. On peut dire à l'extrême qu'il compose le livre en établissant des rapprochements, dont il a l'initiative, entre éléments du texte séparés par la présentation alphabétique : lorsque par exemple il note qu'il est légitime de retourner contre les chrétiens les critiques qu'ils se permettent sur les autres religions à propos de l'imputation d'idolâtrie (240), mais aussi des persécutions (281), il n'a plus qu'à conclure de ce renversement de point de vue que le christianisme ne peut prétendre à aucune supériorité. On peut voir dans un tel cas une application de la tâche de consolidation que lui assigne la phrase de la Préface (« ils fortifient par leurs réflexions »). Faire la moitié du livre, c'est enfin corriger ce qui semble défectueux : le même lecteur peut se demander s'il est bien sérieux de prendre pour exemples d'articles de foi fondamentaux du christianisme les discours tenus par le serpent ou par l'ânesse de Balaam ou les murs de Jéricho qui tombent au son des trompettes (« Foi I »).

Ce livre susceptible de recevoir de nouveaux développements misera donc assez souvent sur la brièveté, « un rythme rapide qui limite la présentation de problèmes ou de pensées complexes à quelque phrase incisive », a-t-on dit dans une étude consacrée à l'écriture brève : on l'a montré en comparant la rédaction du *Portatif* à celle d'une reprise par Voltaire du même sujet dans un autre ouvrage, ainsi pour le début de « Bien (Souverain bien) ». Exemplaire à cet égard est l'article « Adam », où littéralement Voltaire ne dit rien sur le sujet, sinon le fait que d'autres en ont beaucoup dit (« Que ne disent-ils point ? Pour moi je ne dis mot »), ce qui est en dire assez pour que le lecteur fasse les réflexions qu'il y a à faire. A la brièveté peut se joindre un effet de discontinuité, comme dans « Beau, beauté » où se succèdent rapidement un crapaud, un nègre de Guinée, le diable, les philosophes, puis les expériences faites par un philosophe particulier (50-51). Mais l'auteur qui veut susciter la réflexion de son lecteur peut aussi inversement tirer parti dans certains cas de l'exposé détaillé d'une question fait sur un ton neutre et sans aucun commentaire : une illustration pourrait en être « Ange » (24-26) où la minutie informative (y a-t-il neuf ou dix catégories d'anges ? combien ont-ils de têtes, d'ailes ? où leurs ailes sont-elles placées ? etc.) n'est évidemment là que pour produire un effet d'absurdité, ravalant un élément de la religion chrétienne à quelque fatras mythologique.

**Cette attente d'un lecteur appelle cependant de sérieuses réserves.** Par l'ironie, a-t-on dit, l'auteur l'appelle à collaborer : son rôle n'est-il pas en fait des plus restreints, réduit en quelque sorte à colmater des interstices ? De même pour l'usage de l'interrogation : on pense ici aux cas où l'auteur propose une alternative telle que le lecteur ne peut hésiter un instant, lui dicte donc le rôle qu'il a à jouer ; ainsi dans « Anthropophages », « Je demande qui était le plus coupable... » (28), dans « Circoncision », « A qui peut-on donc attribuer l'origine de cette coutume... » (137). Lui dicter son rôle, c'est encore, trop évidemment, ce qu'il fait par des formules telles que « Remarquez ici, lecteur, bien soigneusement que l'Evangile n'a jamais dit... » (« Conciles », 141) ou encore « Si l'on veut bien y faire attention... » (« Tolérance », 381) : ici et là on ne peut guère dire qu'il reste à faire la moitié du travail.

Il faut donc contester cette prétendue autonomie accordée au lecteur, ou peut-être y déceler quelque stratégie, en reconnaissant dans le *Dictionnaire* la présence d'un auteur qui affirme fortement, « autoritairement » selon l'étymologie. En témoignent les innombrables formules d'introduction : « On l'a déjà dit ; il faut le redire mille fois... » (« Abbé », 5 : première page du texte), « On ne peut trop répéter... » (« Job », 248), « Redisons tous les jours à tous les hommes... » (« Du Juste et de l'Injuste », 258), « On vous l'a déjà dit, et on n'a autre chose à vous dire... » (« Tolérance », 377), etc. Mais aussi les passages où (certains candidats l'ont remarqué) le maître martèle l'idée : « Encore une fois cette opinion n'existait pas, on n'en avait aucune idée, il n'y avait point d'idolâtres » (« Idoles, idolâtres, idolâtrie », 230) ; ou réunit plusieurs idées qui lui importent particulièrement par un élément « mis en facteur commun », type de phrase bien représenté dans le *Dictionnaire* : ainsi « Il est constant que... » (« Abraham », 8), « La constitution (des Chinois) est la seule qui... » (« De la Chine », 107) ; ou encore, trouve une conclusion lapidaire : « En un mot, moins de superstitions, moins de fanatisme ; et moins de fanatisme, moins de malheurs » (« Superstitions », 373). Cet auteur, dirait-on, ne peut s'empêcher de faire entendre sa voix même quand il n'est pas censé le faire : dans « Christianisme », qui se prétend « uniquement » un rappel des « faits sur lesquels personne ne dispute » (111), le commentaire sarcastique et indigné jaillit : « Ainsi donc Paul...fait ce qui passe aujourd'hui pour un crime abominable » (114). Inversement il peut se masquer par différents artifices : déléguant la parole à un personnage de fiction, comme dans le « Catéchisme chinois », où le disciple se met tout à coup à parler à son maître comme l'auteur lui-même (76, 78) ; ou produisant divers documents, harangue de l'évêque Osius (« Arius », 36), credo de l'abbé de Saint-Pierre (« Credo », 150), règle de conduite de Confucius (« Philosophe », 323), tous ne faisant que formuler ses convictions essentielles. On a vu plus haut que la synthèse peut être laissée au lecteur censé opérer les rapprochements nécessaires : mais l'auteur ne s'interdit nullement par exemple d'assigner une cause unique à des erreurs diverses, lorsqu'il parle de « l'habitude où les hommes ont toujours été d'examiner ce qu'est une chose avant de savoir si elle existe » (« Bêtes », 53), affirmant donc et dénonçant un travers général chez l'homme. De la même façon, c'est lui qui prend la responsabilité d'énoncer la loi de la « marche de l'esprit humain » à partir des croyances religieuses successives (« Religion », 338) : « On commence en tout genre par le simple... ». Plusieurs fois dans le *Dictionnaire* apparaît l'ambition de décrire un processus, de faire entendre un discours, de montrer un personnage dans ce qu'ils ont d'essentiel, par-delà d'éventuelles différences anecdotiques : ainsi est décrite la naissance d'une guerre (« Guerre », 221), est mis en scène le langage du persécuteur (« Persécution », 321), du fanatique (« Secte », 362). Parallèlement certains articles apparaissent comme ayant une fonction d'articles-clés par rapport auxquels les autres ne présenteraient que des applications : ainsi de « Certain, certitude » dont la lecture permet la compréhension de la phrase de « Convulsions » sur « tous ces miracles, attestés par mille témoins » (146) - témoins évidemment de nulle valeur. De même « Fin, causes finales » pour la phrase de « Genèse » sur « l'idée si ancienne et si fautive que le ciel a été fait pour la terre » (205). De même « Foi I » (« la foi consiste à croire les choses parce qu'elles sont impossibles », 196), pour la phrase de « Chaîne des êtres créés », « Nous croyons à quelques unes de ces substances parce que la foi nous l'enseigne », qui équivaut à dire qu'elles n'existent pas. Lorsque l'auteur écrit : « Le philosophe n'est point enthousiaste, il ne s'érige point en prophète » (« Philosophe », 322), ou : « La morale n'est point dans la superstition,...elle n'a rien de commun avec les dogmes » (« Morale », 308), il renvoie implicitement le lecteur, par ces signaux disposés dans son texte, à des notions qu'il désigne comme fondamentales.

Cette parole impérieuse se fait volontiers séductrice - l'entreprise de séduction commençant du reste avec la phrase même à commenter, qui flatte le lecteur sur ses capacités, lui fait croire qu'il est à égalité avec l'auteur (l'esprit, dit ailleurs Voltaire, consiste à « faire valoir l'esprit des autres ») et de plain-pied avec des matières ardues, présentées habilement : « Je me dis toujours, écrit-il dans une lettre à propos du *Traité sur la Tolérance*, il faut tâcher qu'on te lise sans dégoût, c'est par le plaisir qu'on vient à bout des hommes. » Présenter habilement consiste notamment à animer,

dramatiser : « Dogmes » dramatise l'extravagance des différentes croyances ; la foi, la loi peuvent devenir matière à des récits plaisants. A sélectionner, et corrélativement à grossir, comme dans la phrase sur l'aversion des évêques pour les omelettes (« Carême », 63). La séduction joue en effet particulièrement sur les effets comiques, d'une variété infinie : comparaisons ridiculisantes (ridiculiser le souverain bien des philosophes en imaginant un souverain ragoût), formules piquantes (appairer l'amour-propre et l'organe sexuel, le lit et le confessionnal) ; peut-être plus encore, sur le fait d'adopter, pour parler de sujets réputés graves, un ton léger et désinvolte : voir en particulier « Apocalypse », « Résurrection II » (« On sera fortpressé dans cette vallée » (la vallée de Josaphat, au jour du Jugement), 351). Le problème est que Voltaire fait souvent rire au prix de manipulations, falsifications invérifiables à moins de lire le texte dans une édition savante. Il est donc tout à fait fallacieux de prétendre que le lecteur honnête homme, non spécialiste de ces questions, est à même de les corriger. La falsification du commandement de Dieu à Ezéchiel en un sens scatologique est connue - mais il est permis d'ignorer qu'il est faux que dom Calmet présente les vampires comme un argument en faveur de la résurrection... « Les ouvrages métaphysiques, dit encore Voltaire dans la *Correspondance*, sont lus de peu de personnes... Les faits évidents, les choses simples et claires sont à la portée de tout le monde et font un effet immanquable. » A condition que le lecteur sous le charme ignore la manipulation.

Enfin, à l'opposé de ce que nous indiquions plus haut, le maître impérieux affirmant fortement sa conviction peut s'engager dans l'examen suivi d'une question, poursuivre une discussion avec obstination : ainsi lorsqu'il évoque la « fin malheureuse de Vanini » (« Athée, athéisme », 38-41), passant en revue l'accusation, la défense, les différents jugements portés sur le personnage ; ou lorsqu'il défend Julien (« Julien le Philosophe », 255-256), en huit points, de l'imputation d'avoir voulu faire mentir une prophétie. L'énumération des faux évangiles (« Christianisme », 118-119), scandée par la reprise de « Nous avons », vise de même à faire partager au lecteur, sans discussion possible, la conviction de l'auteur.

**Il est donc impossible de prendre totalement au sérieux** le partage des tâches envisagé par la Préface, compte tenu de la part prépondérante que l'auteur s'est de fait réservée. Mais peut-être aussi l'étude de l'image du lecteur impliquée par cette déclaration liminaire amènera-t-elle à en préciser la portée. Un lecteur à qui l'on peut ainsi confier la moitié du travail est déjà philosophe, comme on l'a vu et comme la Préface le dit expressément : « Les ouvrages de philosophie ne sont faits que pour les philosophes. » Mais dans le corps même du livre il n'en est pas ainsi, si bien que la phrase à commenter apparaît comme dictée par la prudence : il faut, dit B. Didier, « persuader la censure que le public du livre sera restreint et par conséquent qu'il ne touchera pas des couches de la population dangereuses pour le pouvoir ». On a vu plusieurs exemples d'échanges entre partenaires à égalité : mais nombreux sont les cas où la relation est tendue, parce que problématique pour une raison ou pour une autre. Peuvent être pris à partie un sot (le « pauvre pédant » d'« Ame », le « pauvre docteur de « Bornes de l'esprit humain »), mais aussi l'ennemi lui-même (les Juifs dans « Enfer », les « prêtres idiots et cruels » dans « Carême »). La parole en elle-même peut être moquerie (« Bornes de l'esprit humain » ; dans « Grâce », les révérends pères voient leur système qualifié de « prodigieusement ridicule », 219) ; apostrophe indignée (dans « Guerre », celle lancée aux « misérables médecins des âmes », 223) ; menace (« Tremblez que le jour de la raison n'arrive », « Abbé », 6) ; mais aussi invitation pressante à se convertir (« Quand corrigerez-vous vos lois absurdes ? », « Carême », 63). Plusieurs articles mettent en scène la relation entre un maître et un élève : l'insuffisance peut être le fait de l'élève (dans « Liberté de Penser », le maître envoie promener l'élève qui se trouve bien aux galères, 267 ; dans « Fraude », Bambabef a « de la conception » mais n'ose pas montrer qu'il veut devenir philosophe, 204) ; mais la figure du maître indigne n'est pas absente (le fakir d'« Esprit faux », 178 ; le pédant Logomachos, dans « Dieu »). Particulièrement intéressant est le cas de « Nécessaire », où l'élève s'étonne de ce maître qui ne lui apprend rien et où

le maître répond que tout ce qu'il a à lui apporter est une « bonne recette » de sagesse (312). Parallèlement la reconnaissance par l'auteur des bornes de son savoir, mais aussi son rejet de tout savoir faux ou inutile sont partout dans le *Dictionnaire* : il n'en a pas moins à proposer à l'adversaire une véritable conversion - et c'est en cela que le livre peut être présenté comme faisant concurrence à la Bible.

Si donc il appartient à quelques lecteurs de faire la moitié du livre, il est tout aussi vrai de dire, en un autre sens, que le livre « fait » le lecteur dans la mesure où il l'incite à « oser penser par (lui-même) » (« Liberté de penser », 266) - quelques candidats s'étaient engagés à juste titre dans cette direction. On peut, écrit Voltaire dans une lettre, « ramener les hommes (au sens de faire revenir à la raison) en les faisant penser par eux-mêmes » : voilà pourquoi, autant que les formules autoritaires ne souffrant aucune discussion (les « Il est constant que... » et autres), on trouve sans cesse dans le *Dictionnaire* des formules présentant ce qu'il s'agit de faire accepter comme « naturel », « raisonnable » et autres termes synonymes, sollicitant donc une libre reconnaissance : « il est bien naturel de penser que le petit peuple nouveau a copié la nation antique » (« Abraham, 9), « il y a grande apparence que les Egyptiens imaginèrent d'offrir à Isis... » (« Circoncision », 139), « Quel est enfin le plus vraisemblable (humainement parlant) » (« Paul », 318) ; le même critère exactement désignant tout aussi bien ce qui est à rejeter : le péché originel est « la barbarie la plus absurde » (319), et inversement le déisme peut se prétendre le système « (le) plus raisonnable, (le) plus convenable à la divinité » (« Catéchisme chinois », 79). Assez éloigné de la phrase bénigne de la Préface où tout semble se passer entre partenaires de bonne compagnie, le livre montre un combat entre les « cruels ennemis de la raison » et une philosophie qui « rit en paix de (leurs) vains efforts » et « éclaire doucement les hommes » (« Ame », 17-18) ; ou encore les méfaits du fanatisme, « maladie épidémique » à laquelle le seul remède est « l'esprit philosophique répandu de proche en proche » (« Fanatisme », 191). Un combat sur l'issue duquel Voltaire se montre optimiste, ne doutant pas que vos voisins, votre derviche et le cadi « commencent à comprendre que la sottise n'est bonne à rien » (« Préjugés », 333), et parlant avec assurance du changement opéré dans les mœurs par la raison et le temps (« Superstition », 373).

La formule proposée offrait donc de multiples prises à la discussion, et le texte, une ample matière pour alimenter le débat : en convaincre les éventuels lecteurs de ce rapport était l'objet de ces quelques pages.

SESSION 2009

---

**CONCOURS EXTERNE  
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS AGRÉGÉS**

Section : GRAMMAIRE

THÈME GREC

Durée : 4 heures

---

*Les dictionnaires français-grec Alexandre, Feuillet et le dictionnaire Hatier-Belin (groupe de professeurs agrégés des lycées de Paris) ainsi que les dictionnaires grec-français Bailly, GeorGIN et Magnien-Lacroix sont autorisés.*

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.*

*Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*

*De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.**

**Tournez la page S.V.P.**

---

Puisqu'on doit discourir des choses, et non pas des mots, et que la plupart des contrariétés viennent de ne se pas entendre, et d'envelopper dans un même mot des choses opposées, il ne faut qu'ôter le voile de l'équivoque, et regarder ce qu'est la comédie en soi, pour voir si elle est condamnable. On connaîtra sans doute que, n'étant autre chose qu'un poème ingénieux qui, par des leçons agréables, reprend les défauts des hommes, on ne saurait la censurer sans injustice ; et, si nous voulons ouïr là-dessus le témoignage de l'antiquité, elle nous dira que ses plus célèbres philosophes ont donné des louanges à la comédie, eux qui faisaient profession d'une sagesse si austère, et qui criaient sans cesse après les vices de leur siècle. Elle nous fera voir qu'Aristote a consacré des veilles au théâtre, et s'est donné le soin de réduire en préceptes l'art de faire des comédies. Elle nous apprendra que de ses plus grands hommes, et des premiers en dignité, ont fait gloire d'en composer eux-mêmes ; qu'il y en a eu d'autres qui n'ont pas dédaigné de réciter en public celles qu'ils avaient composées ; que la Grèce a fait pour cet art éclater son estime par les prix glorieux et par les superbes théâtres dont elle a voulu l'honorer ; et que, dans Rome enfin, ce même art a reçu aussi des honneurs extraordinaires : je ne dis pas dans Rome débauchée, [...] mais [...] dans le temps de la vigueur de la vertu romaine.

Molière, Préface du *Tartuffe*.

## RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE THÈME GREC

Établi par par M. Jean ALAUX et M<sup>me</sup> Jocelyne PEIGNEY

Vingt-deux candidats ont composé cette année en thème grec ; la moyenne de l'épreuve, assez nettement inférieure à celle de l'an dernier où elle était de 7,99, s'établit à 6,45. Les notes sur vingt s'échelonnent de 0,7 à 15,5. Elles se répartissent ainsi :

de 0,7 à 0,9 : 3 copies

de 01 à 02,9 : 1 copie

de 03 à 04,9 : 3 copies

de 05 à 06,9 : 8 copies

de 07 à 08,9 : 2 copies

de 11 à 12,9 : 1 copie

de 13 à 14,9 : 3 copies

15,5 : 1 copie.

L'extrait de la préface du *Tartuffe* ne comportait pas de difficulté majeure de transposition, hormis quelques points délicats dans les choix lexicaux. Le jury a néanmoins relevé maintes fautes ponctuelles dues à des lacunes morphologiques (y compris de trop fréquents barbarismes), ainsi que des incohérences syntaxiques. Il va sans dire qu'une relecture minutieuse aurait dû permettre de corriger la plupart de ces erreurs.

Rappelons d'abord que l'exercice du thème implique une lecture et une compréhension attentives du texte proposé, dont la langue, celle de l'époque classique en l'occurrence, est supposée familière aux candidats. Ainsi, les « contrariétés » de la première phrase n'étaient en aucun cas des chagrins, mais des *διαφοραί*. Dans la même phrase, le verbe « entendre » signifiait naturellement « comprendre » (*συνιέναι*). Lorsque Molière affirme que la comédie « reprend des défauts des hommes » (l. 5), il faut naturellement saisir qu'elle les corrige (*διορθοῖ*, par exemple ; cf., dans le premier acte de la pièce même, v. 150, à propos de Tartuffe : « ..il ne reprend rien qui ne soit à reprendre », et v. 394, à propos des « dévots de cœur », dont parle Cléante : « C'est par leurs actions qu'ils reprennent les nôtres »). L'expression « faire profession » (l. 8), employée à propos des anciens philosophes qui se piquaient de sagesse (voir Littré s.v., citant M<sup>me</sup> de Sévigné), ne voulait évidemment pas dire ici « enseigner » (*διδάσκειν*) : elle pouvait être rendue par le verbe *ἐπαγγέλλομαι* (cf. *Gorgias*, 447, où les deux verbes sont employés de manière complémentaire, et la traduction, très précise à cet égard, de M. Canto dans l'édition G.-F.).

Les conventions propres au genre exigent, on le sait, d'écrire dans la langue des prosateurs du V<sup>e</sup> et du IV<sup>e</sup> siècle, avec des restrictions pour Thucydide, Xénophon, Platon, Aristote. On citera à cet égard l'emploi fautif du futur *λέξω* au lieu d'*έρω*, l'oubli du supplétisme qui préside à la conjugaison de certains verbes (en attique, *έσκεψάμην* est le seul aoriste admissible de *σκοπεῖν*). Sur ce dernier point, on conseillera aux candidats de vérifier les temps donnés par les dictionnaires (aussi bien pour les verbes simples que pour les composés), en tenant compte des conseils de lecture donnés, par exemple, dans le manuel d'A. Lebeau (*Le Thème grec du DEUG à*

*l'Agrégation*, p. 8-9). En ce qui concerne la déclinaison des comparatifs du type *βελτίων*, il serait bon de savoir employer aussi bien *βελτίω* que *βελτίονα*, et *βελτίους* que *βελτίονες* ou *βελτίονας*.

Parmi les fautes de morphologie récurrentes, qui ont parfois entraîné des barbarismes, le jury a constaté plusieurs erreurs dans la déclinaison de l'adjectif *ἡδύς*, dont on a souvent oublié le datif masculin pluriel (*ἡδέσι*). Certaines confusions faciles à éviter ont été faites : entre *βούλομαι* et *βουλεύομαι* ; entre le démonstratif *οὗτος* et le pronom de rappel *αὐτός*, dont l'accusatif masculin singulier, *αὐτόν*, a même été confondu avec le neutre, *αὐτό* (l'attique ne connaît le neutre *αὐτόν* que dans la crase *ταυτόν*) ; entre *ὤς* et *οὔτως* ; entre le présent du subjonctif actif des verbes contractes en *-έω* (*φιλῶ*, *φιλῆς*, *φιλῆ*) et les formes médio-passives correspondantes (*φιλάμαι*, *φιλῆ*, *φιλῆται*) ; entre la première personne de l'imparfait du verbe *εἶμι* (*ἦ* ou *ῆν*) et la troisième, qui ne peut être que *ῆν*.

Une lecture inattentive des dictionnaires peut être aussi source d'erreurs (cf. le rapport de l'année précédente) : ainsi, à l'entrée *διατρίβω*, Bailly, juste après le futur actif, donne l'aoriste passif *διετρίβην* (« se consumer », « s'écouler », ou même « périr ») ; certains candidats l'ont employé dans le sens de « passer son temps », au lieu de l'aoriste actif *διέτριψα*, qui s'imposait pourtant logiquement.

En matière de syntaxe, l'on a retrouvé un certain nombre de fautes, pourtant signalées de rapport en rapport, par exemple l'emploi de *οὐδέ* au lieu de *καὶ οὐ* après une phrase ou un membre de phrase positifs, la confusion entre *δέ* et *ἀλλά* adversatif, qui ne s'emploie qu'après une négation (sauf dans le sens de « et non pas », « et non pas plutôt », ce qui était justement le cas dans la première phrase du texte : « puisqu'on doit discourir des choses, et non pas des mots » ; cf. M. Bizos, *Syntaxe grecque*, p. 219, et les exemples cités d'Isocrate et d'Eschine). À propos de l'emploi des particules de liaison, on rappellera que *ἄρα* ne devient connectif qu'à partir du IV<sup>e</sup> siècle (A. Lebeau, *Le Thème grec...*, p. 46). On réservera l'usage de l'optatif oblique aux complétives, aux interrogatives indirectes et aux finales : son emploi dans une relative déterminative, rencontré à plusieurs reprises dans les copies, constitue une faute, sauf naturellement si cette relative est subordonnée à une complétive ou à une interrogative indirecte à l'optatif dépendant elles-mêmes d'un verbe principal à un temps secondaire (dans une phrase du type : *ἔλεγεν ὅτι τοῦτον τὸν λύκον ἴδοι ὃν πάντες φοβοῦντο*). Plus globalement, lorsqu'il s'agit de transposer une principale suivie de subordonnées séparées par un point virgule (voir I. 10 à 16 du texte), il convient de produire, en grec, une phrase clairement articulée (la série des subordonnées reliées par des particules s'enchaînant à la principale), sans se contenter de juxtaposer des membres de phrases au prix d'un décalque littéral de la ponctuation française.

La question du choix et de l'emploi des négations, ce point si difficile de la syntaxe grecque, mérite également d'être soulevée, au moins en deux endroits du texte proposé. Dans la première phrase (« Puisqu'on doit discourir des choses et non des mots »), les candidats étaient fondés à hésiter entre *οὐ* et *μή* (le jury en a, bien sûr, tenu compte). En effet, on sait qu'en cas de disjonction après un verbe principal appelant normalement la négation *μή*, les usages grecs sont flottants (voir les exemples donnés par Kühner-Gerth II, 2, § 511, p. 192), sauf bien sûr lorsque le segment négatif est détaché du verbe principal (voir l'exemple de Platon cité par J. Humbert, *Syntaxe grecque*, p. 360 : *ὁμώμοκεν οὐ χαριεῖσθαι οἷς ἂν δοκῆ αὐτῷ, ἀλλὰ δικάσειν κατὰ τοὺς νόμους* : « il s'est engagé, non à favoriser qui lui plaît, mais à juger selon les lois » ; *ὁμώμοκεν μὴ χαριεῖσθαι* signifierait : « il s'est engagé à ne pas favoriser... »). Pour traduire « on ne saurait la censurer sans injustice », la solution la plus simple était évidemment de traduire « sans injustice » par *δικαίως* (*οὐδεὶς ἂν αὐτῇ δικαίως ἐπιτιμώη*). Mais, si l'on choisissait d'employer un verbe de possibilité nié suivi d'un infinitif lui-même négatif (« on ne pourrait pas ne pas être injuste en la censurant »), on devait impérativement employer la double négation *μή οὐ* (voir A. Lebeau, *Le Thème grec...*, p. 63 : *Οὐδεὶς οἷός τ' ἐστὶν ἄλλως λέγων μὴ οὐ καταγέλαστος εἶναι*). Rappelons que cette même double négation s'impose après les verbes dits d'« empêchement » niés (« faire obstacle », « nier », « contredire »,

etc.), mais qu'alors les deux négations sont explétives (*ibid.*, p. 63 : οὐτ' αὐτὸς ἐξαρνοῦμαι μὴ οὐ γεγονέναι ἐρωτικῶς...). Signalons au passage l'exception constituée par le verbe *κωλύω* et ses composés, qui gouvernent l'infinitif sans négation explétive.

On reviendra à présent sur quelques difficultés apparues au fil du texte. Dans la première phrase (l. 2), si l'on voulait traduire avec précision « envelopper dans un même mot des choses opposées », il fallait recourir à l'expression *εἷς καὶ ὁ αὐτός (ἐνὶ καὶ τῷ αὐτῷ ὀνόματι ἐναντί' ἅττα περιλαμβάνειν)* ; à la fin de la même phrase (« ...il ne faut qu'ôter le voile de l'équivoque, et regarder ce qu'est la comédie en soi, pour voir si elle est condamnable »), il était superflu et pour le moins maladroit de traduire « pour voir » (l'interrogative indirecte suffisait). La conditionnelle de la l. 6 (« ...si nous voulons ouïr là-dessus le témoignage de l'antiquité ») appelait l'usage de l'éventuel (*εἰ* + indicatif signifiant « s'il est vrai que »), et l'« antiquité » un pluriel concret (par exemple : *οἱ πάλαι*), comme d'ailleurs plus loin « la Grèce » et « Rome ». La traduction littérale (par des génitifs) des possessifs l. 7 (« ses plus célèbres philosophes »), l. 8 (« les vices de leur siècle ») et l. 10 : « de ses plus grands hommes ») était particulièrement impropre (*παρά* suivi du datif du pronom personnel convenait parfaitement, en revanche).

On pouvait rendre « Aristote a consacré ses veilles au théâtre » (l. 9) par *ἀγρυπνέω* suivi d'un participe (bien entendu, le « théâtre » comme objet de la réflexion aristotélicienne devait être traduit par *δρᾶμα* et non par *θεᾶτρον*, qui convenait en revanche à la l. 13). La suite de la même phrase a semblé embarrasser beaucoup les candidats : pour « se donner le soin de », on pouvait employer *ἐπιμελοῦμαι ὅπως* suivi d'un optatif oblique au futur (le verbe principal étant à un temps secondaire), et *μεταβάλλω εἰς* pour « réduire en préceptes » (précisons au passage que, si ces formulations ne correspondent guère pour nous au contenu de la *Poétique*, il s'agit bien ici de ce que les contemporains de Molière se plaisaient à croire qu'Aristote avait entrepris) ; *κανών* (employé par Démosthène) ou tout simplement *νόμος* pouvaient traduire les « préceptes » en question ; quant au verbe *κωμωδεῖν*, il ne signifie pas, en attique classique, « faire des comédies » (sens attesté chez Lucien), mais « moquer dans une comédie » : il fallait donc tourner par une périphrase.

Dans la phrase suivante (l. 10-12), *σεμνύνομαι ὡς* suivi du participe était acceptable pour traduire « ont fait gloire » et *καταλέγειν* pour « réciter en public », qui ne signifiait évidemment pas jouer au théâtre. On ne pouvait transposer littéralement « la Grèce a fait pour cet art éclater son estime » (l. 13) : il convenait de recourir à des tournures proprement grecques (par exemple : *οἱ Ἕλληνες ἐφάνησαν ταύτην τὴν τέχνην περὶ πλείστον ποιούμενοι*). Dans la dernière phrase, « ce même art » appelait l'emploi et du démonstratif et de *αὐτός*. Il fallait prendre garde, en traduisant « je ne dis pas », qui signifiait bien sûr « je ne veux pas dire » (*οὐ λέγω*), de conserver au complément répété la même construction, en excluant l'emploi de *περὶ* et du génitif, qui faussait gravement le sens et la syntaxe. Il fallait enfin éviter, dans cette même phrase, la lourdeur de génitifs accumulés et notamment le littéralisme qui consistait à faire suivre *χρόνος* d'un génitif (on pouvait tourner par : *παρὰ τοῖς Ῥωμαίοις ἢ αὐτὴ τέχνη αὕτη καὶ ἐκπρεπεστάτας τιμὰς ἐδέξατο, οὐ λέγω παρὰ τοῖς ἀκολάστοις Ῥωμαίοις, ἀλλ' ὅτ' ἴσχυεν ἢ τῶν Ῥωμαίων ἀρετῇ*).

Comme on le voit, le texte de Molière présentait certes quelques passages délicats, mais il semble surtout que les candidats aient été gênés par l'absence des réflexes sûrs qui pouvaient leur fournir une série de tournures simples et claires en leur évitant de se perdre dans les méandres des dictionnaires et de multiplier les occasions de fautes (lors des entretiens qui concluent le concours, certains nous disaient avoir eu peine à terminer la traduction d'un texte pourtant précisément calibré selon les normes en vigueur). À de telles difficultés, on ne voit d'autre explication que le défaut de cette imprégnation qu'assure la lecture régulière et courante des auteurs classiques, ni d'autre remède que d'inviter une fois encore à la pratiquer.

SESSION 2009

---

**CONCOURS EXTERNE  
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS AGRÉGÉS**

Section : GRAMMAIRE

**COMPOSITION PRINCIPALE :  
OPTION A : FRANÇAIS ANCIEN ET MODERNE  
OPTION B : GREC ET LATIN**

Durée : 4 heures 30

---

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.*

*Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*

*De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB :** *Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.*

**Tournez la page S.V.P.**

Option A

I. ANCIEN FRANÇAIS

*Li Jus de saint Nicholai*, vv. 466 (*A ! Chevalier qui chi gisiés,*) à 495 (*S'en foy te voit seür et fort.*)

*Sur le champ de bataille : l'Ange aux chrétiens massacrés*

*Un peu à l'écart : le Preudom, prisonnier des Emirs, l'Ange*

LI ANGELES

A ! chevalier qui chi gisiés,  
Com par estes bon eüré !  
Comme or ches eures despisiés  
169 Le mont ou tant avés duré !  
Mais, pour le mal k'eü avés,  
Mien ensiant, tres bien savés  
Quels biens chou est de paradys,  
173 Ou Dieus met tous les siens amis.  
A vous bien prendre garde doit  
Tous li mons et ensi morir,  
Car Djeus mout douchement rechoit  
177 Chiaus qui o lui voelent venir :  
Qui de bon cuer le servira  
Ja se paine ne perdera,  
Ains sera es chieus couronnés  
181 De tel couronne comme avés.

LI PREUDOM

Sains Nicolais, dignes confés,  
De vostre home vous prende pes !  
484 Soiés me secours et garans !  
Bons amis Dieu, vrai conseilriere,  
Soiés pour vostre home veilliere,  
487 Si me wardés de ches tirans !

LI ANGELES

Preudom, qui si iés efferés,  
Soies en Dieu preus et senés ;  
Se t'en mainnent chist traïtour,  
491 N'aies pour çou nule paour ;  
En Damedieu soies bien chiers  
Et en saint Nicolai après,  
Car tu aras sen haut confort,  
495 S'en foy te voit seür et fort.

1- Traduire le texte en français moderne (4 points).

2- Phonétique (4 points) :

Etudier, depuis le latin jusqu'au français moderne, l'évolution de *paine* (v. 479) et de *seür* (v. 495).

3- Morphologie (4 points) :

Les adverbes : Décrire la formation et l'évolution de *com* (v. 467) et *comme* (v. 468), *bien* (v. 474), *mout* (v. 476), *douchement* (v. 476), *ja* (v. 479), depuis les origines jusqu'au français moderne.

4- Syntaxe (4 points) :

Le possessif dans le passage.

5- Vocabulaire (4 points) :

Etudier dans une perspective diachronique et synchronique les mots *gisiés* (v. 466) et *preus* (v. 489).

## COMPOSITION PRINCIPALE

### Option A

I

## RAPPORT SUR L'ÉPREUVE D'ANCIEN FRANÇAIS

Établi par M<sup>me</sup> Valérie MÉOT-BOURQUIN

### Sujet :

Texte : *Li Jus de saint Nicholai*, vv. 466 à 495.

- 1) Traduction.
- 2) Phonétique : *paine* et *seür*.
- 3) Morphologie : Formation et évolution du paradigme de *com et comme, bien, douchement, ja*.
- 4) Syntaxe : Le possessif dans le passage.
- 5) Vocabulaire : *gisiés* et *preus*.

-----  
Commentaire de la session :

Cette année, 5 candidats ont remis une copie au titre de l'option A, proportion assez importante compte tenu du nombre de candidats au concours 2009. Les notes obtenues en ancien français sont : 3, 7, 11, 13,5 et 14. Le jury se félicite que ces résultats aient permis aux 3 candidats dont la note est supérieure à 10 d'être admissibles car l'épreuve avait été préparée avec sérieux. Afin d'aider les futurs agrégatifs, les correcteurs insistent sur la question de la gestion du temps : en grammaire française, la difficulté réside aussi on le sait dans la balance entre le temps donné à la grammaire moderne et celui accordé à l'ancien français.

-----  
Recommandations générales sur les épreuves des deux options :

**Préalable** : Le jury attire l'attention des candidats des deux options A et B sur l'intérêt qu'ils ont à lire les deux rapports, qui sont à envisager en complémentarité : afin d'éviter les redites, commentaires et recommandations ne sont pas répétés. Pour nuancer, on ajoutera que la perspective des sujets n'est cependant pas exactement similaire, les questions posées aux candidats d'option A imposant un traitement approfondi.

- 1) Le cadre de l'épreuve :

Il est stable puisque les candidats sont invités à traiter cinq questions :

- a) Traduction : Le jury rappelle que si en général l'ensemble du passage proposé est à traduire, il est également envisageable que l'exercice ne porte que sur un extrait de ce passage. Il importe, dans cette question comme dans les suivantes, de lire attentivement le libellé afin de ne pas perdre un temps précieux.
- b) Phonétique : Etude de l'histoire phonétique d'un mot (option B) ou de deux mots (option A) pris dans le texte. Les étymons, qui furent donnés dans le sujet en 2005 et en 2008 pour l'option B, ne sont pas systématiquement indiqués.

c) Morphologie : Etude en diachronie de la formation et de l'évolution d'un paradigme courant. Ici encore l'étymon peut apparaître dans le sujet, sans que ce soit une obligation. Le sujet proposé en 2009 en option A, qui par son libellé contraignait à un traitement spécifique, est commenté plus bas.

d) Syntaxe : Souvent, comme en 2008 et 2009, les candidats ont eu à traiter une question de synthèse conduisant à étudier un corpus d'occurrences relevées dans la totalité ou dans un extrait du texte. A cette question peuvent s'adjoindre, comme ce fut le cas lors des sessions 2007 et 2006 du concours pour les options A et en 2009 pour les options B, une ou deux questions ponctuelles, portant sur une tournure, un syntagme ou une phrase particulièrement intéressants. Il est également envisageable que le commentaire de syntaxe ne porte sur l'étude que de points particuliers. Les questions ne sont pas forcément liées entre elles.

e) Vocabulaire : Étude de l'histoire sémantique d'un mot (option B) ou de deux mots (option A), choisis dans l'extrait à traduire. Le nombre des termes proposés peut être accru, par exemple pour aborder un champ notionnel. Les étymons ne sont jamais donnés.

Le jury n'impose pas que les réponses suivent l'ordre du sujet ; cependant il déconseille fortement le traitement éclaté d'une unique question (un mot de phonétique à la suite de la traduction, l'autre entre un peu de morphologie et un peu de vocabulaire par exemple). Cette pratique prive en effet le développement de toute continuité. Elle interdit en outre au candidat de procéder par renvoi synthétique à des commentaires précédemment énoncés, ce qui contraint à des répétitions et donc à une perte de temps. De surcroît, travailler dans un premier temps la traduction évite de grossières erreurs dans les réponses suivantes.

Ainsi conçue, l'épreuve d'ancien français peut être fort gratifiante pour les candidats qui ont accompli un travail régulier de préparation, seul moyen pour les futurs agrégés de grammaire d'accéder à la connaissance des états de langue du Moyen Age, et donc seule voie pour appréhender l'histoire de la langue française dans son ensemble.

## 2) Quelques principes de notation :

En 2009, chacune des questions a été notée sur 4, comme l'indiquait le barème. Cette répartition des points n'est pas immuable.

Comme le sujet est un ensemble, conçu pour être traité dans le temps imparti, le traitement de certaines questions peut requérir moins de temps que celui nécessaire pour d'autres questions. Il appartient au candidat de faire preuve de jugement et de savoir discerner, pour s'y consacrer, les points les plus intéressants. Les correcteurs attirent l'attention sur le fait qu'une question qui paraît brève peut nécessiter un traitement approfondi.

La note globale s'obtient par addition des notes partielles ; c'est dire combien il importe de ne délaisser aucun des domaines d'interrogation, même si on a fait le choix d'en privilégier certains.

Il va de soi que, si la seule question notée par soustraction est la traduction, nous sanctionnons négativement les erreurs grossières, comme la non-reconnaissance de la construction absolue du complément du nom *molin Rogier* (v. 242, option B).

Et que dire de fautes indignes de candidats à tout concours en lettres (il est assurément contrariant de devoir ôter des points pour une graphie moderne fautive de la seconde personne de l'impératif d'un verbe aussi banal que l'auxiliaire *estre* (v. 492), orthographiée *soit*, *soies* comme de lire dans des copies d'option B « *courrir* » - à maintes reprises - ou « *quel canaille !* », ou encore « *toi qui est* » ) ? L'exigence d'une relecture sérieuse et attentive nous paraît, pour un concours du niveau de l'agrégation, devoir être acquise et la qualité de la rédaction en une langue française correcte et élégante est bien entendu directement prise en compte.

Le jury attend des explications claires et fermes, sans imposer aucune théorie ni aucune école particulière. Il se défie autant d'une terminologie clinquante utilisée sans fondement que d'une analyse platement descriptive, de courte vue. Que les candidats soient convaincus que l'honnêteté dans la pensée et dans la langue est appréciée.

Cet impératif de rigueur impose le contact longuement répété au cours de la préparation avec des ouvrages de référence, considérés dans leur apport particulier ; les rapports du jury des années antérieures – notamment celui de l'année 2006, à compléter par les suivants - sont accessibles en ligne et comportent des indications bibliographiques auxquelles nous renvoyons. Les candidats à la session 2010 y adjoindront un manuel récent qui les aidera à travailler la question de vocabulaire : Roland GUILLOT, *L'épreuve d'ancien français aux concours. Fiches de vocabulaire*, Champion, Unichamp-Essentiel, n°18, Paris, 2008. Nous rappelons encore que la *Syntaxe de l'ancien français* de Ph. Ménard offre une riche description de la langue médiévale, dans une approche traditionnelle. La lecture du *Précis d'ancien français* de G. Joly - la seconde édition est parue chez A. Colin, dans la collection U, Linguistique en 2009 - et de la *Grammaire nouvelle de l'ancien français* de Cl. Buridant permet d'intégrer les apports de la linguistique.

On complètera ces propos généraux en soulignant la perspective qui guide correcteurs et interrogateurs dans la conception des sujets en Ancien français pour l'agrégation de grammaire. Considérant le prestige de ce concours, ils requièrent une réelle sensibilité linguistique et une érudition solide en matière d'histoire de la langue française sans pour autant être destinés à des spécialistes du Moyen Age. De la sorte, en 2009, parce que la langue des textes au programme était fortement picardisante, le jury avait proposé des extraits d'une première compréhension plutôt aisée dès lors que les principaux traits dialectaux étaient maîtrisés ainsi qu'un choix de questions assez classiques.

#### **A- TRADUCTION :**

##### **Les remarques qui suivent valent pour les deux options.**

Les règles énoncées dans les précédents rapports n'ont pas varié. Les correcteurs soulignent que l'exercice proposé n'est pas proprement une version puisqu'il s'agit de traduire un texte médiéval au programme, c'est-à-dire un texte longuement travaillé. La différence avec la traduction d'un texte en langue étrangère, l'existence même d'un programme, a pour but précisément de permettre une connaissance approfondie de la langue du texte, et même des intentions et de l'écriture d'un écrivain.

L'extrait proposé cette année était assez long mais d'un style très classique ; le jury en effet, considérant les redoutables difficultés posées au plan linguistique par les œuvres au programme, avait choisi, pour l'agrégation de grammaire, d'écarter les scènes consacrées au monde de la taverne pour retenir un passage solennel célèbre, inévitablement connu des agrégatifs : la déploration, prononcée par l'ange, des guerriers morts au combat et le dialogue avec le *preudome*. Si ce rapport n'est pas le lieu pour développer l'indéniable présence de l'épopée dans le *Jeu de saint Nicolas*, rappelons que cette pièce comporte tant de reprises et de réminiscences épiques que l'éditeur A. Henry a pu parler à son propos de « chanson de geste en miniature ». Jehan Bodel, dans les vers 466 et suivants, reprend, de manière originale, le motif du *planctus*, ce qui explique le style formulaire, les mots et expressions épiques. Cette déploration et l'échange avec le saint homme, qui s'achèvent sur l'exaltation de la foi chrétienne et un encouragement à la croisade, ne devaient pas déconcerter les candidats sérieux, qui pour s'aider pendant l'année disposaient de deux bonnes traductions.

Néanmoins, cet extrait du *Jeu de saint Nicolas* se voulait sélectif afin de discriminer les étudiants bien préparés. En effet, dans le temps donné de l'épreuve, il faut que, antérieurement, aient été surmontées les spécificités du texte. Le passage, du point de vue des graphies et des picardismes, présentait des difficultés attendues : démonstratifs caractéristiques en *ch-* (*chi* pour *ci* en français commun au v. 467, *ches* pour *ces* au v. 468, *chiaus* au v. 477, etc) ; formes picardes des

possessifs comme *se* féminin au v. 478 (et il fallait ne pas assimiler à un possessif le *me* du v. 484, pronom personnel de 1<sup>ère</sup> personne, régime indirect complément d'intérêt, d'où la traduction « soyez pour moi ») et *sen* masculin au v. 494 (voir la question de syntaxe) et, plus exigeante, la lecture au v. 492 de *chiers*, forme picarde de l'adjectif *cert* issu du LC *certum*, à ne pas confondre avec *chier* de l'AF commun, issu lui de *carum*.

On notera encore la méfiance constante qui est de règle face aux textes médiévaux. Elle aurait notamment permis d'éviter les calques de *moult doucement* (v. 476, à traduire « avec grande douceur »), *vrai conseilliere* (v. 485, « conseiller sûr » plutôt que « véridique ») ou *haut confort* (v. 494, « puissant réconfort »).

Au-delà, seule une pratique régulière permettait de retrouver avec aisance la tonalité particulière du passage et il était indispensable d'être conscient de la situation pour rendre avec justesse les paroles du *preudome*, dont le vocabulaire religieux reprend celui de la féodalité : *secours et garans* (v. 484), *conseilliere* (v. 485) et surtout *home* (v. 483 et 486) qu'il était bien malvenu de traduire par un calque qui générerait un faux-sens ; pour ce mot qui caractérise d'abord les liens de vassalité, on suggèrera « serviteur », « fidèle » ou « vassal ».

Certaines fautes (faux-sens et contresens) ne pouvaient être évitées que par un vrai travail grammatical du texte : le picardisme *efférés*, v. 488, « bouleversé » et non « effrayé » ; l'expression *vous prende pes*, signifiant au v. 483 « prenez en pitié » parce que *pes* n'a aucun lien avec *pais* issu de *pacem* mais est le cas sujet singulier du nom *pec* « pitié agissante », « compassion » ; le faux-ami *tirans* au v. 487, à lire « bourreaux ».

La qualité des traductions proposées par trois des cinq copies atteste que l'année de préparation a manifestement permis de résoudre ces difficultés. Ce passage très cohérent, où s'exprime l'exaltation de la foi chrétienne, a été bien rendu.

Que les candidats aient à l'esprit que les correcteurs, parfois, peuvent témoigner leur satisfaction en attribuant des « bonus », qui, afin de valoriser la qualité des bons candidats, récompensent une traduction particulièrement précise et élégante ou la reconnaissance d'un fait de langue peu fréquent.

## **B- PHONETIQUE :**

Les rapports du jury des sessions antérieures ont repris et illustré la méthode à adopter pour traiter cette question ; nous y renvoyons, ainsi qu'au corrigé donné dans le rapport concernant l'option B pour l'évolution de *uis* < \**ustium*, pour compléter l'exposé qui suit.

a) Datations : Veiller à la cohérence de la chronologie relative est une exigence absolue. Or, les systèmes de datation des faits phonétiques peuvent varier d'un manuel à l'autre. Le *Précis de phonétique historique du français* de G. Joly n'indique pas toujours les mêmes dates que la *Phonétique historique du français* de G. Zink. Les correcteurs acceptent les diverses hypothèses avancées par les phonéticiens pour expliquer une même évolution, à condition que l'exposé soit logique et cohérent.

b) Images phonétiques et explications : Se contenter d'un schéma évolutif accompagné de dates témoigne d'une erreur de perspective quant à l'objet de la question de phonétique. On est en droit d'attendre d'un agrégé de grammaire qu'il ait certes appris les mécanismes d'évolution phonétique mais aussi qu'il en ait compris la logique, ce dont rendent compte les explications. De même, présenter une évolution sans indications d'accent et de quantités n'a pas de sens.

c) Nous incitons les candidats à formuler des commentaires de graphie quand le terme le requiert et regrettons la fréquente indigence des copies de ce point de vue.

d) Le jury ne cherche pas à surprendre les candidats mais à vérifier les connaissances de futurs agrégés.

En conséquence, le choix des mots proposés, en phonétique comme en vocabulaire, s'opère en général selon les critères suivants : ces termes sont des classiques, travaillés au

cours des années d'études antérieures, souvent traités dans les ouvrages de référence. Ce sont aussi des mots qui, parce qu'intéressants dans le texte au programme, ont été repérés et étudiés pendant la préparation du concours.

Il en va ainsi de *paine* < *poena(m)* et de *seūr* < *secúru(m)*, tous deux sans surprise et dont le traitement est abordé dans plusieurs ouvrages de la bibliographie.

Afin d'aider les agrégatifs d'option A de la session 2010, nous ajoutons que l'objectif de la question de « phonétique historique » est de vérifier qu'ils sont en mesure de concevoir et de raconter l'histoire d'un mot au plan des sons ; les sujets tendent donc le plus souvent, par la combinaison des deux mots, à observer les principales évolutions, que nous rappelons : diphtongaison par segmentation spontanée (bloquée par la nasalisation dans *poenam*), évolution des consonnes intervocaliques (*k*, avec palatalisation, dans *securum*), palatalisation (*securum*), diphtongaison par coalescence, en *i* ou en *u* (non illustrée en 2009), nasalisation (*poenam*).

De plus, dans le double but d'une part de donner à chaque candidat l'occasion de prouver sa valeur, d'autre part de permettre aux meilleurs de faire état de leur excellence, le sujet articule souvent deux termes de difficulté différente, un mot « plus simple » (comme en 2008 *sapere*) et un mot « plus riche et plus complexe » (en 2008 *placere*) ; en 2009 cependant le niveau de difficulté – moyenne - des deux mots était équivalent mais les problèmes posés par chacun différaient.

1) A titre d'exemple, traitement du mot :

*Securum* [sekúrũm] > **AF** *seūr* [seūr] > **FM** *sūr* [súr]

\* Transcription : Veiller à la transcription de la lettre *r* dont l'articulation s'est affaiblie.

\* Présenter une évolution sans indications d'accent et de quantités n'a pas de sens.

- Avant notre ère, la consonne finale [-m] n'est plus prononcée

Image phonétique : [sekúrũ].

- Au II<sup>e</sup> s., période du bouleversement vocalique, les oppositions de quantité font place à des oppositions de timbres ; les voyelles longues, d'aperture moyenne, se ferment ; *e* initial, d'aperture moyenne, se ferme en [e]

Image phonétique : [sekúrũ].

- Au IV<sup>e</sup> s. :

- Affaiblissement par sonorisation en [g] de [k] intervocalique

- poursuite du bouleversement quantitatif : [ũ] long tonique libre reste long sous l'accent.

D'où : [seğúrũ].

- Au V<sup>e</sup> s., la consonne [g], occlusive sonore prévélairale en position intervocalique devant la voyelle vélairale tonique [u], s'affaiblit :

a) spirantisation en *ɣ*, constrictive sonore dorso-vélairale : [g] > [ɣ]

b) assimilation par la voyelle vélairale tonique subséquente : [ɣ] > [w] > ∅

A la fin du V<sup>e</sup> s., poursuite du bouleversement vocalique qui touche [-ũ] final : [-ũ] > [-o]

D'où : [seğúro].

- A la fin du VII<sup>e</sup> s., la voyelle finale différente de *a* s'amuit : [-o] > ∅

D'où : [seúr].

- Au VIII<sup>e</sup> s., palatalisation spontanée de [u] en [ü] et assourdissement précoce de [e] initial devant une voyelle tonique (ou XI<sup>e</sup> s.)

D'où : [seúr].

- Aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s., réduction de l'hiatus [eũ] > [ú] ; à la finale, effacement possible de [-r] : effacement généralisé du *r* final, sauf dans les monosyllabes où l'effacement peut ne pas se produire

D'où : [súr(r)].

- Au XVII<sup>e</sup> s., restitution savante de la consonne finale en [R] dorso-vélairale

D'où : [súR].

Commentaires :

L'allongement compensatoire de la voyelle tonique [ü], consécutif à la réduction de l'hiatus, est noté par l'accent circonflexe.

2) *Pœnam* :

L'évolution de ce mot - où la nasalisation bloque au XII<sup>e</sup> s. l'évolution par différenciation en [oi] - est traitée dans plusieurs manuels auxquels les candidats peuvent se reporter, par exemple dans la *Phonétique historique du français* de G. Zink, p. 52.

### C- MORPHOLOGIE :

Si la question de morphologie ne présentait pas de difficulté spécifique parce qu'elle traitait d'un sujet classique (la formation des adverbes) et que le jury avait délibérément choisi un corpus de termes bien connus, elle nécessitait un effort particulier de mise en forme, ou plutôt de « mise en problématique », dès lors que ces dernières années avait été proposée l'étude d'un paradigme unique.

On rappellera simplement que lorsque l'on attend l'histoire d'un seul paradigme, il convient en général de présenter, éventuellement sous forme de tableaux, les états de langue successifs, puis d'exposer les mécanismes qui expliquent l'évolution. Les candidats futurs trouveront une illustration développée de ce type de sujet dans le rapport du jury de la session 2008, qui traite la formation et l'évolution de l'adjectif *mortel*, issu de l'épicène latin, *mortalis*, *-is*, *-e* et dans le corrigé du sujet des options B.

Pour ce qui est de la notation, redisons que la question de morphologie, comme celles de phonétique ou de traduction parfois, peut donner lieu à bonus en cas de traitement excellent.

En 2009, le libellé (« Les adverbes : Décrire la formation et l'évolution de... ») était une incitation à composer l'exposé. De surcroît, pendant l'épreuve même, mis dans l'obligation de développer l'histoire de cinq adverbes (mais six formes) aux origines diverses, aucun candidat ne pouvait manquer de se trouver confronté à la question de l'organisation du propos. Pour échapper au risque de l'inventaire – stérile et inévitablement répétitif – il était nécessaire dans l'introduction de formuler la problématique née de l'examen du corpus. En effet, dès que l'on tentait de rédiger une introduction, dont on sait qu'elle est indispensable puisque c'est un développement composé qui est attendu, s'imposait la nécessité d'une problématique (au point qu'une introduction autre était impossible à réaliser) : que nous dit ce corpus lorsqu'on l'interroge dans une perspective d'histoire de la langue et donc de constitution de la classe des adverbes et par là de mise en système de la catégorie de l'adverbe ?

La question posée portait de fait sur une catégorie grammaticale difficile à appréhender, celles des adverbes ; parmi eux, peu entrent dans des systèmes structurés par des oppositions formelles d'où, en AF en particulier, un problème de catégorisation puisque beaucoup d'entre eux ne sont pas exclusivement adverbe mais aussi préposition ou outil conjonctif. Pourtant, rassemblant surtout des adverbes stables en AF dans cette catégorie, le corpus proposé, assez léger mais divers, gagnait, pour établir le mode de formation de la classe en tant que classe, à être interrogé également par le biais de l'origine de chacun des termes, d'autant que les changements entre latin et gallo-roman ont été extrêmement profonds.

Dans ce rapport, pour engager les candidats présentant la session 2010 à ce mode de questionnement, nous illustrerons la méthode conseillée : Après avoir rapidement posé pour chaque mot son origine, sa nature en AF et en FM, on donnera la charpente du développement.

- Analyse, linéaire, de la nature de chaque mot du corpus (connaissances à brièvement rappeler au brouillon pour centrer le propos avant d'établir le plan) :

\* En AF, *co(me)* est conjonction de subordination (son noyau sémantique est de marquer un lien comparatif-modal dont dérivent ses valeurs temporelle, causale...) et adverbe. Il est issu du latin *quomo(do)* – conjonction et adverbe aussi - réduit à *\*como* > *com* ; la forme en *-e* résulterait d'une

agglomération avec *et* : \**como* + *et* > *come*. En FM, la forme unique *comme* est adverbe exclamatif et conjonction de subordination de sens temporel ou comparatif.

\* L'adverbe médiéval et moderne *bien* est l'aboutissement direct de l'adverbe *bene*, un des seuls adverbes de manière latins en *-e* – avec *male* – à avoir subsisté dans le passage du latin au gallo-roman.

\* *Mout* est directement tiré du latin *multum* mais cette forme n'était pas originellement adverbe puisqu'il s'agit du neutre de l'adjectif *multus*, *-a*, *-um*, adverbialisé sans marqueur, par dérivation impropre ; en AF, il connaît, surtout dans l'Ouest, un emploi adjectival – il varie alors selon l'accord – au sens de « maints, maintes » mais est le plus souvent adverbe invariable, précédant un adjectif, un verbe ou un adverbe ; plus rarement, il peut s'employer pronominalisé et il s'accorde alors. En FM, il est archaïque.

\* *Doucement* illustre la classe bien connue des adverbes en *-ment*. Entre le latin et le gallo-roman, pour compenser les pertes dans la classe des adverbes, la langue populaire a procédé par création lexicale et a ainsi grammaticalisé le syntagme nominal formé du substantif féminin *mens*, *-tis* et de sa qualification de type adjectivale à l'ablatif de manière, pour exprimer l'état d'esprit dans lequel le sujet agit.

\* L'adverbe médiéval *ja* est issu de l'adverbe temporel latin *iam* ; il a disparu en FM mais apparaît dans les composés *déjà*, *jamais*.

Le plan suggéré par l'examen du corpus pouvait être le suivant (nous en donnons les grandes lignes) :

- **Introduction** : (Voir également ci-dessus) Une classe caractérisée dans les systèmes linguistiques successifs par sa syntaxe plus que par sa morphologie dès lors que l'hétérogénéité formelle est nette, la seule marque morphologique, plus ou moins constante, de cette catégorie étant l'invariabilité. Par l'étude du corpus, il est possible de voir comment la langue médiévale, parce que plus évolutive, semble tenter de résorber cette hétérogénéité.

- **I/ Latin → AF** : [l'inversion de a) et b) est tout à fait pertinente]

a) Adverbes étymologiques, issu du latin : \* *bien*, *ja* \* *mout* (à isoler en raison de l'évolution par dérivation impropre) ; on constate l'absence de marque au plan morphologique.

b) Adverbes nés par composition tardive : \**dulcemente* > *doucement* ; histoire de « adjectif au féminin + *mens*, *-tis* à l'ablatif ».

c) Un signifié / deux signifiants ? : *Com* et *come*.

Ici pouvait être exposée, par l'exposé de la pratique médiévale des morphèmes flottants que sont le *-e* (voir en FM le maintien de l'alternance *encore* / *encor*) et le *-s* adverbial, la motivation morphologique de l'alternance *com* / *come*. Dans les vers 467 (*com*) et 468 (*comme*), les occurrences de l'adverbe exclamatif, toutes deux à l'initiale, toutes deux renforcées par un autre adverbe (*par* au v. 467, *or* au v. 468), attestent cette libre alternance. On constate que l'invariabilité, quoique moins absolue qu'en FM par le jeu du *-e* et du *-s*, reste une marque.

Cependant, on relève de surcroît en AF une motivation syntaxique, à nommer : L'expression de la comparaison d'égalité (par *com(m)(e)* donc et non par *que*) tend à spécialiser chacune des deux formes selon la nature du groupe introduit, *come* introduisant plutôt un syntagme nominal, *com* une proposition.

Enfin, ces deux formes permettent de poser un dernier critère, que notre pratique moderne nous pousse, à tort, à considérer comme de moindre importance : le critère accentuel. En AF en effet, l'adverbe se définit par sa syntaxe ; compte tenu des règles d'accentuation, c'est dire que l'adverbe se distinguant des conjonctions et prépositions par la différence de fonction dans la phrase, il se distingue d'eux par son autonomie accentuelle, trait tout aussi formel que le marquage par une terminaison spécifique : L'adverbe reçoit un accent propre, comme l'illustrent les deux occurrences du corpus, qui ouvrent le vers.

## II / AF → FM :

a) Maintien : \* *Bien, doucement* \* *Comme* devait être isolé car il illustre la nécessité du français de ne conserver qu'une forme, celle en *-e*. \* Quant à *mout*, qui n'a connu aucune modification morphologique, il est archaïque ou ironique en FM.

b) *Ja* : Disparition en tant que tel mais conservation dans des compositions lexicalisées : *jadis, déjà*.

**Conclusion** : Aucune marque ne s'est imposée ; un système de classe tout aussi hétérogène en FM qu'en AF mais en outre assez figé ; depuis le latin, les seuls adverbes en *-ment* sont d'emblée identifiés, ce qui fonde la vitalité de ce groupe.

## D- SYNTAXE :

Cette année comme la précédente, en syntaxe, le sujet des options A était centré uniquement sur une question de synthèse, l'an passé, l'infinitif et en 2009 les possessifs. Rappelons néanmoins, pour les candidats futurs, que le plus souvent est posée en outre une question ponctuelle. L'étude porte alors sur un objet très circonscrit, un trait propre à la langue médiévale (en 2007 la syntaxe de *ains*). Ce qui est évalué – outre les connaissances – est la capacité du candidat à savoir aller à l'essentiel, à ne pas se disperser.

Pour traiter une question de syntaxe, il est indispensable de faire preuve d'esprit de synthèse, de savoir classer les faits et de faire montre de ses qualités d'analyse. Le sujet proposé en 2009 était conçu pour mettre en valeur les candidats car le corpus assez restreint – moins d'une dizaine de formes – n'offrait ni surprises ni difficultés majeures. Le relevé imposait cependant d'éviter les pièges du picard et deux erreurs peu pardonnables ont été commises : au v. 484 la confusion entre le pronom personnel *me* et le possessif (voir ci-dessus, « Traduction ») et au v. 479 la mauvaise identification du possessif féminin *se* dans *se paine*. Il était en outre indispensable d'approfondir l'analyse de certains emplois. En effet, à l'intérieur du plan choisi, le candidat peut traiter assez rapidement les occurrences simples, qu'il est possible de regrouper, mais il importe d'explicitier les liens entre les différents facteurs et de commenter de façon développée les faits intéressants. Dans ce rapport, l'illustration de la mise en œuvre de cet objectif se traduit par le caractère synthétique de certains aspects bien connus (ainsi des critères évoqués en introduction) afin de développer quelques emplois plus exigeants (ainsi de *mien ensiant*).

Le plan à adopter découlait de la spécificité du possessif médiéval : une fois la définition sémantique et les différents critères d'étude exposés (nombre de possesseurs / rang / nombre d'éléments possédés / genre), il était judicieux de composer selon la nature, liée au statut rythmique, du possessif :

I/ Articles possessifs : Comme tout déterminant spécifique, à la fois il actualise le substantif et marque aussi un rapport dit « d'appartenance » ; issu du possessif latin atone, proclitique, il se construit comme l'article et se place à gauche du substantif qu'il précède. Dans le texte, aux vers 479, 483, 486 et 494.

Analyse de détail de l'occurrence de *sen haut confort*, vers 494 (justification du choix de cette occurrence : d'une part, il s'agit d'une forme picarde, d'autre part et surtout elle offre une illustration de syntagme comportant un adjectif qualificatif épithète, ce qui permet d'opposer le déterminant possessif ici analysé à l'adjectif possessif examiné dans la partie II). L'étude devait être menée pour chacun des emplois : déterminant spécifique possessif atone ; proclitique, il accepte (comme l'article) l'insertion d'un qualificatif entre le nom et lui ; il s'agit d'un possessif de l'unité (un possesseur) exprimant qu'un seul élément est possédé (*confort*) ; ce possessif est un cas régime singulier masculin de rang 3 ; il se présente ici sous sa forme picarde *sen* pour *son* en AF « classique ».

La construction des formes atones de l'article possessif n'a pas varié en FM.

II/ Adjectif possessif : Dans le texte, vers 473 : *tous les siens amis*, littéralement « tous les siens amis », « tous ses amis ». Cette forme tonique (d'où la diphtongaison) est l'équivalent d'un adjectif qualificatif ; le possessif alors n'actualise pas, d'où son cumul avec les déterminants (ici, dans un emploi canonique, l'article défini *les* ; peuvent également apparaître l'article indéfini, le numéral, le déterminant démonstratif ou un quantificateur indéfini). Comme dans la plupart de ses emplois, au v. 473 l'adjectif possessif est en fonction d'épithète liée et occupe la place attendue pour l'adjectif épithète : il est antéposé au substantif *amis* auquel il se rapporte mais dont il peut être séparé par un élément autre, tel qu'un indéfini par exemple (*tous les siens autres amis* est possible). La forme *siens* est au CR masculin pluriel puisque le groupe nominal *tous les siens amis* est COD de *met*. Nous retrouvons un possessif de l'unité de rang 3 mais plusieurs éléments sont possédés.

La traduction de ce caractérisant possessif suscite parfois quelques hésitations, selon que se fait jour une insistance sur le lien de « possession » ou le possesseur, ou non ; on le sait, *ma moie mort* peut être compris « ma mort » ou, sans effet de sens, « ma propre mort » ; de plus, lorsque ce possessif est associé à un numéral, deux valeurs peuvent être données, *un sien ami* signifiant soit « l'un de ses amis » soit « \*un ami à lui ». Au vers 473, la présence de l'indéfini de la totalité *tous* évite toute hésitation et l'AF pourrait aussi bien dire *tous ses amis*.

III/ *Mien ensiant*, vers 471 :

Pour conduire le commentaire, mieux valait connaître cette locution lexicalisée, fréquente en AF, qui se traduit par « à ma connaissance », « à mon avis », parfois « par ma foi ».

Le problème posé est l'exacte identification du statut de *mien*. En effet, si *mien* est en général la forme tonique du possessif issue de *meus* (plusieurs hypothèses coexistent pour cette évolution mais elles seraient à réserver pour un exposé de morphologie), tel n'est pas le cas dans l'expression *mien escient* dont l'origine est le latin *me sciente* « moi (le) sachant ». En latin, *me* est pronom personnel à l'ablatif, agent ( dans certaines terminologies grammaticales « contrôleur ») de *sciente*, participe présent du verbe *scio*, -is, -ire, à l'ablatif. Par suite d'une confusion, l'ensemble a été pris pour un groupe nominal dans lequel *sciente* est dès le latin compris comme un nom (le terme évoluant d'ailleurs pour devenir nom au sens de « discernement, intelligence », « connaissance, sagesse » s'emploie avec des adjectifs comme *fol* ou *bon*, ce qui nous est resté en FM dans la survivance à *bon/ mauvais escient*) et *me* apparaissait comme une forme réduite de l'article possessif. Cela explique l'alternance possible dans la locution entre la forme tonique de l'adjectif possessif *mien* et la forme atone du déterminant *mon* (*mon escient*), l'emploi de *escient* sans déterminant après préposition (*a escient*) et le statut syntaxique de ce syntagme absolu, dépourvu de lien syntaxique avec le reste de la phrase : *mien escient* est l'équivalent d'une proposition participiale elliptique du verbe *estre* au participe présent.

Une conclusion dans une perspective diachronique permettrait de dégager la quasi-disparition de l'adjectif possessif, pourtant très courant en AF, en FM standard et l'extension d'emploi du pronom possessif, non représenté dans l'extrait.

## E- VOCABULAIRE :

Le plan le plus efficient pour mener une étude de vocabulaire est bien connu : 1- Origine du mot, forme et significations ; 2- Valeurs en ancien français, avec mention des paradigmes sémantique et morphologique, à développer en proportion de l'intérêt ; 3- Valeurs et emplois dans le texte : d'une part, éventuellement, l'année de préparation a permis de caractériser le vocabulaire dans l'ensemble de l'œuvre au programme, d'autre part et surtout, l'emploi dans le passage doit impérativement être commenté, l'interprétation argumentée. Cela est assez aisé à réaliser dès lors que l'on a traduit l'extrait ; 4- Évolution jusqu'au français moderne.

Dans les sujets proposés aux candidats qui présentent l'option A, plusieurs mots sont à étudier. Considérant non la session 2009 mais une session antérieure, celle de 2007, les correcteurs soulignent qu'il est faux de croire que tous les termes requièrent le même traitement, la longueur de l'exposé consacré à chacun devant varier en fonction de l'intérêt offert par son histoire sémantique.

En 2007, l'examen de *trop* nécessitait moins de temps que celui de *cuidier* ; le barème était alors établi en conséquence. Il en allait de même en 2009, l'adjectif *preus* (v. 489) méritant un traitement plus long et détaillé que *gesir*. Nous observerons ici en détail l'emploi en contexte restreint de *gisiés* au vers 466 (pour l'histoire de ce verbe, on peut se reporter aux pages 150 à 152 du récent recueil de fiches de R. Guillot, *op. cit.*) et nous développerons dans son ensemble l'étude de *preus*.

Enfin, le jury répète que la qualité de la rédaction, si elle est évaluée tout au long de la copie, l'est notamment dans les questions de syntaxe et de vocabulaire. Les candidats présentant la session 2009 ont tenté de tenir compte de cette exigence.

**GISIES (v. 466)** : Emploi en contexte restreint

Occurrence présente dans l'extrait : *A ! chevalier qui chi gisiés,*

Traduction proposée : « Ah ! chevaliers qui êtes étendus ici, ».

Dans ce passage célèbre, la compréhension de cette seconde personne du pluriel du présent de l'indicatif de *gesir* ne pose pas de problème puisqu'elle correspond au noyau sémantique du verbe « être allongé ». Il s'agissait donc moins de traduire que de commenter l'emploi et d'argumenter la signification exacte. Il était ainsi pertinent de discuter une hésitation entre deux traductions : 1) « être couché » correspond à la valeur étymologique - issue de *jacēre* - et médiévale courante « se trouver dans l'état d'une chose jetée » 2) une traduction par le verbe « gisez » - le sens moderne résulte d'une spécialisation sémantique - était également envisageable puisque ce vers 466 ouvre le *topos* de la déploration développé jusqu'au vers 481 (voir la rubrique « Traduction »). On constate de la sorte que pour un lecteur moderne la lecture du vers 466 superpose deux valeurs différentes, probablement imbriquées ici puisque ce n'est qu'au XVII<sup>e</sup> s. que Furetière le donne pour vieilli. Que l'une ou l'autre de ces lectures ait été choisie, il était indispensable de souligner que par la présence de ce verbe, associé à l'apostrophe, nous retrouvons le motif du *planctus* épique.

Le jury ajoute une remarque, témoin de sa déception, qui vise à insister sur l'importance relative des connaissances. Dans l'exposé de l'évolution de *gesir* jusqu'en FM – que nous ne développons pas -, auraient été particulièrement bienvenues les considérations suivantes : il est bon de dire que le verbe est aujourd'hui défectif ; et, parce que de cette manière est avérée chez le candidat une compréhension profonde de l'histoire de la langue, il importe vraiment, plus encore que d'indiquer que le verbe est devenu archaïque dès le XVII<sup>e</sup> siècle, d'exposer pourquoi : *gesir* a été remplacé, principalement par (*se*) *coucher* (de *collocare*) ou (*s*)*allonger*, dans la plupart de ses emplois parce que sa conjugaison était difficile, tout comme *traire* a été remplacé par *tirer*, *choir* par *tomber*, etc. On trouve ici une application de ce puissant facteur linguistique d'évolution du système verbal, présent dès le latin avec l'extension de la conjugaison en *-are*, qu'un agrégé de grammaire ne peut ni ne doit ignorer.

**PREUS (v. 489)** :

Occurrence présente dans l'extrait :

*Preudom, qui si iés efferés,*

*Soies en Dieu preus et senés ;*

Traduction proposée :

« Saint homme qui es si effrayé,  
prends en Dieu vaillance et sagesse ».

Remarque de méthode : Le mot à étudier est l'adjectif *preus* présent au v. 489, mais comme, au vers précédent, apparaît son principal composé, *preudom*, particulièrement important dans le *Jeu de saint Nicolas*, il semblait évident au jury que le vers 488 devait être le support d'un, certes bref mais indispensable, développement sur *preudom*. Nous trouvons ici l'occasion de souligner que cette démarche d'observation de la présence du paradigme dans l'extrait, présence souvent signifiante, est toujours une nécessité. D'où l'exposé qui suit.

### Origine :

La forme \**prode* signifiant « utile » : Il faut partir d'un composé de *esse* en LC, le verbe *prodesse* qui signifie « être utile ». A partir de la forme impersonnelle *prodest*, le latin tardif a décomposé la forme verbale *prodest* en *prode est*, par analogie avec des expressions telles que *difficile est* ou *utile est* et par fausse coupe. *Prode* peut alors être analysé dès le IV<sup>e</sup> siècle soit comme le neutre de l'adjectif *prodīs, is* (« utile ») soit comme un substantif neutre (« profit », « avantage »).

### Ancien français :

Le terme peut relever en AF de plusieurs catégories grammaticales : adjectif, substantif, adverbe.

**1/ Adjectif :** *Preu* est toujours valorisant.

a) référé à un élément non humain : « utile », d'où « bon », « qui a de la valeur », « excellent » ;

b) référé à un être humain : Le sens fondamental est « qui a de la valeur » ; *preux* qualifie donc le comportement le meilleur, celui considéré comme le « sommet de la hiérarchie des valeurs morales ». Il peut avoir une valeur générale et se traduire par « excellent ».

Or, le concept d'excellence évolue avec le temps ; les groupes d'adjectifs qui sont successivement associés à *preu* sont les témoins de cette évolution et révèlent son application dans différents domaines.

Ici, on présentera d'abord un classement synthétique en fonction du domaine d'application de l'adjectif, puis un commentaire historique.

#### ++ Synthèse :

- \* « excellent » → valeur générale (mentionnée plus haut)
- \* « brave » → valeur guerrière
- \* « qui a bon jugement, « réfléchi », « avisé » → valeur intellectuelle
- \* « vertueux », « intègre » ou « loyal » → valeur selon la morale laïque
- \* « pieux » → selon la religion
- \* « habile » → reconnaissance d'une compétence.

#### ++ Commentaire historique :

- Aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> : valeur guerrière, courage aux armes → « brave »

Le premier développement du sens de ce mot est caractéristique d'une société qui estime par dessus tout les valeurs guerrières. *Preu* entre en séquence avec *hardi*, *combatant*, *bon chevalier*, *bon guerrier*, *bon vassal* et ne s'applique sélectivement qu'aux personnages masculins évoluant dans les récits. Le *preux* est celui qui se bat courageusement.

Ex : *Rollant est proz e Oliver est sage* (v.1093, *Chanson de Roland*)

- courant du XII<sup>e</sup> : qualité plus générale du comportement en société ; la signification du mot connaît un changement significatif car d'autres vertus que le courage sont mises à l'honneur. Le phénomène évolutif se manifeste clairement :

\* d'une part car *preu* et ses dérivés entrent en séquence avec une autre série de termes (*cortois / cortoisie* ; *gentil / gentillesse*, *franc / franchise*) ;

\* d'autre part car les personnages féminins se mettent à bénéficier d'un lexique qui jusqu'alors les ignorait.

En effet, *preux* renvoie dès lors à des vertus morales de sagesse, d'honnêteté, de bonté, de distinction; la *proesce* d'un être consiste en son excellence morale.

### **2/ Substantif :**

*Preu* réfère à « ce qui a une utilité », d'où « profit », « avantage », « intérêt ».

Ce mot est utilisé dans un certain nombre d'expressions : *faire preu* → « rendre service » ; *faire son preu* → « trouver son compte » ; *venir a preu* → « être utile » ; *avoir preu a* → « trouver un avantage à », « tirer profit » ; *ne dire preu* → « ne pas dire quelque chose de sensé, de raisonnable ».

Evolution : le nom *preu* peut être considéré comme disparu à partir du XVI<sup>e</sup> siècle où il ne survit que dans des formules figées. Le *preux* moderne (« courageux ») correspond à une substantivation de l'adjectif.

### **3/ Adverbe :**

*Preu* signifie « beaucoup », « assez », « trop ». Cet usage est maintenu jusqu'au français classique mais il n'en subsiste qu'un vestige en FM dans les locutions *peu ou prou*, *ni peu ni prou* où lui est fixée la signification de « beaucoup ».

### Paradigme morphologique :

- *proesce* est un dérivé de l'adjectif *preu* : « qualité de vaillance », « valeur du preux » (abstrait), puis « acte de bravoure » (concret), puis « action d'éclat » (extension) ;

- *preudome* / *preudofeme* / *preudomie* : voir ce qui suit, puisque le nom *preudom* est présent au vers 488.

Le paradigme sémantique a été évoqué dans l'exposé qui précède.

### Evolution :

- Disparition des emplois substantivaux (XVI<sup>e</sup> s.) et adverbiaux (vieilli à partir du XVII<sup>e</sup> s.) ;  
- Importante restriction d'emploi de l'adjectif qui n'est plus qu'un terme d'histoire, en tant que synonyme de « vaillant », « courageux ».

**PREUDOME** (présentation synthétique, à ne pas considérer comme une étude de *preudome*)

### **- Origine :**

Ce nom est un composé formé de l'adjectif appréciatif *preu*, de la préposition *d(e)* et du substantif référant à l'élément apprécié (*h*)*ome*.

### **Ancien français :**

- Comme *preu*, *preudome* est difficile à traduire et ses significations suivent celles de l'adjectif, d'autant que *preudome* même est souvent employé en tant qu'adjectif (ex: *il est le tres plus prodome qui soit el mont*).

\* Aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles : le *preudome* est le chevalier courageux au combat ;

\* Courant XII<sup>e</sup> s. : à la vaillance s'ajoutent sagesse, vertu et courtoisie (comportement en société) ;

\* Fin XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s. : peu à peu, la piété devient une vertu primordiale, qui d'abord s'adjoint aux vertus précédentes, puis peut à elle seule fonder l'emploi du terme *preudome* (comme celui de l'adjectif) ; dès lors, sont nommés *preudomes* des religieux, des ermites et pas uniquement des chevaliers. L'évolution du mot *preudome* est particulièrement révélatrice du mouvement de christianisation de la société.

Cela explique qu'une distinction semble alors s'établir entre *preu home* (vaillant au combat) et *preudome* (preux, sage et pieux) : la piété devient donc le sème décisif pour l'application du terme, ce qui explique pour une part l'extension d'emploi à d'autres qu'aux membres de la chevalerie. *Preudome* peut ainsi être traduit parfois par « saint homme ».

On est donc passé d'un idéal du preux à un idéal du preux et sage, du preux et courtois, puis à celui du preux et pieux.

Parallèlement, *preudome* évolue par extension sémantique : « homme de bien », « homme de mérite ».

Au XIII<sup>e</sup> siècle, le terme est appliqué aux hommes compétents et sages de la société civile (artisans, commerçants) ; au XVII<sup>e</sup> s., le mot a déjà son sens moderne.

### Evolution :

*Preudome* évolue par restriction d'emploi et spécialisation, ce nom n'ayant plus qu'une signification juridique.

Le composé féminin *preudofem(m)e* est plus tardif : Il apparaît au XIII<sup>e</sup> siècle et se maintient jusqu'au XVI<sup>e</sup> inclus. En effet, l'adjectif *preu* ne s'employait pas à l'origine pour les femmes et ce n'est qu'après que le terme a pris la signification « sage », « vertueux » qu'on le voit appliqué aux personnages féminins ; *preudofeme* est donc le féminin de *preudome* au sens de « sage », « vertueuse ». *Prude*, adjectif et nom, qui résulte d'une mauvaise coupe de *preudofeme*, prend dès le XVII<sup>e</sup> siècle une valeur péjorative.

### Valeur dans le contexte :

Rappel de méthode : Contexte large et contexte restreint doivent être observés, soit successivement soit – cela est préférable – le second en regard du premier.

Dans le *Jeu de saint Nicolas*, la forme *preu* est le plus souvent nom masculin au sens de « profit » ou « avantage », notre passage offrant loccurrence unique de cet adjectif, pourtant si fréquent dans la littérature médiévale, dont le sens s'établit à la fois par l'examen du micro-contexte et par rapport au nom *preudome*.

Sur le champ de bataille, après la victoire remportée par les émirs et la mort des chevaliers chrétiens, le *preudome*, que ne caractérise pas la bravoure, en a appelé à saint Nicolas (voir aussi la rubrique « Traduction », vv. 482-483, avec l'expression *prendre pes* et le vers 484 *Soiés me secours et garans !*) puis à Dieu (vv. 485-487). La réponse de l'Ange incite donc le *preudom*, qui est *si efferés* (v. 489), au courage : *N'aies pour çou nule paour* (v. 491).

Or, quel est le socle sur lequel reposent aussi bien ce courage que la qualité de celui qui est nommé *preudome* ? Comme l'exposent les vers 492-493 (*En Damedieu soies bien chiers / Et en saint Nicolai après*) puis 494-495 (*Car tu aras sen haut confort, / S'en foy te voit seür et fort*), c'est sur une foi ferme et une constante confiance en Dieu - *et en saint Nicolai après* – ce que formule synthétiquement le premier vers d'encouragement de l'Ange : *Preudom, qui si iés efferés / Soies en Dieu preus et senés* (vv.488-489) ; *preus*, conformément à sa valeur initiale, dénote ici le courage, mais le complément *en Dieu* pose de manière absolue la source de toute véritable vaillance ; d'où la pertinence d'une traduction du vers par « **Prends** en Dieu.... ».

Tout en se défiant d'un long commentaire littéraire, il était bon de souligner que le personnage du *preudome* lui-même – personnage capital dans la pièce puisqu'il réussira à convertir le roi païen et sa cour – qui n'est caractérisé par aucune des qualités primitivement attendues (il n'est ni noble, ni combattant, ni courageux...), ne reçoit cette dénomination qu'en raison de sa foi inébranlable.

## II. FRANÇAIS MODERNE

De nouveau la nuit s'était faite en lui, autour de lui. Il ne se sentit capable d'aucun mouvement. Il ne vivait que par l'ouïe. Car il entendait des paroles, proférées alentour, mais sans consistance, comme suspendues en l'air, dans l'irréalité d'un rêve. Puis, par un grand effort, il parvint à les rapporter à des êtres vivants et marchant, tout proches. L'un de ces personnages – imaginaires ou non – s'éloigna. Il écouta sa voix décroître, décroître aussi le grincement de ses semelles sur le sable. Enfin il se sentit soulevé, retenu par un bras replié dont la forte étreinte était douloureuse à son épaule. Quelque chose lui meurtrit encore les lèvres et les dents. Un jet de flamme traversa sa gorge et sa poitrine. Le noir où se heurtait son regard s'entrouvrit. Une lueur diffuse naquit lentement dans ses yeux, se précisa lentement. Et il reconnut, posée sur le sol, à quelque distance, une de ces fortes lanternes comme en portent les pêcheurs par les nuits de grand vent. Un inconnu le soutenait d'une main et le faisait boire au goulot d'un bidon de soldat.

- Monsieur l'abbé, dit cet homme, ce n'est pas trop tôt...

- Que me voulez-vous ? balbutia l'abbé Donissan.

Il parlait le plus lentement possible et le plus posément. Mais la vision était encore dans son regard et l'homme eut un mouvement de surprise et d'effroi qui parut incompréhensible au pauvre prêtre accablé.

- Je suis Jean-Marie Boulainville, carrier à Saint-Pré, le frère de Germaine Duflos, de Campagne. Je vous connais bien.. Etes-vous mieux ?

Il détournait les yeux d'un air d'embarras mais plein de pitié.

- Je vous ai trouvé sur le chemin, évanoui. Un brave gars de Marelles, un marchand de bidets, retour de la foire d'Etaples, vous avait trouvé avant moi. A nous deux, on vous a porté là.

- Vous l'avez vu ? cria l'abbé Donissan. Il est là !

Il s'était levé si brusquement que Jean-Marie Boulainville, heurté, chancela. Mais, interprétant à sa manière un événement si singulier :

- Avez-vous quelque chose à lui demander ? dit cet homme simple. Voulez-vous que je le hèle ? Il n'est pas loin, sûrement.

- Non, mon ami, dit le vicaire de Campagne, ne le rappelez pas. Je me sens bien mieux, d'ailleurs. Laissez-moi faire seul quelques pas.

Il s'éloigna en chancelant. Son pas se raffermissait à mesure. Quand il s'approcha de nouveau, il était calme.

- Vous le connaissez ? demanda-t-il.

- Qui ça ? répondit l'autre, surpris.

Et, se reprenant aussitôt :

- Le gars de Marelles ! s'écria-t-il joyeusement. Si je le connais ! Le mois passé, à la foire de Fruges, il m'a vendu deux pouliches. Ainsi !... Mais, si vous m'en croyez, monsieur l'abbé, nous ferons côte à côte un bout de chemin. De marcher, ça vous remettra plutôt. Je vais de ce pas aux carrières d'Ailly, où je travaille. D'ici là, vous vous tâterez. Si vous vous sentez plus mal, vous trouverez une voiture, chez Sansonnet, au cabaret de la Pie voleuse.

Bernanos, *Sous le soleil de Satan*, p. 140-141.

**Lexicologie (4 points)**

Etude synthétique du lexique de la sensation

**Morpho-syntaxe (8 points)**

- Etude de la diathèse verbale (premier paragraphe) (6 points)
- Faites les remarques nécessaires sur « De marcher, ça vous remettra plutôt. » (2 points)

**Etude de style (8 points)**

Etudiez la caractérisation des personnages et ses effets de sens.

## COMPOSITION PRINCIPALE

Option A

II

### RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS MODERNE

Établi par M<sup>me</sup> Laure HIMY-PIERI

Les 5 copies de l'option A obtiennent une moyenne de 5.9. Avant de trouver ces moyennes faibles, et de se décourager devant la difficulté éventuelle de l'épreuve, il convient de prendre en considération le facteur suivant : 3 copies sur 5 ne traitent pas l'ensemble des questions, dont 1 la stylistique.

On conviendra qu'un tel comportement est évidemment de nature à faire fortement baisser toute possibilité d'attribuer beaucoup de points aux copies qui les adoptent, et grève lourdement une moyenne. S'il est évident que ce choix ne relève pas d'une stratégie, qui serait bien mal fondée, mais d'un simple manque de temps, cela signifie que les candidats ne se sont pas correctement préparés, l'intégration de la notion de temps imparti pour l'épreuve étant l'un des paramètres essentiels de l'épreuve.

En définitive, pour l'option A

1 copie a une note supérieure à 10

4 copies ont une note inférieure à 6

Quelques éléments de reprise :

#### **Lexicologie**

On ne peut que répéter les éléments déjà proposés lors des précédents rapports. Le lexique n'est pas une juxtaposition de termes, mais un système, qu'il convient de décrire comme tel. Il ne peut être question d'étudier les éléments à relever en adoptant un principe énumératif, qui ne fait pas ressortir les principes d'organisation inhérents à tout système. On remarque cependant avec plaisir que les candidats cette année ont moins eu recours à l'étymologie de façon gratuite.

Une copie a bien établi l'opposition entre sensation / rationalité, et s'est servie de ce fil conducteur pour tisser le maillage sémique des éléments relevés, ayant trait aux sens (le lexique des sens) ; il convenait de mettre en relief les traits sémiques communs de ces éléments faisant partie du lexique des sens parce que mettant en avant un caractère indécomposé, non soumis à l'analyse, contrairement à l'intellect qui rapporte une sensation à un référent mondain : c'est ainsi que le feu est une image pour l'alcool. Le caractère imagé tire le lexique de la sensation vers « l'irréalité ».

Cependant, tous les termes ayant trait aux sens ne rentraient pas dans le lexique de la sensation : regard, ou même vision, demandaient beaucoup de précaution ; de même, si la sensation concerne le corps, le vocabulaire du corps (« épaule ») entraînait difficilement dans le relevé attendu.

Faute donc de cerner conceptuellement les attentes, le seul corpus est globalement mal établi. La question ne semble pas maîtrisée par les candidats.

## **Morpho-syntaxe**

Une question classique, d'autant plus aisée à traiter que les connaissances des candidats en langues anciennes leur donnent des éléments de réflexion. Il s'agissait donc d'établir une disjonction entre la question morphologique des tournures (qui permet de distinguer en grammaire traditionnelle les tournures active, passive, pronominale), et celle de l'analyse sémantique des constructions verbales ; de souligner le fait que l'on peut globalement établir un lien entre ces critères morphologiques et des critères sémantiques (le sujet de l'actif faisant l'action ; le sujet du passif étant le patient ; le sujet du pronominal étant à la fois agent et terme de l'action) ; et que ce lien entre morphologie et sémantique est encore renforcé par un comportement syntaxique régulier (actif, transitivité, passivation ; passif comme transformation de l'actif ; étranglement du pronominal réparti entre les deux voix).

Mais il était pertinent de constater la difficulté à intégrer à ce tableau un certain nombre de formes, trop problématiques et nombreuses peut-être pour laisser le système indemne. En effet, on peut aisément contester la valeur d'agent du sujet dans une proposition du type « il vivait » ; et l'analyse des tournures pronominales contrevient souvent à cette analyse par le retour du procès sur sa source (ainsi dans « la nuit s'était faite en lui »). C'est en particulier la valeur de l'opérateur diathétique faire + INF qui méritait réflexion, et qui n'a été que trop rarement abordée.

## **Remarques nécessaires**

Il s'agissait ici d'un cas très classique de dislocation de l'infinitif sujet. Celui-ci est détaché à gauche, avec le marqueur d'infinitif « de » ; le détachement est par ailleurs marqué par le ponctuant (la virgule), tandis qu'il est repris par le pronom démonstratif « ça » conférant ainsi par sa position dans la proposition une fonction à l'élément détaché. L'opération de dislocation joue un rôle de mise en relief du thème.

On ne peut que s'étonner que des remarques si classiques n'aient pas toujours été à la portée de candidats se préparant à une agrégation de grammaire.

## **Style**

Le travail a trop souvent donné lieu à des commentaires psychologisant, tout à fait hors de propos en stylistique, épreuve qui demande une analyse des procédés langagiers de caractérisation, et non des éléments d'interprétation extra-textuels.

On pouvait affirmer que le texte avait pour effet de présenter deux typologies de personnages résolument opposés, et on pouvait dès lors construire son commentaire sur l'opposition entre deux types de séquence, descriptive d'une part, dialogale d'autre part ; qui donnaient lieu à deux modes de donation de la référence, de type phénoméniste d'une part, ou selon une logique dite réaliste d'autre part.

### **Donissan et la caractérisation descriptive**

- Diathèse verbale et caractérisation non agentive du personnage
- Lexique de la sensation et caractérisation sensitive du sujet comme corps avant d'être une conscience
- Description et saisie des mécanismes cognitifs
  - o Corps sentant et négation du monde connu – lexique du noir, négation et restriction, préfixe privatif, indéfini
  - o Perceptions et interprétation : établissement d'un lien entre perception et référence
  - o De la description phénoméniste (éléments extérieurs au sujet posés indépendamment de sa conscience) à la description réaliste (la reconnaissance des situations, du lien entre les éléments, le retour à l'intrigue)

### Le carrier et la caractérisation dialogale

- Dialogue et socialisation
  - o Titre, raison sociale, insertion généalogique des personnages
  - o références sociales
  - o parlures caractérisantes
- Dialogue et réinterprétation vraisemblable de la scène
  - o Insertion dans une logique narrative et une continuité temporelle
  - o Ambiguïtés référentielles (analyse du pronom « le ») et mise en scène de deux mondes concomitants et incompatibles

Les deux types de caractérisation obéissent donc à des logiques narratives, à des tempi, à des mécanismes référentiels radicalement opposés. Ils signalent l'espace très particulier dans lequel se meut Donissan, espace de la grâce, ou de la folie.

## Option B

### I. GREC

Φε. Οἴμοι· τί δράσω παραφρονοῦντος τοῦ πατρός ;  
Πότερον παρανοίας αὐτὸν εἰσαγαγὼν ἔλω,  
ἢ τοῖς σοροπηγοῖς τὴν μανίαν αὐτοῦ φράσω ;

Στ. Φέρ' ἴδω, σὺ τοῦτον τίνα νομίζεις ; Εἰπέ μοι.

Φε. Ἄλεκτρυόνα.

Στ. Καλῶς γε. Ταυτηνὶ δὲ τί ;

Φε. Ἄλεκτρυόν'.  
Στ. Ἄμφω ταῦτό ; Καταγέλαστος εἶ.  
Μή νυν τὸ λοιπόν, ἀλλὰ τήνδε μὲν καλεῖν  
ἄλεκτρυάιναν, τουτονὶ δ' ἀλέκτορα.

Φε. Ἄλεκτρυάιναν ; Ταῦτ' ἔμαθες τὰ δεξιὰ  
εἶσω παρελθὼν ἄρτι παρὰ τοὺς γηγενεῖς ;

Στ. Χᾶτερά γε πόλλ'· ἀλλ' ὅτι μάθοιμ' ἐκάστοτε  
ἐπελανθανόμην ἂν εὐθύς ὑπὸ πλήθους ἐτῶν.

Φε. Διὰ ταῦτα δὴ καὶ θοιμάτιον ἀπώλεσας ;

Στ. Ἄλλ' οὐκ ἀπολώλεκ', ἀλλὰ καταπεφρόντικα.

Φε. Τὰς δ' ἐμβάδας ποῖ τέτροφας, ᾧ ἴσθης σὺ ;

Στ. Ὡσπερ Περικλέης, εἰς τὸ δέον ἀπώλεσα.  
Ἄλλ' ἴθι, βιάδιζ', ἴωμεν. Εἶτα τῷ πατρὶ  
πιθόμενος ἐξάμαρτε. Κἀγὼ τοι ποτὲ  
οἶδ' ἐξέτει σοι τραυλίσαντι πιθόμενος.  
Ὅν πρῶτον ὀβολὸν ἔλαβον ἡλιαστικόν,  
τούτου ἑπτάμισθον σοι Διασίοις ἀμαξίδα.

Φε. Ἡ μὲν σὺ τούτοις τῷ χρόνῳ ποτ' ἀχθέσει.

Στ. Εὖ γ' ὅτι ἐπίσθης. Δεῦρο δεῦρ' ᾧ Σώκρατες,  
ἔξελθ'· ἄγω γάρ σοι τὸν υἱὸν τουτονὶ  
ἄκοντ' ἀναπέισας.

Aristophane, *Nuées*, v. 844-868

1. Morphologie : la formation des thèmes d'aoriste (synchronie et diachronie) d'après les exemples du passage.
2. Sémantique : le vocabulaire intellectuel d'après les exemples du passage.

## COMPOSITION PRINCIPALE

### Option B

I

## RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE GREC

Établi par M<sup>me</sup> Isabelle BOEHM

La moyenne de l'épreuve s'établit à 8,35/20. Elle est donc sensiblement identique à celle de la session précédente (à peine supérieure). Tous les candidats de l'option B ont composé en grec et ont tous traité les deux questions. Voilà qui constitue un progrès certain par rapport à la session précédente et le jury s'en réjouit.

Les notes s'échelonnent de 02/20 (une copie) à 17,5/20 (une copie), et se répartissent de la manière suivante :

- 17,5 : 1 copie
- de 12,5 à 15,5: 3 copies
- 11/20 : 3 copies
- de 6,5 à 8,5 : 4 copies
- de 2 à 4/20 : 6 copies.

Texte d'étude : Aristophane, *Nuées*, v. 844-868.

### **Question 1 : Morphologie : la formation des thèmes d'aoriste (synchronie et diachronie) d'après les exemples du passage.**

La moyenne de la première question s'élève à 9,22/20, avec des notes s'échelonnant de 1/20 (une copie) à 19/20 (une copie) : cinq copies obtiennent des notes entre 13/20 et 17/20, trois entre 9/20 et 11/20, deux se situent entre 6/20 et 7/20, six enfin ont obtenu une note entre 1/20 et 4/20. La question posée était on ne peut plus classique et facile à traiter, puisqu'il s'agissait simplement de morphologie d'un thème verbal. D'ailleurs elle a donné d'excellents résultats, en mettant en valeur chez les candidats une parfaite maîtrise de la langue, de la rigueur et le sens de l'organisation, sans compter des connaissances dans le domaine de la linguistique comparée qui étaient du meilleur aloi.

Cependant, ce qui a frappé le jury, à la lecture de certaines copies, c'est une forme de gêne dans le traitement de la question, sur le plan de la méthode : les candidats qui ont choisi un plan en deux parties, 1. Synchronie, 2. Diachronie, n'ont souvent pas su organiser la première partie. Certains ont même tenté d'appliquer à cette question de morphologie le plan d'une question de phonétique en faisant bien souffrir les verbes ! Il fallait veiller aussi à ne pas sortir du cadre proposé, la **morphologie**. Or, les candidats ont souvent déployé dans l'introduction des efforts pour expliquer les différences entre les thèmes verbaux en proposant des développements sur leurs valeurs aspectuelles ("sécant/global", par exemple), au risque de sortir de la voie bien tracée de la morphologie.

Pour bien traiter la question, il fallait commencer par essayer, dans l'introduction, de poser quelques questions à partir même du corpus, en évitant de développer des points de la partie "synchronie". On pouvait par exemple, au lieu de présenter *ex abrupto* un aoriste "entre le présent et le parfait", se demander si, sur le plan morphologique, l'aoriste était bien spécifique. C'est ce qu'a fait un candidat qui n'a pas exploité le corpus, hélas. La question mérite en effet d'être posée pour les formations d'aoristes sigmatiques, dérivés de thèmes de présent, ou bien pour les formations athématiques du type *ἔδωκα*, qui a tout de même des ressemblances curieuses avec le parfait *δέδωκα*, au moins à certaines personnes. Que dire des aoristes à redoublement, représentés dans le texte par la forme participiale *εἰσαγαγών*, alors que ce procédé morphologique est propre au parfait ? Certes au parfait le redoublement est caractérisé par un vocalisme -e-, mais on peut se demander s'il n'y a pas malgré tout des affinités entre ces deux formations. Le texte présentait aussi deux formes morphologiquement ambiguës, *φράσω* et *δράσω*, qui sont bien, étant donné le contexte, des subjonctifs aoristes. La présence de *ἔλω* ne permet pas d'en douter.

Le second point attendu en introduction aurait pu consister en une exploitation du corpus : on pouvait faire quelques remarques très simples sur la distribution des formes d'aoriste, utilisé à l'impératif par exemple (*ἔξελεθ(ε)*, *εἶπεθ*), en distribution complémentaire avec le thème de présent (*ἵωμεν*), ou encore au subjonctif (*ἔλω*) ou à l'optatif (*μάθοιμι*), à côté des nombreux emplois à l'indicatif dans le texte.

Pour bien traiter des thèmes d'aoriste dans le passage, il fallait commencer par une présentation des différentes formations en répondant à la question : mais qu'est-ce que cela veut dire pour un Grec à l'époque classique ? Ou, pour le présenter sous un autre angle, faire une simple "leçon de grammaire". Pour ce faire, il suffisait de mettre en évidence la distinction entre les différents thèmes d'aoriste et ceux de leurs présents - éventuellement parfaits - correspondants.

Dans la série des formations suffixées, il ne fallait pas manquer d'opposer la forme factitive *ἀπώλεσα* à la forme moyenne *ἀπωλόμην*, non plus que de commenter l'opposition entre la voyelle brève du présent et la voyelle longue de la forme augmentée de l'aoriste. Pour l'aoriste sigmatique du verbe *πεῖθω*, on attendait d'une part un commentaire sur l'assimilation de la dentale à la sifflante (*πειθ-σα-*), d'autre part la mention de l'aoriste thématique poétique *ἔπειθον* et un renvoi à la forme moyenne *πειθόμενος*, présente dans le texte. Cette forme participiale pouvait servir à commenter la forme passive *ἐπείσθης* du texte, suffixée donc en -θη-, où la sifflante n'est pas du tout un suffixe, mais tout simplement le résultat de la dissimilation entre les deux dentales aspirées consécutives, celle du radical et celle du suffixe de passif.

Dans la série des formations radicales, certains candidats n'ont pas été assez précis dans la terminologie : que signifie exactement "radical pur" ? Il n'a pas été employé à bon escient. Dans cette série, les distinctions entre les différents thèmes d'aoristes ont été plutôt réussies : alternance de degré entre présent et aoriste (*πειθ-* / *πιθ-*), présent dérivé sur un thème "pur" (*μαθ-* / *μανθαν-*, *λαβ-* / *λαμβαν-*), supplétisme (*ἔλθ-* / *έρχ-*, *ἴδ-* / *όρ-*, *εἶπ-* / *λεγ-*, *ἔλ-* / *αἶρ-*). On pouvait faire un sort à *ἐπριάμην* en le gardant "pour la bonne bouche", puisqu'il ressemble fort à un imparfait, alors qu'il s'agit bien d'un ancien thème d'aoriste athématique. Tous les candidats savaient si bien qu'il sert en attique d'aoriste à *ἠνέομαι* qu'ils se sont souvent simplement contentés de le mentionner sans en dire plus.

Dans l'ensemble les remarques sur l'origine de ces formations ont été bien faites, et les rapprochements attendus avec les formes correspondantes en latin et même en sanskrit, ici et là, étaient pertinents. Le redoublement qui est à l'origine de l'aoriste *εἶπεῖν* a été bien expliqué, preuve que la lecture de précédents rapports a été bénéfique ! Dans certains cas, par exemple pour *μαθεῖν*, il était inutile de s'échiner à reconstruire une racine indo-européenne. On ne peut aller au-delà de *μαθ-* pour le grec.

Les candidats ont montré dans l'ensemble, pour cette question, une bonne maîtrise de la morphologie verbale du grec ancien et des connaissances en linguistique comparée. L'expérience que

donne un entraînement durant l'année permet d'être tout à fait à l'aise dans la façon de présenter de manière pertinente une telle question. Ajoutons que la lecture des rapports fait partie aussi de cet entraînement.

### **Question 2 : Sémantique : le vocabulaire intellectuel d'après les exemples du passage.**

La moyenne de la seconde question s'élève à 7,6/20, ce qui reste honorable pour une question de sémantique. Les notes s'échelonnent de 1/20 (deux copies) à 17/20 (deux copies) : une copie a 14/20, deux copies obtiennent des notes entre 8/20 et 9/20, cinq ont obtenu des notes entre 6 et 7/20, sept enfin se situent entre 1/20 et 4/20. Les questions de sémantique ne font pas partie des questions préférées par les candidats, on le sait, et celle-ci les a soit vraiment gênés, soit au contraire véritablement inspirés.

Bien traiter une telle question exigeait :

- une bonne connaissance du passage, tant dans son contexte étroit que par rapport à l'ensemble de la thématique et de la structure dramatique de cette comédie ;
- une attention aux personnages qui parlent ;
- une connaissance correcte du vocabulaire grec appartenant à ce champ sémantique ;
- la connaissance de l'étymologie des termes fondamentaux et des familles lexicales représentées dans le passage.

Il était plus délicat de bien orienter la question : il fallait essayer de définir la notion d' "intellectuel" avec assez de pertinence et, on osera le dire, d'intelligence avant d'organiser une présentation satisfaisante de l'exposé, ce qui était encore plus délicat.

La meilleure copie a fait dans l'introduction une présentation pertinente et précise du passage, en insistant sur les enjeux d'un dialogue où Strepsiade essaie d'appliquer la "leçon" qu'il a reçue de sophistes dont il se fait le défenseur. Il les a ainsi qualifiés, quelques instants auparavant (v. 835) : *νοῦν ἔχοντες*.

C'est cette même copie qui a su réfléchir sur le sémantisme de la notion. Les activités intellectuelles peuvent en effet être distinguées selon les divers types d'exercices de la pensée, selon qu'il s'agit de l'exercice de la raison, de la mémoire, ou de l'acquisition de savoir. Plus clairement encore, on pouvait faire la distinction, dans ce champ sémantique, entre l'inné et l'acquis (ce dernier est représenté dans toute la pièce par Strepsiade, qui déploie tous les efforts possibles), entre acquisition et transmission de connaissances, ce qui constitue la trame de la pièce. Une telle réflexion permettait d'éviter une difficulté de taille : le problème des bornes du corpus.

Un bon nombre de candidats en effet n'a pas su clairement donner de limites à ce champ sémantique, en relevant par exemple les verbes de parole (ce qui les a dangereusement entraînés sur la voie du hors-sujet !) sans faire de commentaire sémantique et sans ouvrir du tout la discussion sur un choix au demeurant discutable. Certes il faut "penser pour parler", comme le dit un peu trop vite une copie qui essaie, exceptionnellement, de justifier l'intégration de la forme *εἰπεῖν* dans son étude, mais est-ce là un argument assez convaincant ? Une réflexion sur le sémantisme de *ἄκων / ἐκών* "désir conscient", a en revanche été particulièrement appréciée, même si la finesse de la remarque et l'attention au sens précis du terme ne réussissent pas à faire admettre totalement son intégration dans le champ sémantique à étudier.

Il fallait aussi savoir clairement identifier une forme élidée : *ἄνοητε* n'est pas une forme verbale mais le vocatif de l'adjectif *ἄνοητος* "ignorant, stupide". Le terme appartient bien à la famille lexicale d'un des noms de l'"esprit", *νοῦς*, et doit donc être commenté par rapport à *φρήν*. Sans aller jusqu'à exiger des candidats qu'ils mentionnent les discussions sur les sens possibles de *φρένες* ou la

distinction entre *φρένες* et *θυμός* dans la langue homérique, ou encore qu'ils montrent une parfaite connaissance d'ouvrages d'importance sur l'histoire de la notion de pensée en Grèce ancienne<sup>1</sup>, on attendait quelques précisions au moins sur des distinctions de sens encore perceptibles dans la langue homérique : *νοῦς* désigne l'activité de l'intelligence, alors que *φρήν* exprime plutôt la passion ou le sentiment, ou encore une forme de volonté. Il fallait absolument illustrer et nuancer cette opposition à l'aide de quelques termes de chacune des deux familles lexicales et être attentif à la préverbation ou la préfixation qui sont à l'œuvre. C'est encore la meilleure copie qui a su commenter la préverbation en *παρα-*, et on aurait pu aller plus loin en comparant *παρα-νοεῖν* à *παρα-φρονεῖν* ou *παράνοια* à *διάνοια*, avant de consacrer un véritable commentaire à la forme comique, doublement préverbée, *κατεπεφρόντικα* utilisée par Strepisade, comme de bien entendu. On pouvait penser aussi à citer un autre adjectif utilisé par Aristophane à des fins comiques, qui est bien présent dans la pièce, *νοητικός*. Bien présenter la notion d'"esprit" exigeait d'une part de distinguer *φρήν* et *νοῦς* en les opposant à une autre forme d'activité de l'esprit, *μανία*, et d'autre part il fallait présenter chacun des termes dans une constellation de termes de son champ lexical. Ainsi *νοῦς* pouvait être commenté à l'aide des formations verbales *κατανοεῖν* / *παρανοεῖν* et *φρήν* à l'aide par exemple des composés homériques comme *ἐχέφρων*, "qui a la maîtrise de son âme et de sa pensée", ou le dérivé *φρόνιμος*, "sensé", où la différence entre *φρήν* et *νοῦς* n'est plus toujours très sensible. On attendait aussi la mention et un commentaire du sens d'un terme aussi célèbre en grec que *σωφροσύνη*. Le verbe *φράζειν* "faire comprendre", qui est présent dans le passage, n'a pas toujours été bien compris non plus que bien analysé. Il s'agit d'une formation dénominale à partir de *φραδῆ*, qui désigne une forme de connaissance. Ce substantif est lui-même formé sur le degré réduit de *φρήν* (*φρεν-*).

Le vocabulaire de la connaissance présent dans le texte ne présentait pas de difficulté, mais il fallait exploiter pleinement le corpus. Le rapprochement entre *οἶδα* et *ἴδω* dans *φερ' ἴδω*, présent dans quelques copies, a été particulièrement apprécié, surtout lorsqu'il était assorti d'un commentaire sur *ἴδω* lui-même, dont le sens est bien proche, dans un tel contexte, d'un verbe de connaissance. D'une manière générale les candidats n'ont pas manqué d'associer à ce radical de verbe de connaissance le radical de l'acquisition de connaissance (*μαθεῖν*), qui a été mis en relation de manière pertinente avec *λαθεῖν*, présent dans le texte sous la forme préverbée en *ἐπι-*, que l'on pouvait commenter aussi. Trop peu de candidats ont pensé à éclairer le sémantisme et l'étymologie de *λαθεῖν* par le grec d'une part (*ἀληθείης*, *λήθη*) et éventuellement par le latin (*lateo*), même si le rapprochement doit être fait avec prudence. Quant au sens originel de *μαθεῖν*, il aurait mérité d'être précisé, puisqu'à l'origine il désigne l'acquisition de connaissances pratiques, par l'expérience. On aurait pu attendre éventuellement aussi la mention des rapprochements tentants avec la racine \**men-*.

Le jury a pu lire avec satisfaction, dans plusieurs copies, de bonnes analyses sémantiques de *πειθόμαι* et des remarques fines sur son sens dans le texte, à côté de commentaires qui révélaient une absence de compréhension du passage.

Une autre activité intellectuelle, l'exercice du jugement, a été assez bien étudiée dans plusieurs copies. Certains candidats ont fait de bons commentaires sur l'adjectif *δεξιός*, présent dans le texte au neutre substantivé, mais personne n'a pensé à faire une petite remarque sur le rôle de cette substantivation (neutre pluriel abstrait). On aurait pu enrichir le commentaire sur le plan sémantique en explicitant la métaphore à l'aide de l'antonyme *σκαιός* (*δεξιός* "à droite">"adroit" / *σκαιός* "à gauche">"gauche, maladroit, ignorant"). En revanche le jury a été étonné par la maladresse et les imprécisions à propos de *νομίζεω*, alors que *νόμος* et *νέμω* ("attribuer, répartir"), qui font partie du vocabulaire bien connu des étudiants, n'ont pas été mentionnés. Il aurait été bienvenu d'y joindre le terme *νομή*, "pâturage" pour préciser le sens originel de ce radical. Le jury se permet de rajouter une précision, l'existence d'une autre leçon (*τίνα νομίζεις* : *τί ὀνομάζεις*, Meineke), mais bien sûr les candidats

<sup>1</sup> En particulier de Bruno Snell, *La Découverte de l'esprit. La genèse de la pensée européenne chez les Grecs*, 1975, trad. fr. 1994, ou Richard Broxton Onians, *Les origines de la pensée européenne sur l'esprit, l'âme, le monde, le temps et le destin*, 1951, trad. fr. 1979.

avaient un texte sans appareil et on ne saurait leur en vouloir de ne pas avoir mémorisé toutes les variantes !

Au demeurant, une question de sémantique peut mettre en valeur plus d'un candidat ! C'est la connaissance de l'œuvre au programme et l'entraînement à ce type de question qui donnent la garantie d'une excellente note. Lisez et relisez vos textes, faites des exercices et observez-en avec attention les corrigés !

## II. LATIN

- CH. O faciem pulcram ! Deleo omnes dehinc ex animo mulieres ;  
Taedet cotidianarum harum formarum.
- PA. Ecce autem alterum !
- Nescioquid de amore loquitur. O infortunatum senem !  
Hic uero est qui si occeperit,  
Ludum iocumque dices fuisse illum alterum, 300  
Praeut huius rabies quae dabit.
- CH. Vt illum di deaque senium perdant, qui me hodie remoratus est,  
Meque adeo qui restiterim, tum autem qui illum flocci fecerim !  
Sed eccum Parmenonem. Salue !
- PA. Quid tu es tristis ? Quidue es alacris ?
- Vnde is ?
- CH. Egone ? Nescio hercle, neque unde eam neque quorsum  
Ita prorsum sum oblitus mei. [eam ; 305
- PA. Qui quaeso ?
- CH. Amo.
- PA. Hem !
- CH. Nunc, Parmeno, te ostenderis qui uir sies.  
Scis te mihi saepe pollicitum esse : « Chaerea, aliquid inueni  
Modo quod ames : in ea re utilitatem ego faciam ut cognoscas  
[meam »,
- Cum in cellulam ad te patris penum omnem congerebam clan-  
culum. 310
- PA. Age, inepte !
- CH. Hoc hercle factumst : fac sis nunc promissa appareant,  
Siue adeo digna res est ubi tu neruos intendas tuos.  
Haud similis uirgo est uirginum nostrarum, quas matres student  
Demissis umeris esse, uincto pectore, ut gracilae sient.  
Si quae est habitior paulo, pugilem esse aiunt, deducunt cibum ; 315  
Tametsi bona est natura, reddunt curatura iunceas ;  
Itaque ergo amantur.
- PA. Quid tua istaec ?
- CH. Noua figura oris.
- PA. Papae !
- CH. Color uerus, corpus solidum et suci plenum.
- PA. Anni ?
- CH. Anni ? Sedecim.
- PA. Flos ipsus.
- CH. Hanc <nunc> tu mihi uel ui uel clam uel precario  
Fac tradas ; mea nihil re fert, dum potiar modo. 320
- PA. Quid ? Virgo cuius est ?
- CH. Nescio hercle.
- PA. Vnde est ?
- CH. Tantumdem.
- PA. Vbi habitat ?
- CH. Ne id quidem.
- PA. Vbi uidisti ?
- CH. In uia.
- PA. Qua ratione amisisti ?
- CH. Id equidem adueniens mecum stomachabar modo ;  
Neque quemquam ego esse hominem arbitror cui magis bonae  
Felicitates omnes aduersae sient. 325
- PA. Quid hoc est sceleris ?
- CH. Perii.
- PA. Quid factumst ?
- CH. Rogas ?

TÉRENCE, *Eunuque*, 296-326

### QUESTIONS

1. Phonétique : étudiez, des vers 296 à 317, les évolutions en latin de \*y indo-européen (étude diachronique).
2. Syntaxe : les valeurs du génitif dans le passage.

## COMPOSITION PRINCIPALE

Option B

II

### RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE LATIN

Établi par M. Laurent GAVOILLE

La moyenne de cette épreuve est de 7,14/20. Toute l'échelle des notes est couverte :

19 : 1 copie

De 10,5 à 14 : 4 copies

De 5 à 7,5 : 6 copies

De 1 à 3,5 : 6 copies

Texte de référence : Térence, *Eunuque*, v. 296-326

#### **Question 1. Phonétique : étudiez, des vers 296 à 317, les évolutions en latin de \*y indo-européen (étude diachronique)**

La moyenne pour cette question est de 7,5/20, les notes s'échelonnant de 0 à 19 (2 candidats n'ont pas traité la question) : 4 copies de 14 à 19 ; 3 copies de 9 à 11 ; 3 copies de 5,75 à 6,75 ; 5 copies de 1,5 à 4/20.

Les défauts des copies les plus mauvaises sont les suivants :

- légèreté, rapidité, survol : une page, quelques généralités sur le traitement de \*y en latin, aucun mot du texte expliqué en particulier ou très peu de formes.

- Des naïvetés surprenantes : \*y serait écrit *j* en latin ; la disparition de \*y provoquerait toujours une contraction : c'est ignorer les hiatus. Tout *i* latin noterait une voyelle. Certains prétendent que \*y serait identifiable à la lecture.

- Des ignorances graves : certains ne connaissent pas la racine du "jour" et analysent *cotidianarum* comme un dérivé en \*-ya, d'autres voient dans *dico* un *i* bref, dans *mei* une diphtongue.

- Des problèmes de méthode : pas de plan, ou des plans inadaptés, fondés sur un classement non pas phonétique, mais morphologique (par exemple, le traitement de \*y dans les formes nominales vs son traitement dans les formes verbales : cette distinction n'a aucune pertinence ici).

- Des erreurs de reconnaissance de formes, qui trahissent de graves insuffisances en langue : *sies* pris pour le futur de *sum*.

Les copies moyennes ont souvent été pénalisées par :

- un corpus très incomplet (n'ont pas été reconnus, en particulier, *lūdus*, *cūra*, *uīs*).

- Des analyses souvent fausses ou absentes, particulièrement sur \*y second élément de diphtongue.

- L'inadaptation des connaissances à un texte particulier : récitation par exemple de connaissances sur le suffixe \*-yeh<sub>1</sub>, mais dans le même temps *fecerim* n'est pas expliqué.

- Des connaissances très approximatives : la racine du verbe "être" est ainsi affublée de \*h<sub>2</sub>.

- Un classement aberrant : *huius*, *iocum* et *habitor* sont parfois mis sur le même plan.
- L'absence de connaissances diachroniques peut rendre le classement inconséquent : par exemple, tout *i* latin est interprété abusivement comme provenant d'un ancien \**y*, alors que certains procèdent tout simplement d'une apophonie ; ou encore, le nominatif pluriel en *-ae* est expliqué comme la désinence de parfait en *-ī*.
- L'absence d'un traitement diachronique du sujet : classement selon la position du *i* latin, et non du \**y* i.-e.

Dans les copies ayant obtenu de bonnes notes, il manque encore parfois des exemples importants (*deleo*, *cūra*, *fecerim*, *flocctī*), et certaines formes du texte sont mal analysées, comme *hic* (299) pris pour un adverbe, *sīs* pris pour le subjonctif de *sum*, alors qu'il équivaut ici à *si uīs*.

Le sujet spécifiait "étude diachronique" : il fallait donc, tout simplement, montrer les diverses évolutions en latin du \**y* indo-européen. Une telle étude supposait de connaître les reconstructions indo-européennes des termes du corpus, mais le passage avait été choisi parce que ceux-ci relevaient majoritairement de formations courantes, bien connues des candidats. Qu'on juge plutôt : des dérivés nominaux comme *faciem* (296), *rabies* (301), un suffixe de comparatif dans *habitor* (315), des désinences nominales ou pronominales comme dans *matres* nom. pl. (313), *dī* (302), *quī* nom. sg. (302), *flocctī* gén. sg. (303), *huius* (301), *mihi* (308), des suffixes modaux et temporels comme dans *restiterim*, *fecerim* (303), *nescio* (305), *sies* (307), *sient* (314), des désinences verbales comme dans le parfait *inuenī* (308), enfin des racines courantes, comme celles de *cotidianarum* (297) et *hodie* (302), *dīces* (300), *dī et deae* (302), *īs* et *eam* ("aller" 304 et 305), *eā* abl. f. sg. (309), *rēs* (312), *cūratura* (316), *sī* (315-316). Aucun piège là-dedans : toutes ces formations sont courantes, bien répertoriées, et il suffisait d'avoir bien travaillé le manuel de Monteil pour pointer ces formes. D'autres étaient moins faciles et moins courantes, mais on n'exige pas l'exhaustivité.

Une fois le corpus établi, il convenait de s'interroger sur le plan, c'est-à-dire sur le classement de ces occurrences qui ne peuvent évidemment être traitées ensemble. Un plan morphologique ne saurait convenir : l'évolution de \**y* ne dépend nullement de son appartenance à un radical, un thème ou un morphème grammatical. La démarche doit être phonétique, c'est-à-dire qu'elle doit répondre à la question : dans quel type d'entourage immédiat un ancien \**y* subit-il ou non des modifications ? Encore faut-il ne pas se tromper de synchronie : il s'agit d'étudier l'entourage immédiat de \**y* à date indo-européenne, et non, comme certains l'ont fait, l'entourage du résultat de l'évolution de ce \**y* à l'époque de Térence. On avait dès lors le choix entre deux plans : l'un organisant la matière en fonction des places pertinentes dans le mot, l'autre des différents résultats de l'évolution. Les deux plans se croisent, puisqu'une place est pertinente dans la mesure où elle décide d'une évolution précise, et que les résultats dépendent toujours de la place. Quel que soit le plan choisi, les deux critères (place et résultat) devaient toujours être utilisés.

Une introduction brève était nécessaire, qui définisse le phonème \**y*. Il suffisait de rappeler que \**y* fait partie des « sonantes », c'est-à-dire des phonèmes qui synchroniquement, selon l'environnement phonétique, ont les deux fonctions consonantique et vocalique. À côté de \**y*, on trouve \**w*, mais aussi \**l*, \**r*, \**m* et \**n*. Les laryngales n'appartiennent pas tout à fait à la même catégorie, puisqu'elles n'assument pas les deux fonctions synchroniquement, mais successivement. Une sonante comme \**y*, en fonction de son entourage, fonctionne donc comme consonne (*y*) ou comme voyelle (*ī*). L'expression de « maintien » ou de « conservation », utilisée par les candidats pour expliquer les /*y*/ latins, était donc assez incorrecte, car elle suppose pour \**y* un statut fondamental de consonne. La distribution des variantes en i.-e. permettait d'établir les grandes lignes du plan : la sonante se réalise comme voyelle entre deux consonnes, à l'initiale devant consonne et à la finale après consonne, mais comme consonne lorsqu'elle est entre voyelles, à l'initiale devant voyelle, après voyelle (comme second élément de diphtongue).

Le latin conserve bien la forme vocalique de la sonante, mais ne connaît pas le même traitement de la forme consonantique : il fait disparaître \*y consonne entre deux voyelles à l'intérieur d'un mot (ce qui peut donner lieu à des hiatus), ainsi qu'après voyelle (transformation des diphtongues en voyelles longues). Le \*y consonne se maintient à l'initiale devant voyelle, mais aussi entre consonne et voyelle, où deux traitements sont possibles, selon que se dégage ou non une voyelle d'anaptyxe.

#### A. La sonante se réalise comme voyelle

A.1. À l'initiale devant consonne : *ita* (306), sur le degré réduit de \*yo- (corrélatif de \*k<sup>w</sup>o-).

A.2. Entre deux consonnes. *Quid* (interr., v. 305) était facile repérer (sur le thème \*k<sup>w</sup>i-). Le verbe *polliceor* (308) est rapproché le plus souvent de *licet*, sur \*lyk-, degré réduit de la racine \*leyk-. *Missus* (*promissa* v. 311, *demissis* v. 314) repose, comme le présent *mitto*, sur le degré réduit d'une racine \*meyt- (ou mieux \*meyth<sub>2</sub>-). Les thèmes en -i reposent sur le degré réduit de \*-ey/-i-, peut-être issu de l'agglutination d'un pronom \*i- en fonction d'article défini postposé (Haudry) : *tristis*, *alacris* (fém., v. 303).

A.3. Dans les groupes sonante + laryngale devant consonne. Dans cette position, la laryngale produit une "sonante longue" : *restiterim* et *fecerim* sont formés à l'aide de l'ancien suffixe d'optatif \*-yeh<sub>1</sub>, dont le degré réduit \*-yh<sub>1</sub>- est analogique du pluriel. La désinence du génitif sg. *flocct* (303) repose sur \*-yh<sub>2</sub>- (suffixe d'appartenance, cf. Bader).

#### B. La sonante se réalise comme consonne

##### B.1. Maintien

##### B.1.a. Premier cas : à l'initiale devant voyelle

Deux formes à relever ici : l'adj. *iunceus* v. 316 ("de jonc", sur *iuncus* "le jonc", qui n'appartient vraisemblablement pas à la famille de *iugum*) et le nom *iocus* (300) "plaisanterie", à rapprocher peut-être de l'ombr. *iuku* "parole", sur une racine \*yek- "parler".

##### B.1.b. Deuxième cas : entre consonne et voyelle

En i.-e., après syllabe "légère" (v. brève + 1 csne), la forme consonantique se maintient (v. ind. *aryá-*). Mais après v. "lourde" (v. brève + 2 csnes, ou v. longue + csne simple), la sonante apparaît sous une forme dédoublée, c'est-à-dire avec apparition d'une voyelle d'anaptyxe (*iy*), à la condition qu'il n'y ait ensuite pas plus d'un segment syllabique dans le mot. La coupe syllabique passe alors devant la consonne (got. *sō.kiyet(i)* sur la rac. \*seh<sub>2</sub>g-ye/o, v. ind. *ā.rīya-*). Ce phénomène a pu être étendu à l'initiale des thèmes monosyllabiques : ainsi \*dy- > \*diy-, mais \*dy- existe concurremment. Dans les différentes langues, les phénomènes d'analogie ont progressivement brouillé cette alternance mais, en latin par exemple, on en trouve encore des traces. Ainsi les présents \*-yo sont classés dans deux conjugaisons différentes selon que la syllabe qui précède le suffixe est longue ou brève : *audio*, *sentio* dans la 4<sup>e</sup>, *capio*, *fugio* dans la 3<sup>e</sup>. De même, l'alternance entre *diēs* (< \*diye-) et *lūpiter* (< \*dye-) peut s'expliquer par le nombre de syllabes subséquentes. En latin archaïque, on trouve *siet* tantôt disyllabique, tantôt monosyllabique.

Le texte offrait plusieurs exemples avec dégageant d'une voyelle d'anaptyxe. *Cotidianarum* et *hodie* relèvent de la racine \*dyew- du "jour (ciel diurne)" (avec un nom. reposant sur \*d(i)yēw-s). *Rab-ies* (301) et *fac-iem* (296) sont formés à l'aide du suffixe \*-yeh<sub>1</sub>-. *Habit-ior* est un dérivé en \*-ye/os-, suffixe à valeur intensive (initialement utilisé dans des substantifs intensifs). *Sen-ium* (302, nom neutre, trop souvent confondu avec *senum*, le gén. pl. de *senex*) a une formation d'adjectif secondaire d'appartenance en \*-yo/-eyo- ("ce qui relève du vieillard" : le "grand âge"), ce qui peut s'expliquer par le fait que *senex* est adjectif avant d'être substantif. Dans *nesc-io* (305), on retrouve le suffixe de dénominatif \*-ye/o- (avec le simple *scio* formé de manière rétrograde d'après *nescio* < \*neskH-iyē-, racine \*sekH- "retrancher, couper" de *secare* par exemple). Le subjonctif archaïque *s-ies*

(306) présente le suffixe \*-yeh<sub>1</sub>- au degré plein attendu au singulier, tandis que *s-ient* (314) repose sur \*h<sub>1</sub>s-y(h<sub>1</sub>)-ent avec chute de la laryngale entre consonne et voyelle.

Sans voyelle d'anaptyxe, on avait *huius* (301) et *aiunt* (315). *Huius* repose sur \*g<sup>h</sup>o-syo-s où le groupe \*-sy- évolue par assimilation en \*-yy- puis \*-y-. Pour *āiō*, on pose une racine \*h<sub>2</sub>eg- "dire" (cf. gr. ἤ < \*é- h<sub>2</sub>eg-t) : *āiō* < \*aiiō < \*h<sub>2</sub>g-ye/o.

## B.2. Disparition

### B.2.a. Entre voyelles

Les exemples sont inévitablement nombreux, puisque sont concernés a priori tous les degrés pleins de racines ou de thèmes terminés par \*-y-, susceptibles d'être suivis d'une voyelle. La chute du \*-y- explique les nombreux hiatus entre voyelles de timbres différents. Dans *eam* (305), le \*-y- tombe entre le -e- de la racine \*h<sub>1</sub>ey- "aller" au degré plein et le suffixe \*-ā- de subjonctif. Dans *adeo* (303) et *eā* (309), il faut partir de \*ey-/i-, suivi d'une finale -ōi- de locatif ou du suffixe \*-eh<sub>2</sub>- (> -ā-) de féminin. Dans *iunceas*, on retrouve le suffixe thématique d'appartenance \*-yo-/eyo- (sans doute parent du suffixe \*-ey-/i-) : *iunceus* "de jonc" < \*iunc-eyo-s. C'est à ce même suffixe qu'il faut faire appel pour expliquer le génitif pronominal *mei* (306), puisqu'il est tiré des formes d'adj. dits possessifs (*meus*, *meum*, sur \*me-yo-). Les formes verbales étaient sans doute les plus simples : *amēs* (309) < \*amā-yēs < \*amā-yeh<sub>1</sub>-s (suff. de subj. issu de l'optatif) ; *deleo* (296), suffixé en \*-eye/o (factitif).

Dans *student* au v. 313, il y a contraction entre deux voyelles de même timbre : \*stud-eye-nt > \*studēnt > \*student (Osthoff). Également dans *matres* (313, nom. pl.), qui pouvait être évoqué puisque la désinence attendue -es a été analogiquement remplacée par celle en -ēs des thèmes en -i- (< \*-ey-es). Certains ont cité *omnes mulieres* (296), mais c'est un accusatif pluriel.

Si toutes les formes n'étaient pas forcément demandées, il aurait été bon d'évoquer le problème particulier qui se pose dans *rēs* (312). Tout le monde s'accorde pour dire que le paradigme a été refait sur le thème de l'accusatif, mais ce dernier reçoit des explications différentes : \*re(y)-m avec chute de la première des deux sonantes (Monteil), ou \*reh<sub>1</sub>-im > \*rēm (Meiser, sur un thème \*reH-i- ou \*reHy- posé aussi par Haudry).

### B.2.b. Après voyelle ("second élément de diphtongue")

La diphtongue \*ey était la plus représentée dans le texte. On la trouvait dans des racines courantes, comme celle du "dieu" : *dī*, mis pour *deī*, et *deae*, au v. 302, reposent sur \*deyw- avec traitement exceptionnel de la diphtongue qui n'évolue pas en ī comme dans *dīuus*, mais en ē (également *lēuī*, pft de *linō*) ; *dīces* (300) sur \*deyk- (cf. δεικνυμι) ; *īs* (305) sur \*h<sub>1</sub>ey-si ; *sī*, ancien locatif (\*sey) sur le thème \*so- de démonstratif. *Mihi* faisait également partie des formes connues : \*me-bhey (\*me-ghey avec dissimilation). Plus difficile était *uīs* (311 : *sīs* = *si uīs*), sur \*weyh<sub>1</sub>- "faire attention à" (supplétisme de \*welh<sub>1</sub>-).

Pour \*oy, le texte offrait quelques exemples en syllabe finale : un nominatif pluriel thématique en -ī, formé à l'aide de la désinence \*-oy des démonstratif : *dei* (302). Quant au relatif sg. *qui* (302) il ne repose pas, comme on l'a souvent lu, sur \*k<sup>w</sup>i-, mais sur le thème \*k<sup>w</sup>o- (\*k<sup>w</sup>o-i, avec *i* particule épictique). On trouvait aussi des désinences d'ablatifs pluriels thématiques : *demissis umeris* (314), avec -īs < \*-ōis (instr. i.e.). *Cūratura* (316) permettait de distinguer le traitement différent de la diphtongue \*-oy- en syllabe initiale : \*coisa- > *cūra*-. Sans doute moins connu, *lūdum* (300) relevait de la même catégorie, puisqu'on pose un thème \*loyd- (LOIDOS, CIL 364).

On pouvait relever aussi la première personne du parfait en -ī (*inuenī*, 308), qu'il fallait au moins faire remonter à \*-ay (voir *tetulī* avec -ī vélaire), au plus à \*-h<sub>2</sub>o-y (ou \*h<sub>2</sub>e-y). De même, pour *quaero*, on pouvait poser un plus ancien \*quaiso (< peut-être \*ko-h<sub>2</sub>ays-e/o, sur une racine \*h<sub>2</sub>eys- "chercher").

Conclusion : la grande majorité des formes concernées par la question était à la portée de tout candidat ayant fréquenté assidûment le manuel de Monteil. Mais encore faut-il avoir bien lu et travaillé

le texte au programme, pour éviter une mauvaise compréhension du passage proposé. Le jury a été étonné de voir des confusions graves, par exemple entre *is* (de *is*, *ea*, *id*) et *īs* (de *eo* "aller").

## Question 2. Syntaxe : les valeurs du génitif dans le passage

Les notes vont de 2,5/20 à 19/20 (moyenne : 6,6/20), avec malheureusement une majorité de notes très basses : 10 copies entre 2,5 et 5/20, 3 entre 6,25 et 8,75 et 4 entre 11,25 et 19.

Cette faiblesse des notes est due essentiellement à :

- une incapacité à repérer correctement les génitifs du texte (3 sur 9 très souvent), ce qui signifie que ces candidats n'ont pas préparé le programme et n'ont pas un niveau suffisant en langue, car même sans avoir lu le programme, ils devraient être capables de repérer des génitifs : *harum formarum* v. 297, *huius* v. 301, *flocci* v. 303, *mei* v. 306, *patris* v. 310, *uirginum* v. 313, *oris* v. 317, *suci* v. 318, *sceleris* v. 326.

- S'ils sont bien repérés, ils sont souvent mal construits et mal interprétés, ce qui signifie encore que les candidats ne connaissent pas le texte au programme. Certains montrent en introduction qu'ils maîtrisent bien le cas génitif, mais échouent ensuite à analyser correctement ceux du texte. C'est regrettable, car là encore, un tant soit peu de préparation pourrait facilement éviter de telles mésaventures. Un seul exemple, représentatif : au vers 310 (*cum in cellulam ad te patris penum omnem congerebam clanculum*), *patris* a pu être construit avec *cellulam*.

- La pauvreté de l'analyse syntaxique, ou plutôt syntagmatique. Beaucoup de candidats ont réduit le génitif au « complément du nom ». Certes le génitif marque en général un nominal second, associé à un premier terme qui est souvent un nom (*huius rabies* v. 301, *penum patris* v. 310, *figura oris* v. 317). Mais il peut aussi compléter un pronom (*quid sceleris* v. 326), un adverbe, un verbe (*flocci fecerim* v. 303, *oblitus sum mei* v. 306, *taedet harum formarum* v. 297), un adjectif (*similis uirginum* v. 313, *suci plenum* v. 318). Le génitif peut être considéré comme fondamentalement adnominal, mais encore faut-il le dire et le présenter comme une théorie explicative.

Si les candidats avaient su faire ce premier travail de base, qui consistait à repérer les formes et à décrire correctement les syntagmes dans lesquels elles entraient, ils auraient tous eu une note convenable.

Restait à organiser la matière. Quel que soit le plan choisi, la visée du travail devait être la même : expliquer ces différents emplois du génitif, en dégagant des catégories et éventuellement une interprétation globale du cas. Le jury n'a jamais d'exigence doctrinale, d'autant que sur la question du génitif, les analyses sont multiples. Il a attribué de très bonnes notes aux copies qui ont repris tout simplement les catégories de la *Syntaxe latine* d'Ernout & Thomas, ouvrage usuel dont semblent s'inspirer la plupart des candidats. Mais d'autres interprétations, comme celles de Benveniste, Haudry ou Serbat, dont on a trouvé trace ici et là, sont les bienvenues. L'essentiel était de le faire correctement, en montrant une maîtrise à la fois des catégories d'analyse et des occurrences du texte.

Sauf exception, les candidats préparés avaient en tête les développements d'Ernout & Thomas, qui considèrent comme fondamentale la valeur de « spécification » du génitif : celui-ci détermine un être, un objet, un procès. Une telle présentation se retrouve dans *La grammaire du latin* de J. Collart et L. Nadjó, autre usuel. Une telle notion permettrait d'englober les différents rapports exprimés par le génitif : de dépendance ou de possession, de la partie et du tout, et de « relation ». Cette dernière catégorie, qui regroupe les génitifs de la chose concernée, est, selon l'aveu même des auteurs de la *Syntaxe latine*, « plus imprécise », ce qui invite à considérer certains emplois comme plus problématiques que d'autres. En partant de là, on aurait pu présenter le classement suivant :

#### A. génitif de possession et de qualité

A.1. Déterminant un substantif : *penum patris* (le garde-manger de mon père), *huius rabies* (la rage de celui-ci) et *figura oris* (la forme du visage).

A.2. Déterminant un adjectif. Selon E.-T., ce même génitif détermine aussi des adjectifs exprimant une idée voisine ou dérivée de celle de la possession, comme *proprius*, *par*, et *similis* que nous avons dans le texte : *similis uirginum*.

#### B. génitif partitif, indiquant « le tout dont on extrait une partie »

B.1. Complément de nom ou de pronom. Il s'agit d'un emploi en régression, qui s'est surtout conservé grâce à des tournures neutres, comme celle présente dans le texte : *quid sceleris ?*

B.2. Complément de verbes ou d'adjectifs correspondants, exprimant les idées d'abondance ou de privation, de souvenir ou d'oubli. Deux exemples parfaits dans le texte : *suci plenum* et *sum oblitus mei*.

C. Génitif d'estimation. Il s'agit généralement d'une forme adverbiale au génitif, comme *magni*, *parui*, *minimi*, *maximi* (*aestimare*, *ducere*, *facere*). Mais on trouve aussi quelques noms employés péjorativement, comme *floci* dans *floci facere* "ne pas plus estimer qu'un duvet", "tenir pour moins que rien", "considérer comme du vent".

#### D. Génitif de relation

C'est ainsi qu'Ernout et Thomas interprètent le génitif qui indique la cause du sentiment éprouvé aux côtés de verbes impersonnels de sentiment comme *me miseret*, *me paenitet*, *me pudet*. Dans notre texte, le génitif *cotidianarum harum formarum* complète *taedet*, qui exprime le dégoût.

Après avoir proposé ce classement, on pouvait légitimement remettre en question certaines catégories, en s'appuyant d'ailleurs sur les hésitations et la prudence des auteurs de la *Syntaxe latine*, qui présentent par exemple la "spécification" comme une possibilité. Cette notion n'est-elle en effet pas un peu trop large pour définir le génitif ? Ne conviendrait-elle pas à nombre de compléments à l'ablatif ? Ne correspond-elle pas tout simplement à une valorisation du génitif adnominal au détriment de l'adverbal, et donc à une vue trop syntagmatique des choses ? De même, la notion de "possession" convient-elle vraiment ? Si elle est acceptable pour *patris penum*, elle l'est sans doute moins pour *huius rabies* : possède-t-on la rage ? Si l'on doit absolument paraphraser, c'est peut-être plutôt par "être en rage". *Figura oris* n'est pas simple non plus : le visage est-il propriétaire de sa forme ? La forme n'est-elle pas plutôt une propriété du visage ? C'est ainsi que G. Serbat préfère expliquer ces génitifs par la notion d'"inclusion" : la désinence de génitif est un morphème signifiant l'inclusion dans le substantif au génitif d'une propriété (au sens large du terme). La possession n'appartient qu'au rapport extralinguistique entre *pater* et *penus*, par exemple, alors que le génitif signale un rapport abstrait d'inclusion, beaucoup plus vaste. La désinence de G. signale qu'une place est à prendre parmi les propriétés du terme premier. L'interprétation possessive est rendue possible par cette désinence. (l'inclusion englobe la possession), mais aussi par le signifié lexical des termes du syntagme : *patris penus* s'y prête, *huius rabies* moins, et *oris figura* encore moins. *Figura*, en vertu de son suffixe à valeur subjective, peut signifier fondamentalement « la manière » dont les choses sont modelées (Benveniste), la "configuration" : le sens de "forme" n'est qu'une métonymie du résultat. Selon qu'on interprétera *figura* subjectivement (la manière de se former) ou objectivement (la forme donnée à), le syntagme *oris figura* recevra une interprétation différente, dans laquelle *oris* est sujet (le visage se forme, se configure naturellement) ou objet (le visage reçoit, grâce à l'artifice, une certaine apparence).

Autre problème : faut-il séparer le génitif d'"évaluation" du génitif de "qualité" ? Cette distinction repose sur la différence de construction : le complément de qualité se trouve après un nom, celui d'évaluation après un verbe (*floci facere*). Mais rien n'oblige à considérer la construction en

dépendance d'un nom comme première. Le génitif complète aussi bien un nom qu'un verbe (gén. partitif dans *addere aque* : "ajouter de l'eau", mais aussi les gén. dits de "peine", de "grief", de "cause", de "prix") ou qu'un adjectif (*cupidus*). *Flocci facere* (on trouve aussi *nauci facere* : "ne pas plus estimer qu'un coquille de noix") est à comprendre comme *homo nihili*, à cette seule différence près que *flocci* est un nom, alors qu'on trouve plus souvent des adjectifs neutres substantivés (*magni, parui, pluris* etc.) : les emplois de *flocci* et *nauci* sont vraisemblablement analogiques. Et *nihili*, ou *magni*, peuvent être compris comme une forme particulière de génitif de qualité, réduit à un seul terme (il n'y a pas d'adj. comme dans *uir magnae uirtutis*) parce qu'il s'agit justement d'un adj. neutre substantivé. Celui-ci reçoit souvent l'idée de "valeur" de son signifié ("petit", "grand", "plus grand", "très grand"), mais il fonctionne comme un génitif de qualité : la qualité est exprimée dans son abstraction, grâce au neutre (*magni*, c'est "le grand", "la grandeur", d'où "l'importance"). Quant aux compléments de qualité, ils se comprennent grâce au concept d'inclusion : dire d'un *uir* qu'il est *magnae fortitudinis*, c'est l'inclure dans la classe des *fortes*. Dire d'une chose : *est nihili*, ou *est flocci*, c'est l'inclure dans la classe des choses "de rien" et méprisables.

L'exemple *similis uirginum* pouvait également prêter à discussion. Le classement de *similis* dans la "possession" peut sembler suspect. Dans d'autres présentations, les génitifs complétant des adjectifs tels que *similis* sont rangés sous la rubrique "relation". Mais cette notion de relation est évidemment très vague, et semble décrire la fonction commune à tous les cas dits obliques. Ce qui caractérise la relation entre ce génitif et son terme premier, c'est la diversité des valeurs sémantico-syntaxiques. L'interprétation peut être locative (*constans* + gén. concurrencé par *in* + abl.), causale (*ingens*, avec concurrence de l'abl. causal), objectale (*amans* + gén. en face de *amare* transitif) ou latine, ce qui est le cas avec *similis*, dont la construction avec le génitif est concurrencée par celle avec le datif. Cette variété fait dire à G. Serbat que ce génitif, bon à tout, n'a aucune valeur syntaxique propre, et qu'il correspond exactement à un partitif, forme non casuelle présente chez Homère et très développée dans les langues balto-slaves, qui indique une vue minorante de la chose ou de l'événement. On le trouve dans la position occupée ordinairement par d'autres cas : en position d'objet (par exemple après les verbes signifiant "boire", *Od.* 22, 11 : *οἴνοιο*), en position d'instrumental (par exemple avec un verbe "emplir", *Od.* 17, 412 : *σῆτος καὶ κρηιῶν*), en position de locatif (*Il.* 21, 560 : *λοεσσάμενος ποταμοῖο*, "après m'être baigné dans les eaux du fleuve"). Exprimer une vue minorante de la chose, il invite à une opération interne de partition.

Peu courant en latin après un verbe, il est en revanche fréquent après les adjectifs relevant des champs sémantiques du désir, du pouvoir, de la connaissance (mémoire et oubli), de la crainte et de la possession : *plenus* relève de cette dernière catégorie, et il est à noter le génitif se rencontre après les verbes *implere* (même chez Cicéron) et *complere* (arch.), à côté de la construction avec l'ablatif. Mais dans le cas des verbes, ce génitif a subi la concurrence de l'accusatif (processus de transitivité) et de l'ablatif (moins ambigu) : c'est donc surtout dans les syntagmes nominaux à premier terme adjectif qu'il est resté bien vivant. Pour la mémoire et l'oubli, le texte offrait l'exemple de *obliuiscor* (*sum oblitus mei*), qui se construit anciennement avec l'accusatif et, à partir de Térence, avec le génitif (Cicéron emploie les deux).

*Quid sceleris* pouvait être utilisé pour définir le génitif quantitatif, par rapport au génitif partitif (*militum aliquis*). Le partitif identifie un constituant déjà doué d'une existence individuelle (*aliquis*), alors que le quantitatif mentionne un constituant qui n'existe que grâce à une opération d'extraction. Mais ce qui les unifie, c'est l'homogénéité de la partie et du tout (*aliquis* fait partie de l'ensemble des *milites*, et *quid* est extrait de l'ensemble nommé *scelus* sg. collectif).

Cette homogénéité permet de distinguer les génitifs partitifs/quantitatifs des génitifs d'inclusion : dans *patris penum*, il y a hétérogénéité, car le garde-manger fait partie des "propriétés" du *pater*, mais est hétérogène aux autres propriétés de ce *pater* (sa maison, par exemple) et au *pater* lui-même. S'il est vrai que la notion d'inclusion pourrait être aussi appliquée aux génitifs partitifs/quantitatifs (il y est question des rapports entre la partie et le tout), il est préférable de leur réserver celle, contraire mais associée, d'extraction (Serbat). Dans *quid sceleris*, la désinence *-is*

montre qu'il y a une place à occuper dans l'ensemble *scelus* : on pourrait supposer une inclusion, mais c'est vraisemblablement plutôt d'une extraction qu'il s'agit, qui implique une situation préalable d'inclusion. Dans l'ensemble *scelus*, on isole par fraction un élément.

Bref on parlera d'inclusion en cas d'hétérogénéité entre le thème affecté d'une désinence de génitif (*patr-is*) et le nominal (*penus*), d'extraction en cas d'homogénéité (*sceler-is quid*). Si c'est un verbe qui commande le syntagme, la relation d'extraction devra être appelée relation de provenance ou de cause. C'est ce qu'on trouve dans *taedet cotidianarum harum formarum*, où le génitif désigne l'origine du sentiment. Ce génitif à valeur d'ablatif, qu'on trouve fréquemment en grec, en sanskrit, en germanique et en slave, ne se manifeste plus en latin que dans quelques tours qui forment une série limitée : *pudet, miseret, piget*. Il s'agit vraisemblablement du vestige isolé d'un usage plus développé anciennement.

Une fois encore, le jury n'a pas de préférence doctrinale. D'autres explications que celle ici présentée existent, parfaitement utilisables si on le veut. Certains ont ainsi fait référence aux théories de Benveniste (et Kuryłowicz), purement syntaxiques, fondées sur l'aptitude du génitif à neutraliser, après un abstrait verbal, les fonctions de sujet et d'objet (génitif subjectif/objectif). Selon cette analyse, tous les emplois adnominaux du génitif dérivent de cette fonction primaire syntaxique. C'est une thèse qui postule que la relation verbo-nominale est antérieure (*occisio hostis = hostis occidit/occiditur*). Or certaines réserves peuvent être émises à son encontre : *patris aduentus* peut signifier un fait non encore accompli, alors que *pater aduenit* décrit un fait réel ; d'autre part, tous les noms d'action ne correspondent pas à un verbe (*bellum, uis*). La substitution du tour verbal au tour nominal paraît apporter une solution simple au problème du génitif, mais elle fragmente la fonction de ce cas en une foule de positions actanciennes (car le génitif correspond alors non seulement au nominatif et à l'accusatif, mais aussi aux autres cas qui peuvent suivre un nom d'action).

Quoi qu'il en soit, le jury aurait aimé qu'une fois dégagées les catégories classiques, les candidats n'hésitent pas à mettre en question leur validité, à l'aide d'une réflexion simple. Il est à la portée de tous de dire que la notion de "spécification" est insuffisante, que celle de "relation" est trop vaste et imprécise. Ces réserves peuvent être formulées tout simplement à partir du texte proposé, dont les occurrences peuvent être soumises à plusieurs interprétations. Mais encore faut-il bien connaître le texte, bien le traduire et bien le comprendre.

SESSION 2009

---

**CONCOURS EXTERNE  
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS AGRÉGÉS**

Section : GRAMMAIRE

**COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE :**  
**OPTION A : GREC ET LATIN**  
**OPTION B : FRANÇAIS ANCIEN ET MODERNE**

Durée : 2 heures 30

---

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.*

*Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*

*De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.**

**Tournez la page S.V.P.**

## Option A

### I. GREC

6. Καὶ πάλιν, ἐὰν μὲν τις τῶν κατηγορουμένων ἔξαρνος γένηται τῇ φωνῇ μὴ εἶναι φήσας, ἀφίετε αὐτὸν ὡς μὴδὲν ἐλέγχειν ἔχοντες ἀμαρτάνοντα, ἐὰν δέ τι <ς> ὁμολογήσῃ εἶναι, διὰ τὴν ὁμολογίαν κολάζετε· δέον καὶ τὸν τοῦ ὁμολογοῦντος βίον εὐθύνειν καὶ τὸν τοῦ ἀρνούμενου, ὅπως διὰ τῶν πράξεων ὁποῖός ἐστιν ἕκαστος φαίνεται. 7. Ὅν γὰρ τρόπον παραλαβόντες τινὲς παρὰ τοῦ διδασκάλου Χριστοῦ μὴ ἀρνεῖσθαι ἢ ἐξεταζόμενοι παρακελεύονται, τὸν αὐτὸν τρόπον κακῶς ζῶντες ἴσως ἀφορμὰς παρέχουσι τοῖς ἄλλως καταλέγειν τῶν πάντων Χριστιανῶν ἀσέβειαν καὶ ἀδικίαν αἰρουμένοις. 8. Οὐκ ὀρθῶς μὲν οὐδὲ τοῦτο πράττεται· καὶ γὰρ τοῖς φιλοσοφίας ὄνομα καὶ σχῆμα ἐπιγράφονται τινες, οἳ οὐδὲν ἄξιον τῆς ὑποσχέσεως πράττουσι· γινώσκετε δ' ὅτι καὶ οἳ τὰ ἐναντία δοξάσαντες καὶ δογματίσαντες τῶν παλαιῶν τῷ ἐνὶ ὀνόματι προσαγορεύονται φιλόσοφοι. 9. Καὶ τούτων τινὲς ἀθεότητα ἐδίδαξαν, καὶ τὸν Δία ἀσελεγῆ ἅμα τοῖς αὐτοῦ παισὶν οἳ γενόμενοι ποιητὰι καταγγέλλουσι· κάκείνων τὰ διδάγματα οἳ μετερχόμενοι οὐκ εἰργονται πρὸς ὑμῶν, ἄθλα δὲ καὶ τιμὰς τοῖς εὐφώνως ὑβρίζουσι τούτους τίθετε.

JUSTIN, *Apologie en faveur des Chrétiens*, I, 4, 6-9

Comment fonctionnent la préfixation, la préverbativité et les prépositions dans le passage ci-dessus ? Vous les examinerez sur le plan syntaxique, sémantique et lexicologique.

## COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE

Option A

I

### RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE GREC

Établi par M<sup>me</sup> Isabelle BOEHM

Les candidats inscrits en option A étaient plus nombreux cette année, cinq au lieu de trois pour la session 2008, et ils ont tous composé en grec et en latin, ce qui était très bon signe. Cependant, il n'y a pas eu, contrairement à la session 2008, de bonnes notes.

Elles se répartissent de la façon suivante pour l'épreuve de grec :

- la moins bonne copie a 3,5 / 20
- trois notes ne dépassent pas 5/20
- deux notes entre 6 et 7,5/20.

Texte d'étude : Justin, *Apologie en faveur des chrétiens*, 1, 4, 6-9.

**Question : Comment fonctionnent la préfixation, la préverbativité et les prépositions dans le passage ? Vous les examinerez sur le plan syntaxique, sémantique et lexicologique.**

Le jury avait proposé cette année encore, comme l'année dernière, une seule question, en deux volets, syntaxe et sémantique, comme le précisait l'intitulé du sujet. On sait bien que les questions de ce type ne sont guère prisées par les candidats et le jury a été aussi clément que faire se pouvait. Pourtant, les candidats de l'option A devraient avoir assez de connaissances en linguistique française pour justement être à l'aise et faire une étude pertinente d'un tel sujet dans une langue ancienne.

Les copies ont généralement trop vite proposé un relevé des morphèmes grammaticaux, sans commencer par des précisions indispensables : la **définition** des morphèmes (qu'est-ce qu'un préfixe, par exemple). Cela aurait permis d'éviter des erreurs fâcheuses dans les relevés. En effet, en proposant en introduction de définir le phénomène de la préfixation par rapport à celui de la composition, on pouvait éviter une erreur sur *όμο-* (erreur relevée dans plusieurs copies) et ouvrir la discussion sur le statut de morphème grammatical par opposition à morphème lexical. Cette opposition pouvait être illustrée par la distinction entre *όμο-* et un morphème comme *εὐ-*, par exemple, à propos duquel on pouvait rappeler qu'il est à l'origine en grec un lexème (radical d'adjectif), qui a changé de classe grammaticale étant donné que l'adjectif n'est plus utilisé en grec classique, ce qui n'est pas le cas de *όμο-* ! Précisons que, si *εὐ-* est bien à l'œuvre dans la formation de *εὐφάνως*, ce n'est pas le cas dans *εὐθύνομαι*, dérivé de l'adjectif *εὐθύς* (qui n'est pas une forme préfixée en *εὐ-*, comme le prouve la variante *ἰθύς*). Mais le jury n'en a pas tenu rigueur aux candidats.

La formulation même du sujet appelait aussi dans l'introduction des remarques indispensables sur les **rapports entre préfixation ou préverbativité**, qui sont deux procédés de création lexicale, et les **prépositions**, qui sont des morphèmes grammaticaux. Des connaissances de base en lexicologie

auraient dû apparaître dans l'introduction sur ce point. Une remarque évidente s'imposait : l'utilisation majoritaire des prépositions comme préverbes. Il fallait ajouter à cela une précision sur le statut particulier des prépositions, qui ne sont pas des unités autonomes mais bien des morphèmes grammaticaux qui forment corps avec les unités lexicales qu'elles régissent. On pouvait ainsi aisément faire le lien entre l'unité du syntagme prépositionnel et l'unité du lexème préverbe ou préfixé, en particulier dans les formations parasynthétiques.

Enfin, on attendait encore au moins une petite remarque sur le texte choisi pour l'étude : la date relativement tardive du texte devait être signalée et exploitée. Il fallait la mettre en rapport avec le développement de certains procédés de création lexicale ainsi que le développement de certains tours prépositionnels au lieu du simple régime casuel.

Pour traiter le sujet, la majorité des candidats n'a su faire guère plus qu'un relevé de formes, présentées sans ordre ni méthode et sur lesquelles les remarques pertinentes ont été trop rares. Une seule copie a déployé des efforts considérables pour essayer de présenter un relevé organisé, efforts d'autant plus considérables que le plan choisi ne pouvait convenir, hélas. De plus, on a trouvé des erreurs parfois grossières, par exemple sur *ἐνί*, qui, étant donné son esprit rude, ne pouvait absolument pas être pris pour une forme de la préposition *ἐν*. Attention au texte, qui pourtant était parfaitement lisible !

On encouragera aussi les candidats à éviter de se contenter de généralités sur le sens des prépositions. Par exemple, sur *κατά*, préposition qui peut intervenir dans la création lexicale en tant que préverbe ou préfixe, il était aisé de faire un petit développement sur le rapport, voire l'évolution, entre sens "d'hostilité" et sens spatial. Si on a regretté que les candidats soient restés dans des généralités au lieu d'exploiter le corpus proposé, on déplore que certaines notions fondamentales n'aient pas été évoquées, comme celle de préverbe/ préfixe "de sens plein" par opposition à "sens vide". Cette notion aurait permis de décrire parfaitement les emplois du préverbe *κατα-* dans le vocabulaire juridique du passage, qui contraste avec ceux de *ἐπι-* ou de *ἐξ-*. Le verbe *ἐξετάσσειν*, "être interrogé", le substantif *ἀφόρμη*, "prétexte" ou l'adjectif *ἕξαρκος*, "qui nie", entre autres, permettaient de faire des remarques tout à fait intéressantes de ce point de vue, surtout si on pensait à faire des comparaisons avec d'autres formes préverbées ou préfixées, comme *παρετάσσειν*.

Au risque de répéter ce sur quoi nous avons déjà mis le doigt dans le rapport de la session 2008, nous ne cesserons d'insister sur l'attention qu'il faut porter au corpus. Sans exiger l'exhaustivité, le jury attendait quelques bonnes remarques. Exploiter des exemples particulièrement intéressants et bien choisis aurait permis de ne pas rester dans le flou en appliquant une étiquette trop vague, comme celle de "spatial" à toute une série de morphèmes au fonctionnement bien distinct. Ainsi il suffisait, à propos des prépositions, de penser à opposer soit les constructions entre elles (*πρός* et le génitif dans le texte, pour ne mentionner qu'une construction assez frappante pour être relevée, par rapport à la construction avec l'accusatif), soit les prépositions entre elles (*παρά* est bien différent de *κατά*, contrairement à ce que l'on a pu lire) afin de faire des remarques intéressantes sur le lien entre sémantisme et syntaxe prépositionnels. Le corpus permettait par exemple d'apprécier, sur le plan sémantico-syntaxique, d'une part les différentes constructions de *διά*, qui régit, au début du texte, l'accusatif puis, dans la même phrase, un peu plus loin, le génitif, d'autre part *διά* et *παρά* suivis dans le texte tous deux du génitif. On pouvait réfléchir aux nuances de sens entre ces différents syntagmes prépositionnels en comparant les constructions de ces deux prépositions suivies du génitif avec *πρός* et le génitif. Une autre préposition au moins était à relever : *ἅμα*, dont l'accentuation même est un indice, puisque *ἅμα* n'est pas oxyton, même en emploi prépositionnel, comme il apparaît bien dans le texte. Ce morphème est d'abord un adverbe et est utilisé comme préposition dans des contextes spécifiques, d'abord temporels, avec d'ailleurs souvent présence de forme verbale (voir à ce sujet tout simplement l'article du dictionnaire Liddell-Scott-Jones, partie B). De plus, *ἅμα* est formé sur la racine \**sem-*, "un", ce qui constitue une autre particularité par rapport à la majorité des prépositions, qui sont

le plus souvent formées sur des radicaux spécifiques. Il fallait, pour éclairer son sens et son emploi dans le passage, l'opposer à *σύν*, voire au coordonnant *καί*. Le texte se prêtait aussi à un autre type de commentaire : il fallait proposer quelques pistes de réflexion sur la présence double de groupes prépositionnels joints à des formes préverbées en se demandant s'il y avait redondance ou non lorsque préverbe et préposition sont identiques. Ainsi, au début du paragraphe 7, on aurait dû commenter *παρα-λαβεῖν* et *παρά* + génitif.

Enfin, nous avons aussi été très gênés par l'intégration des formes pronominales dans le relevé des formes préfixées : il fallait absolument les distinguer des formations nominales, car elles sont spécifiques. Il était donc tout à fait impossible de relever *οὐ-* dans *οὐδέν* à moins de faire une remarque sur l'opposition avec le préfixe négatif *ἀ-* (*ἀσέβεια, ἀδικία*). En revanche, on pouvait mentionner la formation particulière (à partir de deux prépositions) de l'adjectif substantivé dans le texte, *τὰ ἐναντία*.

Exploiter le corpus proposé, en extraire quelques éléments choisis permettant de faire une analyse contrastée, opposer les différentes variantes syntaxiques ou lexicales qui se trouvent dans le texte lui-même, et faire précéder cet ensemble de quelques précisions fondamentales sur l'opposition préfixe/préverbe, sur l'opposition entre sens "vide" et sens "plein", voilà la recette pour réussir à bien traiter et sans peine une telle question.

## II. LATIN

Nam in ceteros, qui mihi permittunt uti ingenio meo, quam mitis sim non ignoratis : commemorare superuacuum est. <sup>5</sup>Hermolao parricidarum supplicia non probari, cum eadem ipse meruerit, minime hercule admiror. Nam cum Parmenionem et Philotan laudat, suae seruit causae. <sup>6</sup>Lyncestem uero Alexandrum bis insidiatum capiti meo a duobus indicibus liberaui ; rursus conuictum per *triennium* tamen distuli, donec uos postularetis ut tandem debito supplicio scelus lueret. <sup>7</sup>Attalum, antequam rex essem, hostem meo capiti fuisse meministis. Clitus utinam non coegisset me sibi irasci ! cuius temerariam linguam probra dicentis mihi et uobis diutius tuli, quam ille eadem me dicentem tulisset. <sup>15</sup><sup>8</sup>Regum ducumque clementia non in ipsorum modo, sed etiam in illorum, qui parent, ingeniis sita est. Obsequio mitigantur imperia : ubi uero reuerentia excessit animis et summa imis confundimus, ui opus est ut uim repellamus. <sup>20</sup><sup>9</sup>Sed quid ego mirer istum crudelitatem mihi obiecisse, qui auaritiam exprobrare ausus sit ? nolo singulos uestrum excitare, ne inuisam mihi liberalitatem meam faciam, si pudori uestro grauem fecero.

QUINTE-CURCE, *Histoires*, VIII, VIII

### QUESTIONS

Les subjonctifs du texte :

1. Étude morphologique.
2. Étude syntaxique.

## COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE

Option A

II

### RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE LATIN

Établi par M. Laurent GAVOILLE

La moyenne de l'épreuve s'établit à 8,4/20, ce qui est honorable. Hormis une copie vraiment ratée, les candidats ont assez bien réussi :

- entre 11 et 15 : 2 notes
- entre 6,5 et 8 : 2 notes
- 1,5 : 1 note

#### Question 1. Les subjonctifs du texte : étude morphologique.

Pour cette question, la moyenne est de 8/20 (les notes vont de 1 à 15).

La meilleure note a été attribuée à la copie qui a traité la question en synchronie et en diachronie. Les autres copies se sont contentées de bribes diachroniques, ou n'ont pas du tout envisagé cette dimension. Quant à la synchronie, elle a été plus ou moins bien traitée : tous les candidats n'ont pas forcément su identifier les bons morphèmes.

Pour un mode relevant (comme l'indicatif) à la fois de l'infectum et du perfectum (ancienne opposition aspectuelle), et connaissant deux temps (présent et parfait), il était nécessaire de distinguer différents types de morphèmes. En latin, les oppositions modales et temporelles se réalisent grâce à des suffixes différents : il existe en général une formation marquée, en face d'une non marquée.

Ainsi, les perfectums sont marqués par la présence d'un morphème en distribution complémentaire : *-is-* devant consonne, c'est-à-dire dans les subjonctifs plus-que-parfait (*coeg-is-se-t* l. 12, *tul-is-se-t* l. 14) mais *-er-* devant voyelle, comme dans les subjonctifs parfaits (*meru-er-i-t* l. 4). Une telle précision aurait pu éviter à certains d'invoquer un soi-disant « morphème *-eri-* » (il y a un indicatif plus-que-parfait *meru-er-ă-t*, un futur antérieur *meru-er-ō*, *-īs*, *-īt*). Par opposition, l'infectum, où ce suffixe n'apparaît jamais, peut être considéré comme non marqué (*repell-a-mus* l. 19, en face de *repul-er-ī-mus*).

De même, l'imparfait et le plus-que-parfait, qui définissent le passé de l'infectum et du perfectum, font appel à un suffixe *-re-* ou *-se-* (selon l'environnement phonétique, avec *e* long ou bref) qui semble faire pendant à *-ba-* et *-a-* de l'indicatif : *postula-rē-tis* l. 9, *es-sē-m* l. 11, *coeg-is-sē-t* l. 12, *tul-is-sē-t* l. 14 (comparer avec *postula-bā-tis*, *er-ă-m*, *coeg-er-ă-m*, *tul-er-ă-t*). En face, le présent apparaît non marqué, puisqu'il n'a pas de suffixe unique à l'infectum : on a tantôt *-e-* (long ou bref), tantôt *-a-* (long ou bref), en fonction des conjugaisons. De plus, ces suffixes du présent de l'infectum ne se retrouvent pas au présent du perfectum (le parfait), caractérisé par un *-i-* (long ou bref) : *meruer-ī-t*. Seule exception : le subj. présent de l'infectum de *sum* (*sīt* dans le texte), mais aussi de *uolo*, *nolo*, *malo*.

Enfin, le subjonctif s'oppose à l'indicatif par différents suffixes :

1. *-i-* (long ou bref) au perfectum parfait : *meru-er-ī-s*, en face de l'ind. *meru-is-ti*, et dans quelques infectums comme *s-ī-t* l. 21 (en face de *es-t*).
2. *-e-* (long ou bref) à l'infectum des verbes en *-ā* : *mir-ĕ-r* l. 19
3. *-a-* (long ou bref) aux autres infectums : *repell-ā-mus* l. 19, *faci-ā-m* l. 22.
4. *-re-* ou *-se-* (e long ou bref) des passés, qui cumule opposition modale et opposition temporelle (puisqu'il est réservé au passé de l'infectum et du perfectum, voir plus haut).

On pouvait ainsi faire un tableau complet des marques du subjonctif, avec les seules formes du texte :

	présent			passé	
	<i>-ī/ī-</i>	<i>-ē/ĕ-</i>	<i>-ā/ā-</i>	<i>-rē/rĕ-</i>	<i>-sē/sĕ-</i>
Infectum	<i>sīt</i>	1 <sup>ère</sup> conj. <i>mirĕr</i>	1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> conj. <i>faciām</i>	ttes conj. <i>postularĕtis</i> <i>luerĕt</i> + <i>essĕm</i>	
Perfectum	Ttes conj. <i>meruerit</i>				ttes conj. <i>coegissĕt</i> <i>tulissĕt</i>

Pour l'étude diachronique, le jury n'exigeait pas une érudition poussée. Il attendait l'essentiel de ce qu'on peut trouver dans le manuel de Monteil, à savoir la présentation de divers morphèmes à valeur anciennement optative (la voyelle thématique du subj. i.-e. ayant servi à fabriquer le futur latin) :

1. *\*-yeh<sub>1</sub>-/yh<sub>1</sub>-* : ancien morphème d'optatif, connaissant une alternance originelle sg. Long / pl. bref, cf. grec *εἶναι* < *\*es-yĕ-* < *\*h<sub>1</sub>es-yeh<sub>1</sub>-* / *εἶμεν* < *\*es-ī-men* < *\*h<sub>1</sub>es-yh<sub>1</sub>-men*. Le latin archaïque garde des traces de cette alternance, particulièrement dans le verbe "être" : sg. *s-ĭĕ-m*, *s-ĭĕ-s*, *s-ĭĕ-t* (< *\*h<sub>1</sub>s-yeh<sub>1</sub>-*) mais pl. *s-ī-mus* (< *\*h<sub>1</sub>s-yh<sub>1</sub>-*). L'analogie a ensuite eu raison de cette alternance, si bien que le latin présente une nouvelle répartition des deux degrés du suffixe. La forme réduite du suffixe donnant *-ī-* se retrouve dans quelques infectums présents comme *sim* et ses composés, *uelim* et ses composés (+ quelques rares infectums archaïques comme *duim*), mais surtout dans le présent du perfectum (parfait) en *-er-ī-m*, *-er-ī-s* (avec *-er-* < *\*-is-* devant voyelle). Quant au degré plein, il sert à la formation de l'infectum présent des subjonctifs des verbes en *-ā-* (1<sup>ère</sup> conj.) : *amĕs* < *\*amā-yĕ-s* < *\*amā-yeh<sub>1</sub>-s*.

2. Le morphème *\*-ā-*, si répandu en latin (dans tous les autres présents de l'infectum), ne se rencontre qu'en italique et en celtique. Son interprétation est donc difficile, même s'il est probable (Benveniste, repris par Monteil) qu'il s'agisse d'un ancien morphème d'optatif occupant la place de l'optatif thématique en *\*-oy-* des autres langues (ce dernier représentant vraisemblablement *\*-o-ih<sub>1</sub>-*). Mais il existe aussi l'hypothèse d'une formation thématique sur des thèmes en *\*-h<sub>2</sub>-* (Meiser), comme *\*t<sub>1</sub>neh<sub>2</sub>-e-s* > *\*tolnās* < *tollās*, étendue ensuite par analogie aux autres thèmes (*leg-ās*).

3. Le morphème *\*-sĕ-* est présenté dans le manuel de Monteil comme n'ayant pas d'explication indo-européenne certaine, mais des correspondants en osque et en ombrien. C'est déjà bien ! La formation en *-s-* serait la même que celle des futurs osque et ombrien (*fu-s-t* "erit"), ce qui est tout à fait plausible, vu la proximité notionnelle du subjonctif et du futur.

Même si les morphèmes *\*-ā-* et *\*-sĕ-* sont difficiles, on attendait qu'ils soient au moins présentés, avec leur longueur. Tout le monde aurait pu ou dû expliquer correctement le morphème *\*-yeh<sub>1</sub>-*, en faisant le rapprochement avec le grec. Quant à la synchronie, elle doit être organisée : en morphologie, il est toujours efficace de construire des oppositions pertinentes entre formations marquées et formations non marquées.

## Question 2. Les subjonctifs du passage : étude syntaxique

La moyenne (8,6, avec des notes de 1,5 à 15) est tout à fait acceptable, mais elle aurait pu être nettement meilleure si les candidats avaient tout simplement su reconnaître la nature des propositions subordonnées au subjonctif. Ainsi, on a trouvé *ut repellamus* compris comme une complétive (et non comme une prop. de but), *quam tulisset* comme une relative (alors qu'il s'agit d'un *quam* comparatif : *diutius tuli quam ille... tulisset*), *ut lueret* comme une subordonnée de but (au lieu d'une complétive, après *postularetis*). Ces erreurs de compréhension du texte auraient pu facilement être évitées : il suffisait tout simplement d'avoir bien travaillé le programme restreint. Plus grave encore : des formes isolées ont été prises pour des subjonctifs, alors qu'elles sont à l'indicatif (*mitigantur* par exemple).

Ce qui a valu à certains une note élevée - et a manqué à d'autres -, c'est d'avoir su distinguer le subjonctif de l'indicatif. On pouvait même commencer par là, dans l'introduction, en s'appuyant sur ce qui avait été dit dans la partie morphologique : si le subjonctif a majoritairement recours en latin à des morphèmes d'optatif, c'est qu'il couvre non seulement la valeur originelle du subjonctif (valeur prospective), mais aussi celles, purement modales, traditionnellement attachées à l'optatif : souhait, hypothèse, regret, etc. Le latin oppose donc, dans son système verbal, deux modes essentiels : l'indicatif, qui « énonce un fait comme actualisé dans le présent, dans le passé, ou comme devant l'être dans l'avenir » (Ernout-Thomas, *Syntaxe latine*), et le subjonctif, mode du « non-actualisé » (ID., *ibid.*), c'est-à-dire à la fois le non-réel (volonté, souhait, possible, éventuel, irréel) et le réel (en proposition subordonnée) soumis à l'énonciation (style indirect, *cum historicum*, *cum* causal, adversatives, consécutives, *ut* consécutif, interrogation indirecte, voir Ernout-Thomas, p. 292). Nous nous référons volontairement à la *Syntaxe latine* d'Ernout et Thomas pour rassurer les candidats : ce qu'on y trouve suffit amplement pour faire des travaux de qualité. Encore faut-il l'avoir lue et savoir bien l'utiliser. Cette opposition de l'indicatif et du subjonctif peut être formulée autrement, avec les catégories pragmatiques de l'énonciation. L'indicatif est le mode de l'assertion pleine, où le sujet s'efface devant une réalité qui s'impose (l'énoncé est vrai ou faux), alors que le subjonctif exprime d'abord une « visée » énonciative : le contenu de l'énoncé dépend en priorité d'un discours, et la relation avec la réalité devient secondaire. Ainsi s'explique le subjonctif dans les subordonnées de conséquence (où c'est la logique discursive qui prime), mais aussi tous les énoncés où le contenu est présenté, au choix, comme possible, souhaitable, supposé etc. (voir Mellet, Joffre, Serbat, *Grammaire fondamentale du latin : le signifié du verbe*).

L'autre qualité des bonnes copies a été de commenter les temps des subjonctifs. Malheureusement, cette réflexion s'est souvent contentée d'une présentation des règles de la concordance des temps. Or celle-ci ne suffit pas à tout expliquer.

Le plan attendu, classique pour cette question, consistait à séparer les emplois indépendants des emplois subordonnés.

### A. Emplois indépendants

Trois exemples dans le texte :

1. Subjonctif de souhait, ou plutôt de regret, facilement repérable grâce à *utinam* : *utinam non coegisset !* Avec le plus-que-parfait, le regret porte sur un événement qui n'a pas eu lieu.

2. *Quid ego mirer ?* a été le plus souvent présenté comme un subjonctif délibératif, sur le modèle de *quid faciam ?* Mais *quid faciam ?* signifie « que faire ? » alors que *quid mirer ?* signifie « pourquoi m'étonner ? ». Le locuteur (le roi) n'hésite pas : il n'est pas surpris et refuse de s'étonner. On est plus près d'un subjonctif de protestation, où est envisagée une éventualité qu'on repousse : *\*ego mirer*, « moi, m'étonner ? » Est-ce vraiment le subjonctif qui exprime l'indignation ? C'est plutôt le

contexte (voir la relative explicative qui suit). Le subjonctif se contente d'exprimer une hypothèse parmi plusieurs possibles, et c'est le contexte qui permet de comprendre que cette hypothèse est repoussée.

3. *Tulisset* est aussi en emploi indépendant, puisqu'il est pris dans un simple système comparatif : *temerariam linguam... diutius tuli quam ille eadem me dicentem tulisset*, « j'ai supporté ses propos téméraires... plus longtemps qu'il ne les eût supportés de ma part ». C'est un subjonctif de possibilité qui permet de formuler une proposition dont le contenu, sans rapport avec le réel, est purement fictif.

## B. Emplois subordonnés

On présente souvent l'hypotaxe comme née de la parataxe. Comme le latin est sans ponctuation graphique, rien ne nous dit si deux propositions côte à côte ne sont pas tout simplement juxtaposées, et non encore subordonnées l'une à l'autre dans une syntaxe complexe. La construction (*donec uos*) *postularetis ut tandem debito supplicio scelus lueret*, pouvait servir à illustrer ce débat. Faut-il comprendre tout de suite : « (jusqu'à ce que) vous demandiez qu'enfin un supplice mérité lui fît expier son crime », ou ne faut-il pas y voir d'abord une parataxe, qui pourrait être : (*donec*) *postularetis ut lueret*, « (jusqu'à ce que) vous demandiez : qu'il expie ! », avec un *ut* adverbe exclamatif ? Dans l'hypotaxe, les liens sont plus étroits entre le verbe modal (de demande) et le subjonctif (de souhait), à tel point que le subjonctif semble redondant par rapport au sémantisme lexical du verbe. A partir de là, par dégradation de sa valeur propre, le subjonctif peut devenir, dans l'hypotaxe, un simple mode de relation syntaxique (par exemple dans l'interrogation indirecte après un verbe "ignorer", ou dans le discours indirect, dont le texte offrait des exemples). On pouvait donc distinguer, dans le passage, d'abord les emplois subordonnés apparentés aux emplois libres, ensuite ceux où le subjonctif, toujours porteur de sa valeur modale, entre dans un système d'opposition avec l'indicatif, et enfin ceux purement syntaxiques.

### B.1. Emplois subordonnés apparentés aux emplois libres

- Complétive après verbe de volonté ou de souhait : *postularetis ut lueret*.
- Proposition circonstancielle de but : (*ui opus est*) *ut uim repellamus* (« nous avons besoin de la force pour repousser la force ») et *ne inuisam mihi liberalitatem meam faciam* (« pour ne pas rendre odieuse à moi-même ma libéralité »).

### B.2. Emplois où le subjonctif s'oppose à l'indicatif

- Relatives : *qui ausus sit*. Cette relative explique pourquoi le locuteur refuse de s'étonner : *quid mirer istum crudelitatem mihi obiecisce, qui avaritiam exprobare ausus sit* ? (« pourquoi m'étonner qu'il ait blâmé ma cruauté, lui qui a osé me reprocher ma cupidité ? »). La même relative à l'indicatif, se contentant de faire référence à la réalité, serait déterminative. Ici, le subjonctif apporte une nuance de cause, qui est proprement discursive puisqu'elle ne se comprend que dans un rapport logique avec le reste de la phrase.
- Temporelles : *donec postularetis*. L'indicatif se contenterait de dater, alors que le subjonctif apporte une nuance prospective, voire finale : non pas « jusqu'au moment où », mais « jusqu'à ce que » ou « en attendant que ».
- Causales : *cum eadem (supplicia) meruerit*, « puisque c'est ce même supplice qu'il a mérité ». Par rapport à *quoniam meruit*, qui se rapporterait à un événement identifiable, le subjonctif implique que la proposition explicative ne fait pas forcément l'objet d'un accord unanime. Il peut s'agir d'une cause alléguée, que le locuteur ne prend pas à sa charge, ou, comme ici, d'une cause que le locuteur avance pour son propre compte.

### B.3. Emplois syntaxiques

*Antequam rex essem* pouvait être discuté ici. Un tel subjonctif s'explique souvent par « l'attraction modale », procédé purement syntaxique qui veut qu'une subordonnée en dépendance d'une autre subordonnée déjà au subjonctif (ou d'une infinitive) soit au subjonctif et non à l'indicatif. Ici, la temporelle est à l'intérieur d'une infinitive : *Attalum, antequam rex essem, hostem meo capiti fuisse meministis*. L'ampleur du procédé, qui touche à la systématisation, permet de qualifier de purement syntaxique ce subjonctif. Mais il est des exemples où on peut faire appel à la valeur propre du subjonctif pour expliquer son emploi. C'est le cas ici, où la subordonnée est justement à l'intérieur d'une infinitive. Celle-ci, qui complète *meministis*, relève du style indirect : elle exprime le contenu de discours, ou plutôt de pensée. Or ne pas asserter le contenu d'un énoncé, mais le faire dépendre d'un acte d'énonciation, c'est bien le propre du subjonctif.

Le même genre d'explication vaut pour l'interrogation indirecte *quam mitis sim non ignoratis*. L'interprétation purement syntaxique semble s'imposer d'autant mieux que la subordonnée ne dépend pas d'un verbe de demande, mais d'un verbe assertif signifiant "savoir". Toutefois, la langue archaïque utilise parfois l'indicatif, ce qui laisse supposer une motivation du subjonctif. Ernout et Thomas évoquent une extension à partir des tournures où le subjonctif s'explique par un style indirect, par l'expression d'une délibération ou d'un potentiel. Dans la *Grammaire fondamentale du latin : le signifié du verbe*, op. cit., on trouve une explication à la fois plus pragmatique et plus sémantique (p. 195) : « d'une part, c'est ici le co-énonciateur qui se trouve dans la situation de viser la proposition *p* sans pouvoir la valider [...] ; d'autre part, malgré le sémantisme du verbe principal, la proposition subordonnée laisse toujours indéterminé le contenu du savoir ».

### C. Remarques sur les temps

À propos des temps, chacun a su évoquer les phénomènes de concordance : avec le présent et le parfait, il y a ancrage sur un repère situé au présent de l'énonciation, alors qu'avec l'imparfait et le plus-que-parfait, il y a ancrage sur un repère translaté dans le passé.

Il aurait fallu ajouter à cela des considérations faisant intervenir l'aspect. Le subjonctif présent, bâti sur le thème d'infectum, exprime une visée qu'on peut qualifier d'« ouverte » à partir du moment de l'énonciation (*Grammaire fondamentale du latin*). Ainsi, on le retrouve :

- dans les emplois indépendants portant sur un non-accompli (ordre, défense) ;
- dans les emplois subordonnés où il exprime une simultanéité ou une légère postériorité par rapport à un verbe principal référant au moment de l'énonciation : *quam mitis sim non ignoratis, ui opus est ut uim repellamus, nolo... ne faciam* ;
- dans les emplois potentiels ou optatifs : le souhait (réalisable), ou les hypothèses irréalisables comme *quid mirer ?* Ici, l'ancrage dans le présent énonciatif est signifié par les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> personnes : *quid ego mirer istum crudelitatem mihi obiecisse ?*

Avec l'imparfait, lui aussi bâti sur le thème d'infectum, la visée est la même : le procès est considéré comme étant à son début et susceptible de se développer. Ainsi, avec *lueret (postularetis ut... scelus lueret)* le procès est envisagé comme pouvant débuter à partir du moment auquel *postulare* réfère.

En revanche, le parfait et le plus-que-parfait, bâtis sur le thème de perfectum, construisent un intervalle fermé et réfèrent à des procès accomplis : *auaritiam exprobare ausus sit* par exemple. Quant au plus-que-parfait, il est utilisé pour l'irréel du passé, parce que présenter une possibilité (subjonctif) comme passée (temps passé), c'est suggérer que celle-ci est périmée (perfectum) au moment du repère. Ainsi dans *utinam non coegisset me sibi irasci et diutius tuli quam ille... tulisset*.

On pouvait conclure sur la complexité du subjonctif, qui ne s'explique que dans une perspective diachronique : il a une valeur sémantique avant d'avoir une valeur syntaxique, et l'emploi de ses temps s'explique encore en partie par des considérations d'aspect.

*Li Jus de Robin et Marion*, vv. 231 (*Aten, je vois pour le tabour*) à 260 (*Che fera mon, par cheste teste !*)

ROBINS			
Aten, je vois pour le tabour			
Et pour le muse au gros bourdon,	232		
Et si amenrai chi Baudon,			
Se trouver le puis, et Gautier.			
Aussi m'aront il bien mestier			
Se li chevaliers revenoit.	236		
MARIONS			
Robin, revien a grant esloit,			
Et se tu trueves Peronnele,			
Me compaignesse, si l'apele,			
Li compaignie en vaurra mieus.	240		
Ele est derriere ches courtieus,			
Si c'on va au molin Rogier.			
Or te haste.			
ROBINS			
Lais m'escourchier.			
Je ne ferai fors courre.			
MARIONS			
Or va.	244		
ROBINS			
Gautier, Baudon, estes vous là ?			
Ouvrés moi tost l'uis, biau cousin.			
GAUTIERS			
Bien soies tu venus, Robin.			
Qu'as tu, qui es si essoufflés ?	248		
ROBINS			
Que j'ai ? Las ! je sui si lassés			
Que je ne puis m'alaine avoir.			
BAUDONS			
Di s'on t'a batu.			
ROBINS			
Neuil voir.			
GAUTIERS			
Di tost s'on t'a fait nul despit.	252		
ROBINS			
Seigneur, escoutés un petit,			
Je sui chi venus pour vous deus,			
Car je ne sai queus menestreus			
A keval pria d'amer ore	256		
Marotain, si me dout encore			
Que il ne reviegne par la.			
GAUTIERS			
S'il i vient, il le comperra.			
BAUDONS			
Che fera mon, par cheste teste !	260		

1- Traduire le texte en français moderne (4 points).

2- Phonétique (4 points) :

Etudier, depuis le latin jusqu'au français moderne, l'évolution de *uis* < \**ustium* (v. 246).

3- Morphologie (4 points) :

Décrire la formation et l'évolution de *seigneur* (v. 253) depuis les origines jusqu'au français moderne.

4- Syntaxe (4 points) :

a/ L'expression de l'hypothèse dans le passage ;

b/ Commenter *neuil* (v. 251).

5- Vocabulaire (4 points) :

Etudier dans une perspective diachronique et synchronique le mot *mestier* (v. 235).

## COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE

Option B

I

### RAPPORT SUR L'ÉPREUVE D'ANCIEN FRANÇAIS

Établi par M<sup>me</sup> Valérie MÉOT-BOURQUIN

#### Sujet :

Texte : *Li Jus de Robin et Marion*, vv. 231 à 260.

- 1) Traduction.
- 2) Phonétique : *uis* < \**ustium*.
- 3) Morphologie : Formation et évolution du paradigme de *seigneur*.
- 4) Syntaxe :
  - L'expression de l'hypothèse dans le passage ;
  - Commenter *nenil* (v. 251).
- 5) Vocabulaire : *mestier* (v. 235).

-----  
Commentaire des notes :

Cette année, 17 candidats seulement ont composé dans l'option B, ce qui constitue une nouvelle baisse par rapport à l'année précédente (20 en 2008, 26 en 2007, et 34 en 2006). Si la diminution du nombre de postes proposés décourage probablement certains, il importe pourtant de souligner que désormais, le rapport entre nombre de postes (5) et nombre de candidats rend le concours plus ouvert.

Cependant, alors même que le sujet ne présentait aucune difficulté majeure – voir plus bas – l'impression générale est décevante : Les correcteurs regrettent que la moyenne obtenue, de 5,6 sur 20, soit à peine supérieure à celle de 2008 (5,5), et donc sensiblement inférieure à celle de la session 2007 (6,25). L'échelonnement des notes témoigne aussi d'un ensemble terne puisque sur un total de copies inférieur, 3 seulement – comme en 2008 mais 6 en 2007 – ont obtenu une note égale ou supérieure à 10, l'un des faits notables étant que la note la plus élevée est 11, ce qui correspond à un exposé correct sans plus. La répartition est la suivante :

- 7 copies entre 0 et 3
- 5 copies entre 3,5 et 6
- 2 copies entre 6,5 et 9,5
- 3 copies obtiennent une note égale supérieure à 10 (1 à 10, 2 à 11).

Le jury, soucieux de rendre justice aux candidats, déplore d'autant plus un tel résultat qu'il pense que l'épreuve, à l'exception des copies dont la note ne dépasse pas 4 sur 20 et qui trahissent une préparation très insuffisante, a souvent été préparée, ce dont témoigne la traduction. En fait, les résultats obtenus s'expliquent cette année moins par un traitement lacunaire du sujet (les fermes conseils énoncés dans le rapport du jury de l'année 2008 ont probablement porté et dans leur majorité les candidats ont tenté de fournir des éléments de réponse à toutes les parties du questionnaire) que par un manque de rigueur, et de connaissances parfois, surprenant au niveau de ce concours.

Détaillons : d'une part, la question de phonétique n'a pas donné les résultats escomptés, alors même que les concepteurs des sujets, prenant acte des résultats de l'année antérieure<sup>1</sup> avaient donné l'étymon. D'autre part le traitement de la question de morphologie, qui portait sur un terme pour le moins fréquent (*seigneur*) a été avorté (voir plus bas, III). Enfin et plus encore, la syntaxe, caractérisée par deux items brefs et canoniques, a donné lieu à de multiples exposés squelettiques et fautifs (voir plus bas, IV).

Pour trouver une explication à ces résultats médiocres, il est souhaitable que l'on ne se réfugie pas dans la gestion du temps, difficulté inhérente à l'épreuve et qui cette année était moindre puisque sujets et corpus avaient volontairement été choisis afin de mettre en valeur les candidats. Ce serait méconnaître les lacunes apparues et nous nous trouvons dans l'obligation de souligner à nouveau l'importance primordiale de la rigueur, vertu essentielle car il ne suffit pas de travailler pour travailler ; encore faut-il s'approprier pleinement les connaissances acquises. Les analyses superficielles ne suffisent pas.

Ainsi, ce qui doit être lu à travers les résultats obtenus en 2009 est qu'un travail ne se révèle rentable que si l'on se défie au plus haut point du leurre qu'est le survol ; on obtiendra alors une note comparable à celles qui ont été attribuées toutes les années précédentes aux très bonnes copies dans cette épreuve, où il n'est pas rare de constater des résultats supérieurs à 15/20, parfois 18.

#### Recommandations générales :

On renvoie au rapport de l'option A (voir p. 29) car, afin d'éviter les redites, les remarques formulées ne sont pas répétées ici.

Le jury souhaite en outre attirer l'attention des candidats sur les risques de confusion entre les questions et en particulier sur le danger que représente la phonétique historique hors la question de phonétique même. Indispensable assurément pour traiter la question de morphologie, elle ne peut la constituer. On s'étonne plus encore d'avoir à lire, à plusieurs reprises, le détail de telle évolution dans la question de vocabulaire. De telles erreurs pourraient laisser penser que celui qui écrit n'a pas une claire conception du fonctionnement de la langue, ce qui est peu probable au niveau de l'Agrégation nous l'espérons, pensant qu'il s'agit plutôt des effets du trouble dû à la situation de concours. Nous rappelons donc que seuls les devoirs en temps limité constituent un entraînement véritable aux épreuves.

#### A- TRADUCTION :

L'extrait proposé aux candidats d'option B était un passage du *Jeu de Robin et Marion*, choix qui se voulait rassurant pour des non-spécialistes puisque dans les textes au programme cette petite pièce offrait a priori moins de difficultés linguistiques que l'autre texte picard.

Les résultats ont été cette année assez diversifiés, les notes s'échelonnant de 0 à 4 points sur 4 et, très rarement, ajout d'un petit bonus, par exemple pour l'effort de traduction de la potentielle valeur hypocoristique du nom *Marotain* au v. 257, ce dont les correcteurs, qui voient ici un encouragement à une préparation régulière, se félicitent ; cependant, à l'exception de ces quelques bonnes traductions, l'impression globale est la même que celle produite par les copies.

Pourtant, le jury est convaincu que la plupart des candidats avaient préparé leur traduction : la situation était comprise, la logique interne du passage globalement appréhendée, ce qui a autorisé les traducteurs à commettre des erreurs sans que cela n'engage l'ensemble de leur texte. Au-delà, les

---

<sup>1</sup> On rappelle qu'en 2008, la question de phonétique s'était trouvée presque annulée, quoique le jury, dans sa mansuétude étonnée, eût cherché à valoriser les acquis, parce que les candidats avaient oublié un point élémentaire mais fondamental, pourtant explicitement mentionné dans le rapport du jury de la session précédente : les formes de cas régime de l'AF – ce sont elles en général qui sont transmises en FM – ont pour origine les formes latines d'accusatif. Comme le terme étudié était un imparisyllabique, présentant donc une mobilité de l'accent, procéder à partir du nominatif équivalait à un non-sens. Voir le rapport de la session 2008.

difficultés que recelaient l'orthographe et la langue du *Jeu de Robin et Marion* ont été correctement appréhendées. Pour exemples : élision qui, jointe à une graphie médiévale du mot, crée une hésitation à la lecture de *m'alaine* au v. 250 ; formes picardes du féminin en *-e*, telles *le muse* au v. 232, *me compaignesse* au v. 239. De même, les formes dialectales présentant une absence d'épenthèse n'ont en général pas entraîné autant de confusions que l'on aurait pu craindre : *amenrai* (v. 233, P1 du futur du verbe *amener*), *vaurra* (v. 240, P3 de *valoir*), et surtout *comperra* au v. 259, P3 de *comparer*, verbe à deux bases au présent de l'indicatif – (*il*) *compere* / (*nous*) *comparons* – dont la base forte *comper-* s'étend à d'autres temps. Ainsi est-il clair que, comme l'exigeaient les œuvres au programme, le futur avait été étudié.

Le peu de brillant des résultats obtenus nous semble plutôt s'expliquer par une imprécision et un manque de rigueur regrettables dans une épreuve d'agrégation.

D'abord, sans plus de commentaires, répétons qu'il n'est pas admissible de trouver dans une copie des fautes telles que *courrir* (v. 243), *alène* (v. 250) ou *messieux* (v. 253) ou des fautes de concordance des temps comme « ils me *seront* d'un grand secours si le chevalier revenait » aux vers 235-236 : si l'AF autorise la succession « (se) imparfait / futur défini » dans un système hypothétique, cet enchaînement est en FM incorrect. Chacun sait combien il est prudent de se défier de la proximité formelle entre l'AF et le FM car elle conduit au calque et il suffit de se relire pour éviter ces erreurs (voir aussi les commentaires généraux concernant l'option A). Les candidats étaient d'autant moins excusables pour ce qui est de la dernière erreur que l'objet de la question de syntaxe était justement l'expression de l'hypothèse.

En outre, les traductions ont révélé que certaines habitudes courantes de la langue médiévale restaient mal connues. De la sorte, pour rendre le tissu du texte, il est nécessaire de ne pas omettre les nombreux éléments de cohérence qui, parce qu'il s'agit de « petits mots », paraissent inutiles à un lecteur moderne. Au cours de ses études, tout candidat a appris cela ; il faut alors considérer que l'omission de *si* (« donc ») au v. 239, de *en* au v. 240, de *or* (adverbe de renforcement de l'impératif à traduire par « donc ») au v. 243, de *chi* (« ici ») au v. 254, etc., résulte d'une pratique approximative de la traduction, acceptée comme approximative.

La traduction de *biau* par « beaux » (à traduire par « chers ») au v. 246 révèle elle aussi un manque d'exigence – peut-être d'entraînement aussi – dans la mesure où ce laudatif large, employé dans la plupart des apostrophes, si fréquentes en AF, ne revêt dans cet usage aucun caractère esthétique. Manque de précision encore que de traduire un pluriel par un singulier au vers 246 (« chers cousins »). Manque de volonté de serrer au plus près la couleur du texte d'origine une fois de plus que de proposer l'interjection passe-partout « Ah ! » en place de « Malheureux que je suis ! » -*au*, a minima, moins expressif mais quand même moins banal que « Ah », « Hélas ! » – pour rendre *Las* ! (v. 249).

Certaines erreurs commises résultaient d'un manque de connaissances du vocabulaire médiéval, en particulier du vocabulaire technique et concret si important dans les œuvres au programme de la session 2009, par ex. *tabour* (v. 231) rendu par « tambour » et non « tambourin » ou *courtieus* (v. 241), forme dialectale du CRP de *cortil* « jardins ». Ces fautes – à moins d'absurdités – n'ont pas été très lourdement sanctionnées, pas plus que la lecture hésitante du verbe rare *soi escouc(h)ier* (v. 243) « retrousser ses vêtements pour courir plus vite » (*escoucier* signifie d'abord « rendre plus court, raccourcir »).

En revanche, ont été considérées comme plus graves car portant sur des termes et structures idiomatiques courantes des traductions fautives de *chi* au vers 233 (l'adverbe de lieu a été confondu avec un article démonstratif), de *avoir mestier a quelqu'un* (v. 235, « être utile à quelqu'un », si courant que c'était l'objet de la question de vocabulaire, de *a exploit* (v. 237, « action », d'où le sens dérivé « empressement », dans la locution *a exploit* signifiant « vite » ; ici encore, une question de vocabulaire était envisageable, ce qui prouve l'intérêt de la construction, inévitablement étudiée). Peu excusable également l'ignorance du tour exceptif *ne fors* (v. 244 *Je ne ferai fors courre*) et au même vers, de l'infinitif étymologique du verbe *courir*, *courre* issu du LC *currere*.

Enfin, quelques expressions plus ardues, dont le rôle est discriminant dans une épreuve de concours, demandaient le contact régulier avec le texte au programme.

On relèvera d'abord, dans l'extrait à traduire la traduction de *menestreus*, CSS de *menestrel*, au vers 255 : si ce nom, conformément à son étymon du bas-latin *ministerialem*, signifie à l'origine « serviteur », il réfère ensuite souvent à l'artiste polyvalent qui se produit de château en château pour distraire le seigneur. Par dévalorisation sémantique, parce que certains de ces « jongleurs » itinérants avaient une apparence misérable ou menaient une vie misérable, *menestrel* prend la signification péjorative « individu peu recommandable », « vaurien », « gremlin » (voir aussi la note sur le vers 246 dans l'édition G.F. de J. Dufournet, édition qui constituait un véritable outil de travail pour les candidats). Dans le contexte, une traduction qui calquait l'AF donnait donc lieu à un faux sens. Au contraire, on relèvera l'effort accompli par certain(e) candidat(e) qui, prouvant ses qualités littéraires, a judicieusement proposé « beau parleur ». Aux yeux du jury, la difficulté même de traduction de *menestrel*, la réflexion suscitée, devait en outre attirer l'attention des candidats sur ce mot... de la famille de *mestier*, objet de l'étude de vocabulaire, afin de lier les deux termes. Il n'en a rien été.

La compréhension du dernier vers du passage, le vers 460, vérifiait la qualité du travail mené : Il n'est en aucun possible d'improviser la traduction de *Che fera mon*. Dans cette formule d'insistance à traduire par « absolument, certainement, assurément », nature et origine de *mon* ont donné lieu à différentes hypothèses et formulations ; que l'on choisisse de le nommer « particule confirmative » (Ph. Ménard, *Syntaxe de l'ancien français*, p. 109) ou « adverbe marquant l'assertion » (Cl. Buridant, *G.N.A.F.*, p. 524), *mon* s'emploie en général associé à *estre*, *avoir* ou *ferre*, verbes aptes à reprendre un verbe précédemment énoncé parce que verbes présentant une tendance à la subduction ; son rôle est de renforcer l'affirmation en immédiate précession ; l'expression elle-même est appuyée, comme souvent, par une autre formule de renforcement, *par cheste teste !*

## **B- PHONETIQUE :**

Dans de nombreuses copies, l'évolution phonétique a été fort désordonnée, ou réduite à des bribes, non parce que comme l'année précédente le point de départ était erroné (voir nos commentaires généraux sur l'impact de cette situation en termes de notation) mais par pur manque de connaissances. Répétons que, dans un concours aussi sélectif, il importe d'être attentif à tout, rigoureux et précis. De surcroît, l'absence de connaissances phonétiques rend stérile l'espoir d'une bonne note en morphologie également.

Le mot proposé à l'étude était l'AF *uis*, FM *huis*, et, pour éviter l'erreur commise l'année antérieure, le jury avait donné la forme de départ. Ce mot n'avait pas à susciter d'errances et son évolution phonétique est examinée en détail dans les *Exercices de phonétique médiévale* de Monique Léonard. Pour autant, *uis* n'est pas un mot simple et les phénomènes de palatalisation qui s'y exercent exigent de la précision. Considérant les développements lus dans les copies, les correcteurs ajoutent au corrigé complet le conseil suivant : si le candidat se rend compte qu'il se perd dans la l'enchaînement logique des évolutions successives, il peut lui être profitable de placer en début d'exposé une mention des phénomènes principaux, dans le but de glaner à coup sûr quelques points. Cette pratique n'est bien entendu qu'un complément ou un « à défaut » et ne constitue pas une réponse véritable. Les problèmes spécifiques posés ici sont :

- La palatalisation de [t] postconsonantique, d'abord régulière avec l'assibilation puis évoluant par assimilation régressive dans le groupe [stsy] ;
- L'évolution de la diphtongue par coalescence [uɪ]
- La présence de h- en FM, qui impose le traitement du lien entre la phonétique et la graphie.

Remarque : nous choisissons ici une présentation rédigée.

**\*ustium > [ústiŭm] > uis [wí(z)] > FM huis [wí]**

- Avant notre ère :

- la consonne finale [-m] n'est plus prononcée
- affaiblissement par fermeture et consonification en [y] de [i] bref atone en hiatus.

Image phonétique : [ústyǔ].

- Au II<sup>e</sup> s., [t] postvocalique en précession de [y] se palatalise et évolue en plusieurs étapes : [ty] > [tʲy] par une palatalisation vraie puis [tʲy] > [tʲʲy] par assibilation (apparition d'un élément constrictif à la fin de l'articulation de l'occlusive palatalisée). Se constitue alors un groupe complexe [stʲʲy] qui d'abord devient [ʃtʲʲy], [s] se palatalisant par assimilation régressive. Dans ce groupe, l'élément médian [tʲ] s'amuit et on obtient [ʃʲʲy] ; comme devant la géminée primaire apparaît alors un yod de transition.

D'où : [úyʃʲʲyǔ].

- Au III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s., période du bouleversement vocalique, les oppositions de quantité font place à des oppositions de timbres ; [ú] long tonique libre reste long sous l'accent.

D'où : [úyʃʲʲyǔ].

- Au V<sup>e</sup> s. : poursuite du bouleversement vocalique qui touche [ǔ] bref final : [ǔ] > [o] fermé

D'où : [úyʃʲʲyo].

- Au VII<sup>e</sup> s. :

- [yʃʲʲy] > [is] : Simplification de la géminée et dépalatalisation (la fusion du yod d'arrière dans le groupe consonantique palatalisé peut recevoir une datation antérieure) avec vocalisation du yod de transition, qui forme avec la voyelle antécédente une diphtongue par coalescence ;
- la voyelle finale différente de [a] s'amuit : [o] > ∅.

D'où : [úis].

- Au VIII<sup>e</sup> s., palatalisation spontanée de [u] en [ü]

D'où : [úis].

- A la fin du XII<sup>e</sup> s., l'accent bascule sur le deuxième élément de la diphtongue qui devient croissante comme la plupart des diphtongues à cette époque : [úí] > [üí] ; la consonne désormais inaccentuée s'affaiblit par consonification : [üí] > [wí].

D'où : [wís].

- Au XIII<sup>e</sup> s., [s] final s'amuit progressivement devant un mot à initiale consonantique mais il se maintient à la pause et s'affaiblit en se sonorisant en [z] devant un mot à initiale vocalique.

D'où : [wí(z)].

- En FM, restriction d'emploi dans l'expression *huis* [wí] *clos*. On notera le maintien de la graphie en *h-* initial. Dans les textes médiévaux alternent *uis*, étymologique, et *huis*, graphie où le *h*, à l'initiale devant la lettre *u* revêt une fonction diacritique puisqu'il permet de distinguer la voyelle *u* de la consonne *v*, lettres confondues dans la graphie ; ainsi sont distingués *uis* et *vis*.

### **C- MORPHOLOGIE :**

L'étude portait sur le paradigme de *seigneur* ; la forme du texte est un cas sujet pluriel régulier.

Ce terme étant, en fréquence, le plus banal des substantifs masculins à deux bases (objet du tout premier cours de morphologie), il ne peut pas ne pas avoir été étudié et le jury pensait avec ce paradigme avoir proposé une question de morphologie facile, qui par son caractère d'évidence, devait permettre de balancer les difficultés du dialecte picard (ici en outre, rien de dialectal) ou les hésitations sur les palatalisations dans *\*ustium*.

Le substantif étant connu, l'on s'attendait à de très bons exposés car le paradigme ne présente aucune difficulté particulière. Les résultats sont pourtant restés médiocres, sinon réellement mauvais : le jury ne pouvait supposer que la déclinaison latine serait source d'hésitation. Alors que

*sire / seigneur* donne toujours lieu, outre l'examen en morphologie, à une inévitable étude de vocabulaire – qui fournit bien sûr l'étymon –, une importante majorité de copies n'a pas su énoncer que *seigneur* est l'aboutissement de *seniorem*. Le jury n'avait pas non plus envisagé que l'alternance de bases de la déclinaison médiévale elle-même ne soit pas connue. Il n'avait pas plus imaginé que les désinences seraient fautives. Par ailleurs, le traitement de la diachronie AF–FM est souvent abusivement restreint alors même qu'elle devrait paraître simple puisque chacun pratique la langue moderne et dispose des connaissances nécessaires pour penser les évolutions.

Ainsi, il paraît nécessaire aux correcteurs de formuler avec netteté le départ entre connaissances fondamentales qu'il n'est pardonné à aucun candidat d'ignorer et connaissances plus spécialisées dont l'absence ou la mention fautive pénalisent moins lourdement. Relèvent de la première catégorie tous les éléments exposés dans les parties « Description » et « Analyse », les explications relatives aux effets du balancement d'accent, et l'étude diachronique de l'AF au FM ; relèvent de la seconde catégorie le détail des évolutions phonétiques et l'analyse des formes rares telles *sendre* ou *sieur*.

En conséquence, dans le cadre de ce rapport, au vu des copies, nous ne chercherons pas à être exhaustifs mais nous attacherons surtout à mettre en évidence la cohérence et la fluidité de l'exposé. Puisque l'objectif est de donner à voir, dans sa continuité et sa logique (ou ses logiques si, comme c'est en général le cas, interviennent et phonétique et ce que, par souci d'efficacité, l'on nomme « analogie » et qui correspond aux phénomènes de mise en cohérence du système de la langue), il convient en général dans cette question de présenter, éventuellement sous forme de tableaux, les états de langue successifs, puis d'exposer les mécanismes qui expliquent l'évolution, sans confusion avec la question de phonétique.

#### **Introduction :**

Dans le système des substantifs médiévaux masculins, *seigneur* appartient à la classe des substantifs à deux bases, plus précisément au modèle à finale *-re*, *-eur*, *-eur*, *-eurs*, issus de substantifs latins à balancement d'accent en *-or*, *-orem*, *-ores*, *-ores* (ce modèle est fort courant parce qu'il regroupe aussi beaucoup de noms d'agent).

#### **Description :**

Le paradigme de *seigneur* trouve son origine dans la déclinaison du comparatif issu par suffixation régulière de l'adjectif *senex*, *senior*, *seniorem* qui sera versé dans la catégorie nominale.

<b><u>latin</u></b>	<b><u>AF</u></b>	<b><u>Modèle morphologique</u></b>
Nom. * <i>sēior</i> ( <i>sēnior</i> )	<i>sire</i> ( <i>sendre</i> )	B1 + $\emptyset$ > B1 + (-s)
Acc. <i>sēniorēm</i> (* <i>sēiorēm</i> )	<i>seigneur</i> ( <i>sieur</i> )	B2 + $\emptyset$
Nom. <i>sēniorēs</i> > * <i>sēniorī</i>	<i>seigneur</i>	B2 + $\emptyset$
Acc. <i>sēniorēs</i>	<i>seigneurs</i>	B2 + -s

#### **Analyses :**

- **Paradigme médiéval** : Dans le paradigme primitif, la base 1 est morphème de CSS, le –s morphème de CRP. Par la suite, le morphème de CSS –s final issu de la déclinaison majoritaire en AF pour les masculins va pouvoir être adjoint par analogie de ce modèle dominant.

**Latin** : La ruine de la déclinaison latine à six cas conduit à un système simplifié où s'opposent une forme de nominatif pour la fonction sujet et ce qui s'y rapporte ainsi que pour la fonction apostrophe et une forme d'accusatif faisant office de cas oblique pour la fonction complément.

Le paradigme est à mobilité accentuelle (voir plus bas l'étude des bases).

Aux deux cas du singulier en latin alternent deux formes, une longue (*senior*, *seniorem*) et une courte (\**seior*, \**seiorēm*), ces dernières résultant probablement d'une analogie du nominatif avec celui

des autres comparatifs comme *maior*, *peior*, etc. Au nominatif est plus fréquente la forme courte, à l'accusatif la forme longue.

En bas latin le nominatif pluriel est refait en \**seniori* par analogie de la déclinaison masculine la plus fréquente, la seconde.

#### **Explications : Evolution du paradigme :**

Du latin à l'AF :

- Les bases : Le balancement de l'accent explique l'existence de deux bases.

- Bases communes :

- Base 1 : D'abord s'opère une réduction *senior* > *se(n)ior* > \**seior* prononcé [sɛ̃yyor], avec gémination de yod à l'intervocalique, qui se simplifie au VII<sup>e</sup> s. ; le [ɛ̃] bref tonique entravé par yod subit une diphtongaison conditionnée en ie (+y) ; après la vocalisation de yod, formation d'une triptongue de coalescence puis assimilation *iey* > *ieĭ* > *iiĭ* > *i*. A la fin du VII<sup>e</sup> s. s'efface la voyelle finale différente de *-a*, d'où l'apparition d'un [ɛ̃] de soutien.

- Base 2 : *Seniorem/s* (CRS, CRP) et \**seniori* (CSP). Les faits principaux sont : diphtongaison de [ó] long tonique libre en [ou] puis [œ] noté *o* / *eu* en AF commun ; affaiblissement en yod de [ĭ] atone en hiatus, qui palatalise le [n] antécédent en [ɲ] transcrit *gn* ; [ɛ̃] bref initial devenu [ɛ̃] lors du bouleversement vocalique se nasalise en [ɛ̃̃] puis s'ouvre sous l'effet de la nasalisation, et la voyelle en position libre se dénasalise à la fin du XVI<sup>e</sup> s.

- Bases rares : Leur traitement approfondi n'était pas exigé, donnant lieu à l'attribution de *bonus*.

- \* CSS : la forme très rare *sendre* est issue de la forme pleine du comparatif au nominatif : *senior* ;

- CRS : *Sieur* correspond à l'aboutissement de la forme écrasée *seiore(m)* > *sieur* avec diphtongaison de [ó] tonique libre.

- Les désinences : Les voyelles finales différentes de *-a* (*-e* au nominatif singulier et à l'accusatif pluriel, *-i* au nominatif pluriel) s'amuïssent au VII<sup>e</sup> s.

De l'AF au FM :

- Devenue peu à peu inutile du fait que s'impose un ordre des mots S-V-R et rendue inopérante par la désarticulation des consonnes finales, la déclinaison à deux cas disparaît en MF. En règle générale est maintenu le cas oblique, plus fréquent en discours que le cas sujet. L'opposition en nombre se marque par l'ajout à la base du morphème *-s* au pluriel :

Singulier : Base +  $\emptyset$  / Pluriel : Base + *-s*

- *Seigneur* suit l'évolution commune mais la forme de cas sujet singulier *sire* est elle aussi conservée parce qu'elle était courante dans les nombreuses formules d'adresse de type *biaux sire*, *chiers sire*. Par spécialisation de sens et d'emploi, *sire* n'est plus utilisé que dans quelques emplois figés (*triste sire*) ou, surtout, en apostrophe pour s'adresser à un souverain ; le pluriel est rare.

- La forme *sieur* ne s'est maintenue qu'en composition dans *monsieur*, *messieurs* tandis que *sendre* a disparu.

#### **D- SYNTAXE :**

La question de syntaxe présente le plus souvent une question d'ensemble, accompagnée ou non de l'analyse ponctuelle d'une construction, de quelques vers ou phrases. C'était le cas en 2009. On le rappelle, le traitement d'une question de synthèse requiert de présenter un exposé construit et non de commenter les occurrences en suivant l'ordre du texte. Une telle approche ne peut manquer

de générer des redites qui ne sont que perte d'un temps pourtant précieux et interdit d'appréhender le caractère évolutif de la langue.

Les résultats obtenus à la session 2009 ont déçu, principalement par l'absence de connaissances fondamentales apparues dans la plupart des copies : quoique familiers des structures des langues anciennes, une majorité de candidats ne sont pas parvenus à énoncer l'essentiel à propos de la question de synthèse sur l'hypothèse, question classique portant sur un corpus à la fois suffisamment restreint pour que les candidats aient la possibilité de nourrir l'analyse des occurrences par une étude approfondie d'un trait de la syntaxe médiévale et dénué de pièges.

a) L'expression de l'hypothèse :

Tout d'abord, les correcteurs, devant le nombre de commentaires linéaires, s'étonnent que les conseils de méthode ne soient pas systématiquement suivis. Avec insistance, répétons qu'il s'agit ici d'organiser une dissertation grammaticale (avec introduction et conclusion, parties et sous-parties, analyses rédigées en une langue précise et correcte), non de poser des étiquettes.

Le jury s'étonne ensuite que le traitement d'un sujet comme l'hypothèse révèle qu'au niveau de l'agrégation l'on confonde si souvent « prothase » (sic) et « apodose », « potentiel » et « irréal », etc. Ces erreurs nous paraissent avoir rendu manifeste un manque de connaissances que seul un travail tenace peut combler, les bénéficiaires ne s'en limitant pas à la langue médiévale.

Ajoutons que la traduction est placée au début du questionnaire pour jouer un rôle de garde-fou. En syntaxe, mais aussi en morphologie et en vocabulaire, mieux vaut relire sa traduction que se lancer dans un exposé non pertinent : pourquoi *si* au vers 242 est-il en syntaxe à l'origine d'un contresens alors qu'il a été correctement traduit ?

Compte tenu de l'ensemble des copies et en dépit de développements tout à fait solides et pertinents mais rares, l'objectif de ce rapport sera de traiter les lacunes primordiales en énonçant simplement quelques-uns des attendus.

- L'hypothèse est un rapport logique qui trouve son expression sous diverses formes. En conséquence, étudier les systèmes hypothétiques en se ne doit pas être considéré d'emblée comme étudier l'hypothèse dans son ensemble et il était bienvenu de le mentionner dans l'introduction, en rappelant la multiplicité des procédés, comme la parataxe ou les relatives conditionnelles ou encore les subordonnées introduites par une conjonction *quant* passée du sens temporel au sens hypothétique, etc.

- En effet, comme la comparaison, l'hypothèse s'exprime de façon préférentielle dans le cadre de systèmes corrélatifs mettant en relation deux énoncés : une protase qui énonce l'hypothèse dont découle l'apodose, dans ce que l'on nomme traditionnellement un « système hypothétique ». On comprend dès lors pourquoi les dénominations « subordonnée » et « régissante » ont parfois ici été contestées, puisque les deux énoncés sont interdépendants, dans un rapport d'implication car si la protase est la condition de l'apodose, cette dernière est conditionnée par la protase.

- La constitution du corpus pouvait également conduire les candidats (deux l'ont fait ; bravo !) à interroger et commenter la construction des interrogatives indirectes en se, aux vers 251 (Di s'on t'a batu) et 252 (Di tost s'on t'a fait nul despit). En effet, si ces propositions n'entrent bien sûr pas dans la catégorie grammaticale des systèmes hypothétiques, elles n'en entretiennent pas moins un lien logique avec l'hypothèse, objet de la question posée : dans ces emplois (comme dans les interrogations directes d'ailleurs ainsi que l'illustre Cl. Buridant, *op. cit.* p. 688), la valeur interrogative de la conjonction *se* est celle de l'alternative, d'où le « ou non » implicite dans ces phrases ; à titre d'ex. : *Di s'on t'a batu (ou non)*, que l'on peut gloser encore « *Di s'on t'a batu ne s'on ne t'a batu* ». C'est dire par là que l'on a suspension de la valeur de vérité par une mise en balance de deux énoncés

équiprobables, l'un explicite, l'autre implicite, l'esprit envisageant donc une hypothèse et son opposé. Depuis les travaux d'inspiration guillaumienne et surtout l'ouvrage marquant de Ch. Marchello-Nizia (*Dire le vrai : l'adverbe « si » en français médiéval, essai de linguistique historique*, Genève, Droz, 1985), on sait qu'emplois de *se* conjonction hypothétique et emplois de *se* introducteur d'une interrogative indirecte peuvent être regroupés parce que *se* est alors morphème de mise en relation articulant un couple de réalisations possibles (en d'autres termes, deux hypothèses), l'énoncé inverse restant implicite dans les phrases à interrogative indirecte.

- Dans un système hypothétique, la solidarité logique s'exprime le plus souvent dans des phrases contenant la conjonction hypothétique *se*, comme c'était le cas dans le corpus soumis à observation.

- Les principaux critères pour étudier un système hypothétique en *se* (nous nommons « critères d'étude » ce qui est en fait éléments construisant la compréhension) sont de plusieurs ordres, que nous rappelons brièvement, conseillant aux candidats de revoir ces notions à l'aide d'une part de leur grammaire latine, d'autre part de la grammaire de l'AF de Cl. Buridant, la *G.N.A.F.*, chap. 24, p. 626 et suivantes, enfin d'éprouver leurs connaissances par l'étude de l'excellent corrigé proposé aux pages 339 à 344 de *Linguistique médiévale*.

\*Degré de solidarité du système :

i) Ordre des propositions : Le rapport logique d'hypothèse trouve son expression la plus appropriée dans une suite qui, mimant le déroulement temporel, pose d'abord le fait 1, celui dont l'existence conditionne celle du fait 2 : *se* + protase / apodose qui est la conséquence. Il aurait été assurément bienvenu de commenter sur ce point le corpus, en soulignant que dans les vers 233-234 et 235-236 l'ordre des propositions n'est pas l'ordre attendu et en s'interrogeant sur ce fait : motivation stylistique avec effet de mise en valeur des décisions formulées, par postposition de la protase ? Un argument en faveur de cette interprétation peut être le temps du verbe régissant, le futur défini. Ou simple motivation prosodique ?

ii) Dans l'apodose, un adverbe ou une conjonction vient rappeler l'existence d'une protase ; il occupe donc la place 1 comme c'est le cas dans les vers 238-239 : *Et se tu trueves Peronnele, / Me compaignesse, si l'apele*. Un commentaire plus approfondi du rôle de l'adverbe *si* – qualifié par Cl. Buridant de « strument de rappel » – pouvait enrichir le propos.

iii) Un décalage au plan des temps verbaux transcrit le rapport de succession logique, comme l'illustre par exemple la succession « Présent de l'indicatif dans la protase / futur défini dans l'apodose » et ce quel que soit l'ordre des propositions ainsi que le montre le parallèle entre les vers 233-234 sus-cités (protase postposée) et le vers 259 *S'il i vient, il le comperra*. Le futur ici a moins un rôle temporel que logique.

\*L'époque de l'hypothèse : passé / présent / avenir. Dans le corpus, pas de référence au passé.

\*La portée de l'hypothèse : fait acquis / fait non acquis.

Il est commode – notamment pour des candidats à l'agrégation de grammaire – d'avoir pour mener l'étude recours au cadre fourni par la grammaire latine, qui requiert ces critères. Encore faut-il le maîtriser et c'est à ce motif que la surprise du jury devant les réponses de syntaxe outrepassa la déception éprouvée à la lecture de la phonétique ou de la morphologie. Si les catégories de l'irréel (irréel du présent : condition non réalisée dans le présent ; irréel du passé : condition non réalisée dans le passé), du potentiel

(condition réalisable mais qui reste soumise à incertitude), du réalisé et du réalisable ne sont pas conçues avec clarté, comment prétendre en étudier les expressions ?

- Dans cette épreuve s'impose un autre angle d'analyse, les candidats ne l'ignorent pas, celui de l'histoire de la langue. A propos de l'hypothèse, il permet de commenter de manière dynamique les questions de la portée et de l'époque à travers l'analyse des temps verbaux. Dans le corpus, l'occurrence des vers 235-236 devait attirer l'attention parce qu'au futur défini de l'apodose elle associe dans la protase un imparfait : *Aussi m'aront il bien mestier / Se li chevaliers revenoit*. Ces vers donnaient et la possibilité et l'obligation de commenter en diachronie l'emploi des temps et le développement du système imparfait-conditionnel. Encore fallait-il que les candidats n'aient pas, dans leur traduction, commis une erreur de construction en reproduisant le système temporel du texte médiéval...

On l'aura vu, rien de très compliqué, des notions simples, un corpus assez limité, des occurrences offrant l'occasion aux meilleurs de montrer leur finesse.

b) *Nenil* (vers 251) :

Il s'agissait ici d'une question de cours qui aurait dû apporter des points à chacun, d'autant que dans les œuvres dramatiques au programme le mécanisme question-réponse ne pouvait manquer d'avoir été commenté.

En premier lieu il convenait d'identifier *nenil*, adverbe négatif issu par composition de *nen*, forme affaiblie de l'adverbe prédicatif *non*, et du pronom personnel sujet de rang 3 *il*, prédicatif dans cet emploi ; si à l'origine *nenil* correspond d'abord à un allocataire personnalisé de troisième personne, il s'impose ensuite comme une forme figée, indépendamment de l'allocataire, ainsi que l'illustre le passage. *Nenil* est le pendant négatif de *oïl* ; parce qu'adverbe de négation, il porte la marque de ce groupe : *n-* initial.

Son origine explique l'emploi de cette contraction : Comme *non*, ce mot-phrase indépendant de tout support verbal constitue la réponse à une interrogation totale, ici exprimée dans l'interrogative indirecte en *se* qui précède : *Di s'on t'a batu* (voir le commentaire dans la partie a- de la syntaxe. Soulignons que si, aux yeux des candidats portés par l'urgence de l'épreuve, la syntaxe comportait deux questions distinctes, leur succession avait été choisie sans innocence par le jury afin de faciliter études et questionnements. Cela n'est pas toujours le cas, les deux questions pouvant être absolument disjointes).

Un commentaire s'imposait : au vers 251, *nenil* est renforcé par *voir*, à l'origine adverbe de confirmation (conformément à son origine, *verum*) plutôt que d'affirmation, à ne pas considérer comme un substitut de *oïl* parce que *voir* est moins une réponse que la confirmation d'une affirmation antérieure. Cet usage – qui est celui de *voire* issu de *vera* – n'est cependant pas le plus fréquent pour *voir* qui, comme dans l'occurrence du *Jus de Robin et Marion* que nous observons, a perdu tout à fait son sémantisme propre affirmatif pour ne plus être qu'adverbe de renforcement dans une réponse à une interrogation totale, associé à la négation. Ce trait qui caractérise le texte dramatique des Jeux participe à leur tonalité.

Pertinence et observation consciente du texte, nécessairement fondées sur la connaissance documentée de la langue médiévale, le jury n'en attendait pas plus des candidats à l'agrégation de grammaire. Certains l'avaient fort bien compris.

**E- VOCABULAIRE** : *mestier* (v.235).

Compte rendu de la session 2009 :

En 2009, les copies – qui certaines années laissent apparaître une mauvaise gestion du temps de l'épreuve par une (quasi) absence de réponse en vocabulaire, parce que cette rubrique est

traitée en toute fin – témoignent, par leur longueur, que les candidats d'une part n'ont pas manqué de temps, d'autre part qu'ils ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour tenter de composer une étude satisfaisante, en soignant notamment la qualité de la rédaction sur laquelle insistait le rapport de l'année 2008.

Les correcteurs félicitent tous les agrégatifs non seulement de cette ténacité, importante dans la préparation d'un concours de haut niveau, mais aussi de leur juste compréhension des objectifs de cette question et de leur maîtrise de la méthode, points sur lesquels nous ne reviendrons donc pas.

Alors, force est de reconnaître que la trop fréquente déception est due à un défaut de connaissances : quoique le terme soumis aux candidats cette année fût très classique (il est traité dans la plupart des ouvrages utilisés par les candidats, ceux de N. Andrieux-Reix, d'O. Bertrand et S. Menegaldo ; de S. Guillot ; de L. Hélix), les exposés manquaient de matière.

On regrette en particulier, l'indigence de l'étude consacrée à la signification en contexte restreint.

#### ORIGINE :

*Mestier* vient du latin *ministerium* réduit à *\*misteriu*. Cette réduction résulterait d'un croisement de *ministerium* (dérivé de *minister* « serviteur », ce nom signifie « fonction de serviteur », « office », « fonction ») avec *mysterium* (« secret », « célébration rituelle ») en raison de l'interférence des deux mots dans la langue religieuse, notamment à partir des locutions où les deux termes pouvaient référer au service de Dieu. Une explication de type phonétique n'est pas inenvisageable : réduction spontanée par haplogogie: *ministerium* > *minsteriu* > *misteriu*. Après fusion, *\*misteriu* renvoie aux notions de service et de fonction.

Dès le bas latin, par passage de l'abstrait au concret, ce terme désigne ce dont on se sert, c'est-à-dire notamment la « vaisselle », les « meubles », des « ustensiles ».

#### ANCIEN FRANÇAIS :

- Valeur 1 : « Service », « office »

Cette signification est conforme à l'étymologie puisqu'il s'agit de référer à toute activité réglée suivant une certaine tradition et une certaine méthode et ayant pour but de servir un individu ou une communauté.

\* Domaine laïc : le *mestier* est le « service exécuté », le « travail » ou l'« occupation », la « fonction », le « métier ». Le mot réfère à tout genre de travail déterminé en vue d'une fin définie.

\* Domaine religieux : dans un emploi spécialisé en rapport avec son étymologie, *mestier* réfère au service de Dieu, en particulier dans l'expression *le Dieu mestier* (« l'office », la « messe ») ;

Dans le latin d'église le mot *ministerium* est remplacé par *officium* tandis que la langue vulgaire lui donne comme équivalent *servise*.

\* Valeur dérivée par élargissement : *mestier* s'utilise pour toute activité, toute façon d'agir ou d'être (permanente ou pas), impliquant un savoir-faire ou pas (ex. : *jouer un tour de son mestier* « à sa façon ») ;

- Valeur 2 : Valeur abstraite « besoin », « nécessité » et « utilité »

A partir du sens de « service accompli » s'est développé le sens de « besoin ». Ce sens, très usuel au Moyen Age, apparaît dans trois locutions verbales :

\*\* *avoir mestier de* : « avoir à se servir de », d'où « avoir besoin de »,

\*\* *estre mestier a* : « être nécessaire à »,

\*\* *avoir mestier* (a) : (« faire besoin » d'où) « être utile (à) », puis « être profitable » ; *n'avoir mestier* signifie « être inutile » ;

Paradigme sémantique : *estavoir, falloir, estre besoin*.

- Valeur 3 : Valeur concrète (héritée)

Par métonymie, *mestier* s'emploie pour désigner divers « ustensiles », « meubles » et tout ce qui concerne l'exercice de la profession (« outil », « produit »...) ; dès le Moyen Age *mestier* peut désigner l'« instrument de travail » et le sens de « machine », notamment de « machine à tisser » est attesté.

#### COMMENTAIRE DETAILLE DE L'OCCURRENCE :

Il est parfois profitable de prendre pour point de départ la traduction : (vv. 235-236) *Aussi m'aront il bien mestier / Se li chevaliers revenoit* signifie « Si le chevalier revenait / Ils me seraient bien utiles ». La signification actualisée est donc celle, abstraite, d'utilité. En effet, Robin, à qui Marion vient d'apprendre que le chevalier a tenté de la séduire, préfère vivement être accompagné de Baudon et Gautier, qui pourraient l'aider, pour rencontrer et affronter le séducteur. C'est ce qu'il expose dans les vers 253 à 258 de l'extrait donné en traduction et les deux amis lui répondent en faisant preuve d'une hargne tout aussi fanfaronne aux vv. 259-260 : (Gautiers) *S'il i vien, il le comperra* / (Baudons) *Che fera mon, par cheste teste !* On sait ce qu'il en adviendra : Robin se fera rosser (vv. 331 à 333).

On aboutissait à la même conclusion par l'étude de la construction en observant que la séquence Sujet animé humain + locution *avoir mestier* + préposition *a* + animé humain signifie « quelqu'un est utile à quelqu'un » et en exposant, comme dans le paragraphe ci-dessus, en quoi les compagnons de Robin pouvaient lui être une aide dans la lutte qu'il envisage contre le chevalier (cf. les vers 133 à 137).

#### EVOLUTION :

- *Métier* évolue par restriction de sens ; à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, il n'exprime plus l'utilité et la nécessité mais réfère à l'activité professionnelle. Le terme a d'abord renvoyé de préférence à une activité manuelle ; jusqu'à une date récente le mot désignait un métier artisanal, manuel (cf. Littré : « exercice d'un art mécanique ») et c'est la valeur qui survit dans les dénominations *Ecole* (= Conservatoire) *des Arts et Métiers* ou *Chambre des Métiers*. Cette nuance semble aujourd'hui pratiquement disparue.

Aujourd'hui un *métier* nécessite l'acquisition d'un savoir-faire et est utile à la société et à celui qui l'exerce : un *homme de métier* est un professionnel, que son activité soit manuelle ou intellectuelle. *Métier* rejoint donc son concurrent *profession*.

Paradigme morphologique :

- *Ministerium* aboutit par évolution savante à *ministère*, qui est donc le doublet de *métier* ; au Moyen Age, ce doublet signifiait « service », « emploi ». *Ministre* est un emprunt au latin médiéval *minister* avec pour sens « personne qui accomplit une fonction » et des valeurs spécialisées.

Les deux termes *ministère* et *ministre* prennent leur valeur moderne au XVII<sup>e</sup> siècle. En FM, le prêtre et le pasteur sont des *ministres du culte*, respectivement culte catholique et culte protestant ; chacun exerce son *ministère* dans une paroisse.

- Il était bienvenu de mentionner *ménestrel*, issu du bas latin *ministeriale*, adjectif dérivé de *ministerium*, parce que ce nom est présent au vers 255 et qu'il présente une difficulté de traduction (voir cette rubrique).

## II. FRANÇAIS MODERNE

### Beau, beauté

Demandez à un crapaud ce que c'est que la beauté, le grand beau, le *to kalon*. Il vous répondra que c'est la femelle avec deux gros yeux ronds sortant de sa petite tête, une gueule large et plate, un ventre jaune, un dos brun. Interrogez un nègre de Guinée ; le beau est pour lui une peau noire, huileuse, des yeux enfoncés, un nez épaté.

Interrogez le diable ; il vous dira que le beau est une paire de cornes, quatre griffes, et une queue. Consultez enfin les philosophes, ils vous répondront par du galimatias ; il leur faut quelque chose de conforme à l'archétype du beau en essence, au *to kalon*.

J'assistais un jour à une tragédie auprès d'un philosophe. « Que cela est beau ! disait-il. - Que trouvez-vous là de beau ? lui dis-je . C'est, dit-il, que l'auteur a atteint son but. » Le lendemain il prit une médecine qui lui fit du bien. « Elle a atteint son but, lui dis-je ; voilà une belle médecine ! » Il comprit qu'on ne peut dire qu'une médecine est belle, et que pour donner à quelque chose le nom de *beauté*, il faut qu'elle vous cause de l'admiration et du plaisir. Il convint que cette tragédie lui avait inspiré ces deux sentiments, et que c'était là le *to kalon*, le beau.

Nous fîmes un voyage en Angleterre : on y joua la même pièce, parfaitement traduite ; elle fit bâiller tous les spectateurs. « Oh ! oh, dit-il, le *to kalon* n'est pas le même pour les Anglais et pour les Français. » Il conclut, après bien des réflexions, que le beau est souvent très relatif, comme ce qui est décent au Japon est indécent à Rome, et ce qui est de mode à Paris ne l'est pas à Pékin ; et il s'épargna la peine de composer un long traité sur le beau.

Voltaire, *Dictionnaire philosophique* p. 50-51

#### **Lexicologie (4 points)**

Etude synthétique du lexique de la parole.

#### **Morpho-syntaxe (8 points)**

Le discours rapporté

#### **Etude de syle (8 points)**

Les procédés de l'argumentation

## COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE

### Option B

#### II

### RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS MODERNE

Établi par M<sup>me</sup> Laure HIMY-PIERI

Les 17 copies de l'option B obtiennent une moyenne de 6,1. Avant de trouver cette moyenne faible, et de se décourager devant la difficulté éventuelle de l'épreuve, il convient de prendre en considération les facteurs suivants : sur ces 17 copies, 4 omettent délibérément l'une des questions, dont deux tout simplement la question de style, sacrifiant ainsi d'emblée 8 points ; 4 autres se contentent, pour la lexicologie ou la morpho-syntaxe, d'une simple énumération de formes, parfois sans commentaires ; 5 copies n'ont pas assez de temps pour consacrer plus de 8-9 lignes à la stylistique, dont le coefficient mérite cependant plus d'attention.

On conviendra que l'ensemble de ces comportements est évidemment de nature à faire fortement baisser toute possibilité d'attribuer beaucoup de points aux copies qui les adoptent, et grève lourdement une moyenne. S'il est évident que ce choix ne relève pas d'une stratégie, qui serait bien mal fondée, mais d'un simple manque de temps, cela signifie que les candidats ne se sont pas correctement préparés, l'intégration de la notion de temps imparti pour l'épreuve étant l'un des paramètres essentiels de l'épreuve.

En définitive, pour l'option B :

3 copies ont une note supérieure ou égale à 10

7 copies ont une note entre 6 et 9

7 copies ont une note entre 2 et 5

Quelques éléments de reprise.

#### **Etude du lexique de la parole**

Les mêmes remarques que pour l'option A s'imposent. Il ne faut pas se dispenser d'une question pour laquelle il est tout de même difficile de ne pas réussir à récolter 0,5 ou 1 point. Mais il ne sert à rien de se contenter de recopier des formes.

Il importe :

- d'organiser la réponse, et d'y utiliser la terminologie lexicologique attendue
  - o sème
  - o actes de langage
  - o hyper/hyponyme
- de prêter attention à la relation sémantico-syntaxique sur laquelle repose le lexique (constructions verbales)
- de se soucier d'une présentation linguistique du problème (ici un lexique codifié par une situation de dialogue, la présence du discours rapporté, l'intégration d'une approche pragmatique), et de l'aspect métalinguistique du lexique de parole.

On pouvait remarquer que l'on avait là un corpus constitué de verbes et de noms, dans des emplois souvent codifiés :

- Un récit de dialogue, effectif ou supposé, laisse attendre le lexique de l'échange verbal (demander/répondre, avec des constructions supposant une relation intersubjective : un sujet animé ; un objet animé interlocuteur, et un échange possible des positions). Le lexique peut désigner l'acte de langage auquel se livrent les personnages (ici le fait de demander, ou d'interroger) ; lequel appelle une réponse codifiée, sous forme d'une assertion traduite par la répétition du verbe de déclaration le plus neutre qui soit : « dire », suivi d'une construction complétive, permettant l'insertion du contenu des propos, grammaticalement catégorisés comme discours rapporté. Ces échanges sont même codifiés par l'incise (verbe dire, sujet inversé, rappelant économiquement l'interlocuteur).

- L'acte de langage interrogatif peut se dire sous diverses formes : « demander », « interrogez », « consultez ». Plus l'interlocuteur s'affirme comme autorité, et paraît se poser comme figure d'autorité dans cette pseudo-enquête, moins le verbe conserve un sens proprement interrogatif ; de même que l'on peut établir une gradation en dignité pour le sujet du prédicat, allant du « crapaud » au « philosophe », en passant par « nègre » et « diable ».

- L'assertion obtenue en guise de réponse peut également être introduite par un verbe rappelant le contexte d'interlocution (question /réponse : demander/répondre) ; ou souligner plus nettement l'acte assertif que l'engagement de l'acte dans un processus contraint (dont le diable se libère).

- De façon générale, le lexique utilisé est porteur d'un sème parole, et d'un sème supplémentaire, donnant des indications métalinguistiques sur le type de parole (parole interrogative ; parole responsive ; parole au terme d'une concession (convenir que), d'une réflexion (conclure que) ; parole à la limite de la caractéristique de la parole comme étiquetage clair par les catégories grammaticales et la nomenclature lexicale de la profusion du monde : le « galimatias »).

- Enfin le lexique de la parole engage une réflexion métalinguistique sur la propriété des termes (« donner le nom »).

### **Morpho-syntaxe**

Il est impératif de proposer une introduction problématique, faisant état de connaissances plus que simplement descriptives (que l'on accepterait à la rigueur au CAPES) et intégrant des problématisations de linguistique contemporaine. Les théories d'Authier-Revuz sur l'hétérogénéité discursive par exemple étaient bienvenues. Il importait d'insister sur le fait que le discours rapporté s'inscrit dans la problématique de la représentation par le linguistique des faits de parole, et plus généralement de pensée. Il ne s'agissait donc pas simplement de relever les éléments de transcription de propos effectivement tenus ; et le discours rapporté ne s'oppose en rien au DD, qui est l'une des modalités (avec rupture énonciative) de prise en charge linguistique à l'intérieur d'un texte de propos ou de pensées référentiels (que l'univers de référence soit fictionnel ou non).

Il ne fallait pas non plus tomber dans des travers stylistiques.

Une solide description des faits restait néanmoins nécessaire :

- Le DD est marqué par une rupture énonciative impliquée par la typographie. Cela signifie l'indépendance des points d'ancrage entre système cité, et système citant (tant pour les marques de personne, que pour la localisation spatio-temporelle) ; enfin il peut être signalé par la présence d'incises avec inversion du sujet.

- Le DI est marqué par l'insertion syntaxiquement prévue dans une proposition matrice (on attendait une description des verbes recteurs, des connecteurs permettant la subordination ; une description du régime de dépendance des éléments subordonnés, et

notamment de la modification des marques de personne, de temps, de lieu. Il fallait insister notamment sur la concordance des temps, et sur les possibilités de modification modale).

- Il y avait quelques éléments qui appelaient des hypothèses, et qui relevaient du discours indirect ou direct libre, c'est-à-dire de propos rapportés avec rupture typographique, sans connecteur de subordination, pour lesquels il est complexe de décider si les propos reviennent au narrateur ou à un énonciateur interne au texte. Il aurait été intéressant de poser la question des critères linguistiques de validation de l'énonciateur.

- Enfin, le discours narrativisé n'entraîne pas à proprement parler dans le cadre d'une étude morpho-syntaxique du discours rapporté, puisque le discours se trouve présent comme thème du discours citant. C'est le degré zéro de la démarcation, qui n'appelle aucun commentaire de type morphologique ou syntaxique. Sa présence n'était donc acceptable que dans un commentaire insistant sur la disparition de l'hétérogénéité discursive, principe premier de la problématique du « rapport ».

### Style

Les candidats se trouvaient là devant une question qui peut difficilement ne pas avoir été abordée en cours, et qui permettait à des étudiants dont la stylistique n'est pas la spécialité, et qui arrivent en fin d'épreuve cruellement pressés par le temps, de s'emparer rapidement de fiches déjà constituées, et de les mettre en œuvre. Il en ressort évidemment que la préparation est nettement insuffisante. Tout, dans ces conditions, devient beaucoup plus difficile ! Ce n'est pas à des candidats à l'agrégation qu'il faut rappeler que le mythe romantique de la création *ex nihilo* est précisément un mythe, et qu'il est très prétentieux de s'en remettre à son inventivité, sans avoir d'abord appris le cours.

Et ce texte était un échantillon parfaitement conforme de la stratégie argumentative de Voltaire, au demeurant aisément identifiable :

- argumentation et *captatio benevolentiae*
  - o adresse au public et établissement d'un dialogue
  - o prise en compte du public et souci de variété
  - o ironie et pratique de connivence
- argumentation et formes du raisonnement
  - o le stade expérimental : la variété des exemples
  - o de l'exemple à la formulation d'hypothèses
  - o de la circonstance à la généralisation
- argumentation et flatterie du public
  - o l'amalgame
  - o argumentation et anti-intellectualisme

On pouvait mettre en parallèle ce texte avec d'autres du même type dans le corpus pour insister sur le caractère très systématique de la stratégie argumentative voltairienne.

SESSION 2009

---

**CONCOURS EXTERNE  
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS AGRÉGÉS**

Section : GRAMMAIRE

THÈME LATIN

Durée : 4 heures

---

*Les dictionnaires français-latin Decahors, Edon, Goelzer et Quicherat, ainsi que les dictionnaires latin-français Bornecque, Gaffiot, Goelzer et Quicherat sont autorisés.*

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.*

*Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*

*De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.**

**Tournez la page S.V.P.**

O femmes ! approchez et venez m'entendre. Que votre curiosité, dirigée une fois sur des objets utiles, contemple les avantages que vous avait donnés la nature et que la société vous a ravés. Venez apprendre comment, nées compagnes de l'homme, vous êtes devenues son esclave ; comment tombées dans cet état abject, vous êtes parvenues à vous y plaire, à le regarder comme votre état naturel ; comment enfin, dégradées de plus en plus par une longue habitude de l'esclavage, vous en avez préféré les vices avilissants mais commodes aux vertus plus pénibles d'un être libre et respectable. Si ce tableau fidèlement tracé vous laisse de sang-froid, si vous pouvez le considérer sans émotion, retournez à vos occupations futiles. Le mal est sans remède, les vices se sont changés en mœurs. Mais si au récit de vos malheurs et de vos pertes vous rougissez de honte et de colère, si des larmes d'indignation s'échappent de vos yeux, si vous brûlez du noble désir de ressaisir vos avantages, ne vous laissez plus abuser par de trompeuses promesses, n'attendez point les secours des hommes auteurs de vos maux : ils n'ont ni la volonté, ni la puissance de les finir, et comment pourraient-ils vouloir former des femmes devant lesquelles ils seraient forcés de rougir ? Apprenez qu'on ne sort de l'esclavage que par une grande révolution. Cette révolution est-elle possible ? C'est à vous seules à le dire puisqu'elle dépend de votre courage. Est-elle vraisemblable ? Je me tais sur cette question ; mais jusqu'à ce qu'elle soit arrivée, et tant que les hommes régleront votre sort, je serai autorisé à dire, et il me sera facile de prouver qu'il n'est aucun moyen de perfectionner l'éducation des femmes : partout où il y a esclavage, il ne peut y avoir éducation.

LACLOS, *Discours des femmes et de leur éducation*, 1783.

## RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE THÈME LATIN

Établi par M. Christian NICOLAS

### Statistiques :

Il y a eu cette année 24 copies de thème latin. Deux candidats n'ont composé que dans cette épreuve (qui inaugurerait le concours) et ils n'y ont pas bien réussi, ce qui explique sans doute leur défection aux autres épreuves.

L'ensemble est assez satisfaisant, comme le montrent les statistiques ci-après :

Moyenne de l'épreuve : 6,89

Moyenne des admissibles : 9,33

Médiane : 8 (copie classée 13<sup>e</sup>) ou 10 (copie classée 12<sup>e</sup>)

Eventail des notes : de 0,1 à 15,4

Note du premier admissible : 14

Note du dernier admissible : 8

Note du candidat non admissible le plus performant dans cette épreuve : 14

Note du candidat admissible le moins performant dans cette épreuve : 2

Note du candidat admis le moins performant dans cette épreuve : 2

On pouvait donc être admissible et même admis avec une note faible de 2 en thème latin (évidemment compensée par d'autres performances). Inversement, certains candidats auteurs de copies bonnes ou fort correctes n'ont pas passé le seuil de l'admissibilité : tel candidat à 14 (qui finit premier recalé), tel autre à 13,8, tel autre à 10,5 n'ont pas confirmé partout ces bonnes dispositions et n'ont pu continuer le concours. Mais en moyenne, les (futurs) admissibles ont bien tiré leur épingle du jeu dans cette épreuve.

Parmi les admissibles, plusieurs bons spécialistes de thème restent du mauvais côté de la barre, y compris l'auteur de la meilleure copie du lot. Signalons tout de même que, sur les cinq candidats déclarés reçus, quatre avaient obtenu la moyenne en thème latin, et la candidate qui déroge à cette règle, finalement reçue malgré un 2 à cette épreuve, vaut évidemment mieux que cet accident de parcours.

Les notes ont été ainsi réparties :

14 ou davantage : trois candidats (dont deux admissibles, l'une d'elles admise, et le premier recalé)

Entre 12 et 13,9 : deux candidates (dont une admissible)

Entre 10 et 11,9 : six candidats (dont cinq admissibles, parmi lesquels trois admis)

Entre 8 et 9,9 : une candidate (admissible)

Entre 6 et 7,9 : deux candidats (dont une admissible)

Entre 4 et 5,9 : zéro candidat

Moins de 4 : huit candidats (dont une admissible, admise).

On voit qu'en fait la situation était assez tranchée : la moitié des copies était à la moyenne, mais ensuite on tombait rapidement dans les zones des notes médiocres ou basses, sans transition. Notamment, quatre copies très faibles obtiennent la note plancher de 0,1 et tempèrent un peu la bonne impression générale.

**Remarques de détail :** On donnera cette année des indications de détail, au fil du texte de Laclos. On renvoie au rapport de l'an dernier pour des remarques plus synthétiques et plus méthodologiques.

L'énoncé comprenait 318 mots, ce qui est raisonnable. Les candidats ne semblent pas avoir été gênés par la gestion du temps. Et le texte offrait un bon compromis entre points de grammaire incontournables et points de vocabulaire (« curiosité », « révolution », ...).

Phrase 1 : « O femmes ! approchez et venez m'entendre ». Le texte dans son ensemble obligeait à manier le mode impératif, dont l'utilisation a pu se révéler une source d'erreurs, avec des confusions notamment entre des finales en *-ite* ou en *-ete*. En outre, la structure « venez m'entendre » (comme plus bas « venez apprendre ») autorisait le supin (pourquoi pas ?) ou, mieux, un syntagme en *ad -ndum me*, mais on a lu aussi des infinitifs de but inacceptables dans la langue surnormée du thème latin. Certains ont essayé d'éviter le décalque pur et ont transformé le tour avec coordination en proposition unique avec participe apposé, en écrivant quelque chose comme « approchant, venez m'entendre » et qui paraît mieux convenir au thème grec qu'au thème latin. Mais dans leur zèle, certains ont voulu marquer une antériorité (comme avec un participe aoriste actif, s'il s'était agi de grec) et ont inventé un participe parfait actif... Un tel procédé n'était possible qu'au déponent, avec un *progressae* par exemple : voir les remarques ci-dessous à propos de la phrase 3. Enfin, pour « femmes » (étant donné qu'il est question de la guerre des sexes), c'est *mulieres* et non *uxores* qui convenait.

Phrase 2 : « Que votre curiosité, dirigée une fois sur des objets utiles, contemple les avantages que vous avait donnés la nature et que la société vous a ravis ». Il convenait d'éviter le piège de la forme ambiguë « vous » qui, par deux fois ici, est un complément qui ne saurait relever de l'accusatif en latin. Si la construction de *dare* (appelé par le verbe français) ne fait pas mystère, on devait regarder comment se construit le complément d'un verbe comme *eripere* qui pouvait servir de correspondant à « ravis » : datif de détriment ou complément d'origine en *ab* ? Quant au sens, le contexte montrait clairement que « dirigée une fois sur des objets utiles » signifiait « dirigée **pour une fois...** », c'est-à-dire, pratiquement, « pour la première fois ».

Phrase 3 : « Venez apprendre comment, nées compagnes de l'homme, vous êtes devenues son esclave ; comment tombées dans cet état abject, vous êtes parvenues à vous y plaire, à le regarder comme votre état naturel ; comment enfin, dégradées de plus en plus par une longue habitude de l'esclavage, vous en avez préféré les vices avilissants mais commodes aux vertus plus pénibles d'un être libre et respectable ». Dans cette période, il fallait se souvenir d'un bout à l'autre que le verbe « apprendre » régissait des interrogatives indirectes de même statut, et donc de même mode. Morphologiquement, il ne fallait pas tomber dans le piège des participes passés de sens actif du français (« nées compagnes... », « tombées dans cet état abject »), que rien ne paraît distinguer des passifs (« dégradées »)... hormis sans doute le sentiment du locuteur. La structure parallèle du français ne pouvait donc être reproduite telle quelle, sauf à trouver, au lieu d'actif, des déponents. La chose est évidente pour « nées », qui engageait à utiliser le déponent *natae*, mais impossible avec le verbe *cadere* (ou l'un de ses composées). On a eu le regret de trouver un barbare *\*casae*. Pourtant on pouvait penser au déponent *labor* (donc à *lapsae*) qui, par chance, pouvait offrir avec l'autre déponent *natae* et un participe passif destiné à traduire « dégradées » (peut-être *adulteratae*) le même genre de triptyque morphologique et stylistique qu'en français. Mais, faute de se contenter de cet à-peu-près sémantique (car « glisser » n'est pas tout à fait « tomber »), on devait rompre ce parallélisme trompeur et gloser « après que vous êtes tombées » ou quelque équivalent. « ...vous êtes devenues son esclave » offrait quelques pièges. Celui du nombre d'abord : Laclos oppose un pluriel, pour désigner les femmes, au singulier « l'homme ». La chose paraît bizarre en latin et on a intérêt à privilégier le pluriel des deux côtés. Le mot correspondant, en outre, ne saurait être *homines* : il ne peut s'agir que de *uirī*. Enfin, il y avait là la question récurrente en thème de l'expression de la possession à la troisième personne. *Suus* est vraiment impossible ici (à moins, bien sûr, d'avoir

fallacieusement tourné la phrase en « comment les hommes ont fait de vous **leurs** esclaves » : dans ce cas, on risquait de passer pour dissimulateur). La règle d'emploi de *suus* ou de *eius* fait vraiment partie de la quinzaine de règles pour lesquelles le jury attend du candidat des connaissances réflexes.

Phrases 4-5 : « Si ce tableau fidèlement tracé vous laisse de sang-froid, si vous pouvez le considérer sans émotion, retournez à vos occupations futiles. Le mal est sans remède, les vices se sont changés en mœurs ». Il faut lier ses phrases. Quel sorte de lien logique convient-il de poser avant cette envolée qui inaugure manifestement un nouveau mouvement argumentatif ? On pouvait penser à un début en *Quod si...*, très rhétorique et très adapté à la situation ; la deuxième conditionnelle de la phrase 6 (« Mais si... ») pouvait alors répondre à cette première par un *Sin autem...* Entre les deux, une proposition indépendante explique pourquoi elles doivent retourner à leurs occupations futiles. Implicitement, donc, il faut gloser (et expliciter) « Car le mal est sans remède ». Mais la question de fond reste celle de l'identification du système hypothétique concerné. La tournure pouvait être trompeuse, avec, en français, l'indicatif présent dans la subordonnée et l'impératif présent dans la principale. En fait, cette structure correspond non à la répétition dans le présent (« chaque fois que vous pouvez les considérer sans émotion, <à chaque fois> retournez... »), ni au potentiel (ce qui donnerait « si vous considérez, vous retourneriez... »), mais bien à celle de l'éventuel, à la réserve près que l'impératif présent remplace ici l'indicatif futur qu'on y attend d'ordinaire. Mais les deux tiroirs temporels s'équivalent dans cette situation (« retournez » équivaut à « vous retournerez ») et c'est bien au futur (antérieur) qu'on espérait lire la conditionnelle. Même système dans la suite.

Phrase 6 : « Mais si au récit de vos malheurs et de vos pertes vous rougissez de honte et de colère, si des larmes d'indignation s'échappent de vos yeux, si vous brûlez du noble désir de ressaisir vos avantages, ne vous laissez plus abuser par de trompeuses promesses, n'attendez point les secours des hommes auteurs de vos maux : ils n'ont ni la volonté, ni la puissance de les finir, et comment pourraient-ils vouloir former des femmes devant lesquelles ils seraient forcés de rougir ? ». Cette vaste période, par sa relative longueur, était la plus coûteuse en erreurs. Cela dit, le balancement avec le mouvement précédent exonérait d'un certain nombre de fautes déjà commises. La première erreur sur l'éventuel, par exemple, n'était pas destinée à être retarifée ici. Encore fallait-il se montrer cohérent avec soi-même... Par exemple commencer avec des futurs pour traduire « si vous rougissez (...), si des larmes s'échappent » (conformément aux attentes), mais continuer au présent pour « si vous brûlez » est une faute de raisonnement qui est sanctionnable au premier chef. Cette situation, ou quelque analogue, s'est retrouvée dans les copies. On a vu aussi des erreurs sur l'expression de la défense. Certains ont voulu (c'est assez légitime) coordonner les deux propositions prohibitives plutôt que de les juxtaposer. Dans ce cas se pose le problème de la jonction d'un second élément négatif ; Dans cet exercice, à bien des égards artificiel, du thème latin, mieux vaut éviter d'écrire *et nolite exspectare*, qu'on fuira au même titre que *et non* ou *et ne* ; cela engageait donc à préférer la structure en *neu* plus subjonctif parfait (aucune autre alternative), d'où *neue exspectaueritis* ; dans la foulée, par souci de cohérence, mieux valait donc aussi choisir cette structure pour la première expression de la défense : un tour *nolite facere neue feceritis*, sans être formellement fautif, a quelque chose de bizarre. Mais pour rendre « ne vous laissez plus abuser », les candidats ont le plus souvent décalqué la structure : *nolite pati uos* + inf. C'est là forcer le trait et méconnaître le caractère semi-auxiliaire du tour français. Le bon équivalent est la défense au passif (« ne soyez plus abusée »), quelque chose comme *ne falsae iam sitis* ou *nolite iam falli*. Inversement, un ordre ou une défense au passif en latin ne passeraient guère tels quels dans une version : « soyez aimés », décalque d'*amamini*, veut sans doute dire, en vrai français, « faites-vous aimer » ou « laissez-vous aimer », alors que *nolite capi* signifie « ne vous laissez pas prendre ». Il était donc inutile, voire erroné, de passer par les verbes *pati* ou *sinere*. En outre, par deux fois dans ce passage, il fallait rendre le verbe *rougir*. Le plus opérant et le plus idiomatique est d'utiliser *pudere*, en se souvenant de ses particularités morpho-syntaxiques : *Sin autem uos pudebit (puduerit)...* ; *...mulieres ob quas eis pudendum sit ?*

Fin du texte : « Apprenez qu'on ne sort de l'esclavage que par une grande révolution. Cette révolution est-elle possible ? C'est à vous seules à le dire puisqu'elle dépend de votre courage. Est-elle vraisemblable ? Je me tais sur cette question ; mais jusqu'à ce qu'elle soit arrivée, et tant que les hommes régleront votre sort, je serai autorisé à dire, et il me sera facile de prouver qu'il n'est aucun moyen de perfectionner l'éducation des femmes : partout où il y a esclavage, il ne peut y avoir éducation ». Si « révolution » était traduit pas *res nouae* (qu'on peut admettre), il fallait se souvenir que c'est une lexie qui s'utilise au féminin pluriel et que la référence qu'on y fait ensuite, par le biais de pronoms, devait donc garder ce genre et ce nombre. La difficulté majeure, sur le plan grammatical, était dans le début de ce passage. « on ne sort de l'esclavage que ». On attend la restrictive en *non nisi*, mais le piège est surtout dans l'indéfini « on ». S'il faut traduire « Apprenez qu'on court », l'infinitive sera au passif sans sujet exprimé : *Scite curri*. C'est l'expression standard, en infinitive, du passif impersonnel *Curritur*. Mais avec le verbe « sortir », il fallait éviter un piège assez habituel. Le meilleur verbe est *egredior*, lequel a la fâcheuse manie d'être un déponent. Or on ne peut pas mettre un déponent au passif impersonnel. Il fallait donc soit complètement changer la structure, soit utiliser un verbe actif, par exemple *exire* : *Scite non exiri e seruitute nisi...*, alors que *\*scite non egredi nisi* n'a aucun sens. Enfin, si l'on voulait préciser la possibilité (« on ne peut sortir de l'esclavage »), il fallait se souvenir que c'est toujours l'infinitif qui se met au passif impersonnel, jamais l'auxiliaire modalisateur : on dit *potest exiri* et non *\*potestur exire*, donc ici *...nullo modo e seruitute exiri posse nisi...*

SESSION 2009

---

**CONCOURS EXTERNE  
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS AGRÉGÉS**

Section : GRAMMAIRE

VERSION LATINE

Durée : 4 heures

---

*Les dictionnaires latin-français Bornecque, Gaffiot, Goelzer et Quicherat sont autorisés.*

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.*

*Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*

*De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.**

**Tournez la page S.V.P.**

Nam quaecumque uides hilario grandescere adauctu,  
 paulatimque gradus aetatis scandere adultae,  
 plura sibi adsumunt quam de se corpora mittunt,  
 dum facile in uenas cibus omnis inditur, et dum  
 5 non ita sunt late dispessa, ut multa remittant  
 et plus dispendi faciant quam uescitur aetas.  
 Nam certe fluere atque recedere corpora rebus  
 multa, manus dandum est ; sed plura accedere debent,  
 donec alescendi summum tetigere cacumen.  
 10 Inde minutatim uires et robur adultum  
 frangit, et in partem peiorem liquitur aetas.  
 Quippe etenim quanto est res amplior, augmine adempto,  
 et quo latior est, in cunctas undique partis  
 plura modo dispargit et a se corpora mittit,  
 15 nec facile in uenas cibus omnis diditur ei,  
 nec satis est, pro quam largos exaestuat aestus,  
 unde queat tantum suboriri ac subpeditare.  
 Iure igitur pereunt, cum rarefacta fluendo  
 sunt, et cum externis succumbunt omnia plagis,  
 20 quandoquidem grandi cibus aeuo denique defit,  
 nec tuditantia rem cessant extrinsecus ullam  
 corpora conficere et plagis infesta domare.  
 Sic igitur magni quoque circum moenia mundi  
 expugnata dabunt labem putrisque ruinas.  
 25 Omnia debet enim cibus integrare nouando,  
 et fulcire cibus, cibus omnia sustentare,  
 nequiquam, quoniam nec uenae perpetiuntur  
 quod satis est, neque quantum opus est natura ministrat.  
 Iamque adeo fracta est aetas, effetaque tellus  
 30 uix animalia parua creat, quae cuncta creauit  
 saecula, deditque ferarum ingentia corpora partu.  
 Haud, ut opinor, enim mortalia saecula superne  
 aurea de caelo demisit funis in arua  
 nec mare nec fluctus plangentes saxa crearunt,  
 35 sed genuit tellus eadem quae nunc alit ex se.  
 Praeterea nitidas fruges uinetaque laeta  
 sponte sua primum mortalibus ipsa creauit,  
 ipsa dedit dulcis fetus et pabula laeta ;  
 quae nunc uix nostro grandescunt aucta labore ;  
 40 conterimusque boues et uiris agricolarum,  
 conficimus ferrum uix aruis suppeditati :  
 usque adeo parcunt fetus augentque laborem.  
 Iamque caput quassans grandis suspirat arator  
 crebrius, incassum magnum cecidisse laborem,  
 45 et cum tempora temporibus praesentia confert  
 praeteritis, laudat fortunas saepe parentis.  
 Tristis item uetulae uitis sator atque uietae  
 temporis incusat momen saeculumque fatigat,  
 et crepat anticum genus ut pietate repletum  
 50 perfacile angustis tolerarit finibus aeuum,  
 cum minor esset agri multo modus ante uiritim ;  
 nec tenet omnia paulatim tabescere et ire  
 ad capulum spatium aetatis defessa uetusto.

Lucrece, II, 1122-1174.

## RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE VERSION LATINE

Établi par M. Philippe MOREAU

Sur les 22 copies, 5 étaient incomplètes, la longueur du texte ayant visiblement déconcerté les candidats les moins familiarisés avec l'exercice. On rappelle aussi qu'il est périlleux de passer trop de temps sur un passage dont le sens ne se laisse pas saisir à la première tentative : la traduction de la suite éclaire souvent le passage précédent, auquel on peut alors revenir. Les notes attribuées se répartissent de la manière suivante : les deux meilleures copies ont obtenu 12,5 et 12, les cinq plus faibles, entre 0,25 et 2,5. Les autres notes s'étagent régulièrement entre 10,75 et 3. La moyenne des notes est de 5,98. Bien que le nombre limité de copies rende aléatoire une comparaison statistique avec les résultats des concours précédents, on peut signaler que la moyenne légèrement supérieure cette année à celle du concours de 2008 tient uniquement à la volonté du jury de prendre en compte la spécificité du texte proposé : texte versifié à contenu philosophique.

L'extrait proposé (Lucrèce, *De rerum natura*, II, 1122-1174) supposait chez les candidats une connaissance minimale de la théorie atomique des Épicuriens et de sa terminologie : certaines traductions n'ont pas nettement différencié *corpora*, désignant les éléments ou atomes (dans la numérotation du sujet : 3 ; 7 ; 14 ; 22 ; sauf en 32, où *ferarum ... corpora* a son sens usuel de "corps") et *res*, qui désigne les organismes complexes, en y incluant plantes (ce qui interdisait de traduire par "êtres"), animaux, humains, donc, malgré le sens usuel du terme, des organismes vivants (7 ; 12), ce qui excluait la traduction par "choses, objets". Le passage traite le second point de l'exposé annoncé dans l'introduction du chant (II, 62-66) : "par quels mouvements les éléments (*corpora*) générateurs de la matière engendrent les différents corps (*res*) et désagrègent les corps engendrés". L'idée essentielle (67-79) est que la matière vivante, composée d'atomes susceptibles de mouvement, demeure perméable : les atomes qui viennent s'y agréger, sous forme de nourriture, déterminent sa croissance, ceux qui s'échappent d'elle, son affaiblissement, ces deux mouvements correspondant à des phases successives d'adolescence et de sénescence, conduisant à la mort. L'exposé théorique (1-35) est suivi par une application concrète au destin de l'homme de la thèse générale de l'inévitable obsolescence de toutes choses, en particulier quand l'homme cherche à tirer sa subsistance du travail de la terre : un vieux paysan, représentant l'entière humanité, que le vieillissement de la terre et l'épuisement de sa fertilité condamnent inexorablement à n'en tirer que de maigres ressources en dépit de ses efforts, maudit son sort, bien inutilement, tout comme il croit aux faveurs des dieux envers ses pieux ancêtres (36-53).

Vers 1-6. Lucrèce s'adressant dans tout le poème à L. Memmius (II, 143 ; 182), la 2<sup>e</sup> personne de *uides* n'exprime pas l'impersonnel. Le pronom relatif indéfini *quaecumque* désigne les organismes complexes, les corps. *Plura* détermine *corpora*. La scansion du v. 4 montre que le *-i-* de *omnīs* est long : l'adjectif indéfini ne peut donc être au nominatif, dont le *-i-* est bref, et ne peut être qu'un accusatif pluriel (terminaison en *-īs* alternant avec *-ēs* pour les noms, adjectifs et pronoms à thème en *-i-*) ; il détermine donc *uenas* et non *cibus*. Le corrélatif *ita* indique que les subordonnées *ut ... remittant / et ... faciant* sont des consécutives. *Dispessa* (de *dispando*, *-ere*) fait référence à la porosité des organismes, due à la non-contiguïté des atomes. Le génitif du substantif *dispendium* est appelé par l'adverbe de quantité *plus*. *Vescitur* est employé absolument : "se nourrir, s'alimenter".

"De fait, tous les organismes que tu vois grandir en une joyeuse croissance et gravir peu à peu les échelons de l'âge adulte, s'incorporent davantage d'éléments qu'ils n'en émettent d'eux, aussi longtemps que la nourriture est reçue dans toutes leurs veines et qu'ils ne se sont pas si largement distendus qu'ils en rejettent en grand nombre et effectuent une dépense supérieure à ce que leur âge

absorbe d'aliments."

Vers 7-11. L'expression *manus dare*, qui signifie "se rendre à" (une personne ou, comme ici, à un argument), est construite ici avec une proposition infinitive : *corpora ... fluere atque recedere*. L'adjectif verbal au neutre, *dandum*, marque l'obligation impersonnelle. *Plura* est un véritable comparatif ("un nombre supérieur"), exprimant la supériorité par rapport à *multa*, et non un intensif ("un certain nombre"). La redondance de *summum cacumen* doit être rendue. *Minutatim* est à différencier de *paulatim* (2). Du fait de la coordination par *et*, *adultum* détermine à la fois *uires* et *robur*.

"Car il faut en convenir en toute certitude : de nombreux éléments s'écoulent et se détachent des organismes ; mais il est nécessaire qu'une quantité supérieure vienne s'ajouter aux organismes jusqu'à ce qu'ils aient atteint le sommet absolu de leur croissance. Puis, par toutes petites étapes, l'âge diminue les forces et la résistance maximales atteintes et s'écoule dans un sens moins positif."

Vers 12-17. *Quanto est res amplior et quo latior est* sont les subordonnées d'un système comparatif exprimant l'accroissement parallèle, et *plura* (sans l'adverbe corrélatif attendu *eo*) ... *dispargit et ... corpora mittit*, les principales de ce système (où *plura*, de sens comparatif et non intensif, détermine *corpora*). *Modo* a ici une valeur temporelle, renvoyant au moment indiqué par *augmine adempto*. *Omnīs*, comme le montre encore la scansion (cf. v. 4), est un accusatif pluriel déterminant *uenas*, et *ei* est un datif d'intérêt, renvoyant à *res*, que l'on peut rendre par un possessif : "sa nourriture" ou "ses veines". Le sujet des deux verbes coordonnés par *nec*, *diditur* et *satis est*, est *cibus*. Le verbe, *queat*, de la relative au subjonctif à valeur consécutive, introduite par l'adverbe relatif de lieu *unde*, a pour sujet le neutre *tantum* : étant donné que l'objet désigné par *tantum* provient (cf. *unde*) des aliments et qu'il se substitue (cf. le préverbe de *suboriri*) à la substance perdue par l'organisme du fait de l'émission d'atomes (cf. 3 *corpora mittunt* ; 5 *multa remittant* ; 14 *plura ... dispargit et ... corpora mittit*), il s'agit de la matière qui le constitue. *Suborior* est toujours intransitif, et *subpedito*, qui lui est coordonné, est ici employé de manière intransitive. Une traduction littérale serait : "et la nourriture ne suffit pas pour qu'une quantité égale (de matière) puisse en naître à la place et être en abondance". Dans la proposition subordonnée de comparaison introduite par la locution conjonctive de subordination *pro quam* (cf. *antequam*, *postquam* ; *quam* n'est pas ici un relatif), Lucrèce a changé de sujet : celui de *exaestuatur* est la *res* ; pour éviter l'ambiguïté, on peut traduire *cibus* par un pluriel, "les aliments", et *res* par un pronom singulier ; le verbe *exaestuatur*, généralement intransitif, est ici construit avec un complément à l'accusatif, *largos aestus*.

"C'est que, de fait, plus un organisme est considérable et plus il est étendu, plus, une fois interrompue sa croissance, il disperse partout, dans toutes les directions, et émet davantage d'éléments, les aliments ne se distribuent pas aisément dans toutes ses veines, et ils ne suffisent pas, par rapport au flot abondant qu'il expulse, à lui fournir de quoi se régénérer et se reconstituer."

Vers 18-22. Tout en conservant le même sujet, l'organisme, Lucrèce a changé son nombre (12 *est res* ; 18 *pereunt*). *Rarefacta ... sunt* n'exprime pas une raréfaction en nombre, mais une perte de densité, due à l'excessive émission d'atomes. Le *cum* du v. 19, comme celui du v. 18, est la conjonction de temps, et non une préposition portant sur *externis plagis* (cet ablatif complément de *succumbunt* marque l'origine causale). Le -a- initial de *plāgis* est long, puisque ce mot constitue le sixième pied de l'hexamètre : il s'agit donc de *plāga*, -ae, f., "coup" (cf. gr. πλῆγμα), par référence aux collisions entre atomes et corps, et non de *plāga* (avec -a- bref, désignant la région, ou le filet de chasse). Le verbe défectif *defit*, *defieri*, "manquer à", se construisant avec le datif, *grandi aevo* n'est pas un ablatif complément de temps. Le sujet de *cessant* est *corpora*, déterminé par *tuditantia*, antéposé, et par *infesta*.

"Il est donc normal que les organismes périssent, lorsqu'ils ont perdu leur densité du fait de l'écoulement, et que tous succombent aux chocs venus de l'extérieur, puisque justement, pour finir, la nourriture fait défaut au grand âge, et que les éléments, frappant de l'extérieur, accablent sans cesse tous les organismes et en viennent à bout, dans leur acharnement, à force de coups."

Vers 23-28. *Moenia* est un nominatif, sujet de *dabunt labem*, et non un accusatif régi par *circum*, ici adverbe et non préposition. *Putrīs* est à l'accusatif pluriel (cf. *omnīs*, 4 et 15 ; *partīs*, 13) et détermine *ruinas*.

"C'est donc ainsi que les remparts qui ceignent le vaste univers, eux aussi, pris d'assaut, s'effondreront et tomberont en ruines pulvérulentes. En effet, il est nécessaire que les aliments assurent l'intégrité de tous les organismes en les renouvelant, que les aliments les réparent, que les aliments les maintiennent en état : en vain, puisque les veines n'en supportent plus une quantité suffisante, et que la nature ne fournit pas autant qu'il est besoin."

Vers 29-35. *Adeo*, portant sur *iam*, signifie "justement, précisément" ; les deux verbes à l'indicatif *fracta est* et *creat* sont coordonnés par *et* : on ne peut donc considérer *adeo* comme un corrélatif appelant une consécutive en *ut* au subjonctif. *Aetas*, non déterminé, doit faire référence à l'époque de l'auteur, ce que confirme le présent de *creat*. *Saecla* désigne les "générations", et *corpora*, ici, les corps des animaux. L'adjectif *aurea*, qui constitue un dactyle, pouvait en théorie déterminer aussi bien le neutre pluriel *arua* que le féminin singulier *funis* (ce nom est généralement masculin, mais Lucrèce l'emploie au féminin, comme le signale Gaffiot, avec référence à ce passage) : il fallait donc reconnaître l'image homérique (*Il.* VIII, 19-27 : Zeus défie les dieux de le faire descendre sur terre en tirant sur une corde d'or qu'il retiendrait dans le ciel) ou l'interprétation allégorique qu'en donnaient les Stoïciens : la chaîne d'or du destin. *Saxa* est objet direct du participe *plangentes*, et non de *crearunt*, dont l'objet est le même que celui de *demisit*, *mortalia saecla* : Lucrèce élimine l'idée d'une origine céleste ou marine des êtres vivants, au profit d'une origine terrestre. *Eadem* pouvait être soit un nominatif singulier déterminant *terra*, soit un accusatif neutre pluriel complément d'objet de *genuit* et antécédent de *quae* : la construction usuelle de *idem* + relative amenait à choisir la première construction.

"Et voici qu'à présent notre époque est affaiblie et que la terre épuisée crée avec peine de petits êtres, elle qui a créé toutes les espèces et a enfanté les corps énormes des bêtes sauvages. Car ce n'est pas, selon moi, une corde d'or qui a fait descendre d'en haut dans nos terres, depuis le ciel, les espèces mortelles, ni la mer ni les flots battant les rochers qui les ont créées, mais ce qui leur a donné naissance, c'est la même terre qui à présent les nourrit de sa substance."

Vers 36-42. *Fetus*, associé à *fruges*, *uineta* et *pabula*, doit ici désigner des végétaux. *Vix* détermine *grandescunt*, et le participe *aucta* a la valeur circonstancielle habituelle aux appositions, ici, concessive : en dépit de la peine (*labor* ne désigne pas le travail, mais l'effort, la peine) que prennent les paysans pour faire pousser les plantes, celles-ci ne croissent guère. *Virīs* est un accusatif pluriel (cf. 4, 13, 15). *Conficimus*, coordonné à *conterimus*, qui exprime l'usure et l'épuisement, signifie "venir à bout de" au sens de "détruire", et non "fabriquer". *Suppeditati*, déterminé par *uix* et le complément du verbe passif à l'ablatif *aruis*, est également une apposition à valeur circonstancielle : les paysans usent hommes, bêtes et outils, et cependant ne tirent guère de nourriture de la terre.

"En outre elle a d'abord créé elle-même, de son propre mouvement, les brillantes moissons, les vignes riantes, elle-même a donné les doux fruits de la terre et les grasses pâtures, qui, de nos jours poussent avec peine malgré nos efforts pour les faire croître. Et nous épuisons nos bœufs et les

forces de nos paysans, nous y usons le fer, bien qu'à peine fournis du nécessaire par nos champs, tant ils donnent chichement leurs produits et augmentent notre peine."

Vers 43-46. *Grandis* est à prendre au sens de *grandis natu*. L'adverbe *crebrius* a une valeur intensive. *Suspirat* est construit comme un verbe déclaratif, avec une infinitive dont *magnum laborem* est le sujet ; son verbe *cecidisse* est une forme de *cado* (parfait *cecīdi*, avec *-i-* bref) et non de *caedo* (parfait *cecīdi*, avec *-i-* long), comme le montre la scansion : *-num ceci-* constitue le quatrième pied, dactylique.

"Et désormais, hochant la tête, le laboureur chargé d'ans soupire assez souvent que son immense effort n'a abouti à rien, et quand il compare le temps présent au temps passé, souvent il vante le bonheur de son père."

Vers 47-53. *Crepat* est construit à la fois avec un objet direct, *anticum genus* ("il met en cause la race d'autrefois") et une interrogative indirecte, *ut tolerarit* ("il met en cause la manière dont elle a soutenu ..."). *Repletum*, participe apposé, a une valeur circonstancielle de cause, et *cum esset* est une concessive (et non une causale) : les hommes des premiers temps, bien que l'étendue de leurs champs fût moindre, en tiraient cependant plus aisément de quoi vivre (la terre n'étant pas encore épuisée). *Angustis finibus* est un ablatif instrumental, et non locatif. L'adverbe *multo*, comme l'indique sa terminaison en *-o*, détermine le comparatif *minor*. *Nec tenet* est à prendre au sens de (*memoria*) *tenet*, "conserver en mémoire". Enfin, il faut rendre la redondance *spatio aetatis*.

"De même, le planteur d'une vigne vieillissante et flétrie s'en prend au passage du temps, incrimine son époque, et déplore la manière dont l'humanité des premiers temps, emplie de piété, a si aisément pourvu à son existence grâce à des terres de faible étendue, alors qu'autrefois la part de terre par tête était bien moindre. Et il oublie que, peu à peu, tous les organismes se corrompent et vont au tombeau, épuisés par la longue durée de leur existence."

En conclusion, on rappellera que la traduction d'un texte métrique doit tenir compte de la scansion : quatre passages pouvaient être élucidés de cette manière (4 et 15 *omnis* ; 19 *plagis* ; 44 *cecidisse*). Plus généralement, au-delà de la simple reconnaissance des structures syntaxiques, qui constitue l'exigence minimale, un bon traducteur doit être capable de maîtriser les libertés stylistiques prises par l'auteur avec la stricte norme de la langue (changement de sujet, cf. v. 16, changement de nombre, cf. v. 12 et 18). Un entraînement efficace à la version suppose la pratique constante de l'exercice, avec l'aide d'un correcteur extérieur, mais le jury sait que tous les candidats n'y ont pas accès dans les mêmes conditions. On peut y remédier en analysant avec précision, de manière critique, les traductions imprimées, que la volonté de qualité stylistique éloigne parfois de la simple fidélité au sens, ou les corrigés, tel que celui qui est ici proposé.

#### **4. COMMENTAIRES DÉTAILLÉS DES ÉPREUVES ORALES**

## RAPPORT SUR L'EXPLICATION DE TEXTE FRANÇAIS SUR PROGRAMME

Établi par M<sup>me</sup> Véronique STERNBERG

Rappel : le candidat est interrogé par tirage au sort sur un passage de l'un des auteurs au programme, qu'il prépare pendant 2 heures. A la fin de son exposé, il doit répondre à des questions de grammaire française qu'il n'a pas préparées (partie de l'épreuve qui est l'objet d'un rapport ci-après) ; ces questions ont pour objet d'approfondir tel ou tel aspect de son explication et peuvent recouvrir tout le domaine de la linguistique et de la stylistique : morphologie, phonétique, versification, lexicologie, syntaxe, pragmatique... La moyenne générale de l'épreuve se monte à 9,13/20.

Les notes s'échelonnent de 4 à 15, et se répartissent de la façon suivante :

- < 6 : 2
- de 6 à 9,5 : 4
- de 10 à 12 : 4
- > 12 : 2

6 candidats sur 12 obtiennent une note supérieure à 10, ce qui constitue un résultat très honorable ; on regrette toutefois de ne pas rencontrer plus de prestations brillantes.

Sur le plan de la méthode, trop de candidats sont incapables de mener une explication de texte en suivant les codes de présentation de l'exercice, lesquels devraient pourtant relever de l'évidence pour des agrégatifs. Rappelons donc qu'une explication de texte se développe comme suit :

- situation du passage proposé dans l'œuvre, en veillant à être précis sans se perdre dans une narration inutile. La situation du passage doit être éclairante et, pour ce faire, procéder d'un choix d'éléments pertinents.

- lecture du passage, en tâchant d'atteindre à un minimum d'expressivité. Il n'est pas demandé aux candidats d'être de grands comédiens ou orateurs, mais de faire entendre, par une lecture claire et posée, les effets rythmiques et expressifs du texte, de le faire « respirer ». Une belle lecture est d'une efficacité redoutable : on ne saurait trop recommander aux candidats d'utiliser ce moyen facile et légitime de capter l'attention de son auditoire...

- introduction à l'explication de texte, en dégagant une problématique, un « projet de lecture », clair et pertinent. Ne pas chercher à « recaser » telle ou telle problématique générale entendue en cours, mais dégager d'emblée la ou les singularités du passage proposé.

- explication de texte

- conclusion – laquelle tiendra compte, naturellement, de l'interrogation initiale posée par l'introduction, et se fera fort d'y répondre.

Toujours sur des questions de pure forme : le souci louable des candidats de repérer les éventuels « mouvements » du texte ne doit pas se transformer en exercice artificiel de découpage obligé. Lorsque la cohérence prime sur la segmentation, pourquoi s'échiner à voir des « mouvements » là où il y a manifestement glissement continu ? De même, dans un texte de théâtre, pourquoi chercher des mouvements totalement artificiels et liés au sens, alors que le texte est essentiellement structuré par une structure dialoguée qui en détermine partiellement le rythme et les effets de tension ?

Par ailleurs, l'explication de texte relève de la démonstration et de l'exercice rhétorique. Elle doit être menée, tenue face à un public que l'on entend bien intéresser à son propos. Il ne s'agit pas

de substituer à la compétence d'analyse un numéro de bateleur, mais de montrer, malgré un contexte dont le jury connaît la difficulté, ses compétences d'enseignant ou de futur enseignant. Trop peu de candidats ont fait réellement partager au jury leur intérêt pour le texte, pour les problématiques qu'il soulevait et les pistes de réflexion qu'il pouvait inviter à fréquenter. Rappelons qu'il est essentiel de guider son auditoire dans sa découverte, réelle ou feinte, d'un texte ; de mettre en valeur ses caractéristiques les plus singulières, comme les questions majeures qu'il soulève. Un minimum de hiérarchisation de l'information s'impose donc, et permet de faire vivre les temps forts du texte, et par voie de conséquence, de son explication.

Rappelons également que la tenue de la langue et la précision du vocabulaire n'ont pas toujours été dignes de candidats à l'agrégation : tel personnage « tombe dans les pommes », un autre « fait des aventures avec le marquis »... Là encore, le jury peut comprendre les effets de l'anxiété sur la prestation du candidat, mais l'embarras lexical doit avoir ses limites.

Au-delà de ces questions de méthode et de présentation, le principal défaut méthodologique observé lors de cette épreuve est la myopie. La plupart des candidats se contentent d'égrener des remarques plus ou moins justes, sans se soucier de démontrer, de démontrer le fonctionnement rhétorique et poétique du texte. La cohérence interne de ce dernier, sa conduite, ses ressorts ne sont que très rarement mis au jour ; alors que le jury aimerait être invité à suivre le candidat dans un cheminement, et à redécouvrir avec lui les mécanismes complexes de l'écriture littéraire.

Tous les textes au programme ont été soumis à la sagacité des candidats. Bonaventure des Périers, Voltaire et Théophile sont sortis deux fois, Bernanos et Hugo, 3 fois. Chaque texte présentait naturellement des difficultés particulières. Sur le *Dictionnaire philosophique*, la principale faiblesse des candidats résidait dans une maîtrise très imparfaite et floue des notions liées au comique et aux stratégies persuasives qui lui sont liées : ironie, humour, sarcasme, burlesque ; sur Théophile, un minimum de connaissances sur le libertinage et sur les débats poétiques du temps de Malherbe étaient requis ; sur Bernanos, la sensibilité aux faits d'écriture était primordiale...

D'une manière générale, le manque de précision dans l'usage des notions de poétique littéraire et de rhétorique reste un défaut trop largement partagé. On citera pour exemples la confusion entre hérésie et incrédulité, une comparaison inopérante avec le personnage de Tartuffe, la méconnaissance totale de la notion de vitesse narrative, l'usage inapproprié du terme « dramatique »... On note également une faiblesse particulière dans la façon de traiter les textes de théâtre, dont les candidats semblent oublier le contexte d'énonciation et, donc, les enjeux particuliers. Ne pas s'interroger sur le rythme de l'écriture théâtrale et ses contraintes propres amène trop souvent les candidats à se fourvoyer dans des commentaires psychologisants, sur des répliques dont l'intérêt psychologique est précisément nul...

On aimerait aussi que les candidats s'étonnent un peu plus de ce qu'ils trouvent dans les textes, au lieu de commenter de façon tout unie les faits les plus étonnants comme les plus ordinaires... Ainsi, l'énonciation tranquille des pires horreurs par Voltaire pourrait amener un petit commentaire. Encore une fois, un texte n'est pas un ensemble de contenus épars, mais l'expression d'une pensée ou d'une posture cohérente. Il importe donc, en premier lieu, de cerner et de bien exposer la position du locuteur/narrateur/auteur..., sans quoi on ne peut espérer en comprendre précisément les enjeux.

D'une manière générale, on attend donc des candidats qu'ils réagissent plus aux textes, et qu'ils les affrontent en prenant le risque d'en chercher les enjeux, de les interpréter. Faire une bonne explication ne consiste pas à poser des problèmes attendus pour y apporter des réponses forcément convenues, mais à s'interroger, à soulever des questions. Un bon candidat fait partager ses connaissances, mais aussi et surtout, le plaisir du texte.

## RAPPORT SUR LES QUESTIONS DE GRAMMAIRE FRANÇAISE IMPROVISÉES

Établi par Laure HIMY-PIERI

Comme l'intitulé l'indique, ces questions sont improvisées, et ne figurent pas sur le sujet au moment du tirage. L'interrogation se présente donc sous la forme d'un dialogue, dans lequel le candidat ne doit pas oublier qu'il a le temps de réfléchir, et qu'il ne faut pas répondre hâtivement, simplement pour éviter que ne s'installe un silence.

Les questions sont le plus souvent des réactions à la prestation du candidat, qui a pu faire de légères erreurs sur des points qu'on lui demande alors de préciser, ou qui a pu faire un commentaire de qualité sur un passage, sans relever d'éléments de langue qui auraient pourtant conforté son analyse.

A titre indicatif, voici les questions qui ont pu être posées :

- les procédés linguistiques de l'ironie
- définition et description d'une tournure oxymorique
- définition et description d'une hypotypose
- étude des rimes d'un passage
- commentaire de coupes et césures d'un vers
- étude de la concordance mètre/syntaxe d'un passage
- les marques de discours direct dans un passage
- les périphrases verbales d'un passage
- étude des conjonctions de coordination d'un passage
- commentaire de « demain ne venait jamais »
- les subjonctifs d'un passage
- questions sur la valeur des temps
- analyses syntaxiques de propositions
- la distinction entre adjectif et participe
- le morphème « que »
- questions de morphologie verbale
- questions de graphie du texte du XVI<sup>e</sup> siècle
- l'expression de la fonction sujet dans le texte du XVI<sup>e</sup> siècle
- questions sur les déterminants d'un passage

## RAPPORT SUR LES EXPOSÉS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE (OPTION A)

Établi par M<sup>mes</sup> Valérie MEOT-BOURQUIN et Laure HIMY-PIERI

A l'issue des épreuves écrites de la session 2009, trois candidats ayant choisi l'option A ont été admissibles ; cette proportion, rarement atteinte, parce qu'elle prouve l'égalité des chances entre les deux options dans ce concours, nous incite à conseiller aux futurs agrégatifs de bien évaluer leurs compétences dans chaque discipline afin de procéder aux choix les plus efficaces.

Parmi les trois candidats d'option A, deux ont tiré pour la leçon de linguistique des sujets d'Ancien français : Il s'est agi de deux questions de syntaxe, l'une, très « classique », l'autre, attendue dans les textes dramatiques au programme :

- Les pronoms personnels dans les vers 615 à 758 – à l'exclusion des vers 633 à 648 et 726 à 738 - du *Jeu de Robin et Marion* ; note obtenue : 05/20

- Modes et modalités : Impératif, subjonctif, conditionnel dans les vers 473 à 656 – à l'exclusion des vers 503 à 520 - du *Jeu de Robin et Marion* ; note obtenue : 12/20.

La mention de ces sujets permet ici de rappeler que la nature des questions posées à l'oral est la même que celle des rubriques de l'épreuve écrite, à l'exception de la traduction : phonétique, morphologie, syntaxe, vocabulaire.

A l'évidence donc, l'exposé de linguistique médiévale nécessite d'abord une bonne compréhension de l'œuvre au programme, sans quoi les formes ne peuvent être ni reconnues ni correctement interprétées. Si la correction des copies démontre que certains des candidats présentant cette option A sont confrontés à une matière qu'ils ne maîtrisent qu'en partie, les deux leçons entendues, de ce point de vue, ont été plutôt satisfaisantes et le texte du *Jeu de Robin et Marion* semblait connu et travaillé de sorte à éviter les erreurs d'identification grossières ; la plupart des formes picardes (telles le pronom régime direct féminin de forme faible *le* picard, pour *la* du français commun, élié au vers 615) n'ont pas donné lieu à hésitations ou lectures erronées.

Dans les deux leçons, l'étude était à mener dans un extrait offrant un éventail d'occurrences riche par sa diversité mais non pléthorique.

Considérant notamment le premier exposé, le jury, une nouvelle fois, précise qu'il n'est pas pertinent de confondre « longueur du passage » et « importance du corpus ». Les examinateurs ne demandent pas une étude complète de toutes les occurrences et le jury répète qu'il est bienvenu d'une part de regrouper les occurrences similaires, d'autre part de savoir ne pas s'attarder sur les cas simples, évidents pour un candidat admissible à l'agrégation. La commission attend en revanche que, au cours de l'exposé, soient repérées et analysées dans le détail les occurrences intéressantes ; au travers de ces études, les candidats donnent la preuve de leur capacité à approfondir et de leur finesse. La seule mention ne peut alors suffire et l'on a dû en 2009 regretter le caractère souvent trop superficiel des analyses de détail des vers intéressants, et dans l'exposé et dans la reprise au cours de laquelle, rappelons-le, le candidat est invité à revenir sur certains points soit pour corriger soit pour approfondir. On opposera ainsi les multiples formes faibles de pronom régime simplement antéposé au verbe (comme, vers 627 *que tu m'estrains fort*, vers 623 *se Gautiers l'otroie*) à des emplois tels les suivants : vers 744, *Me volés vous oïr canter ?* où la place du pronom régime mérite le commentaire d'abord parce que la forme atone se trouve à l'initiale de phrase interrogative, ensuite parce que *me* précède le verbe conjugué *volés* - verbe de sémantisme plein ou auxiliaire de modalité, à argumenter - et non l'infinitif *oïr* dont il est complément, dans cette construction, dont on soulignera

qu'elle est la construction moderne, *volés régit oïr* qui régit une proposition dite infinitive ; vers 618 *Mais laissiés l'aler pasturer* où la forme féminine picarde élidée est placée en précession des infinitifs *aler pasturer* dans la périphrase factitive. Par la qualité du traitement du corpus se trouve évaluée l'aptitude au discernement.

En raison de la différence entre les deux prestations, différence dont rendent compte les notes, nous les commenterons séparément.

Si la candidate admissible interrogée sur les pronoms personnels a démontré une certaine aisance à lire et comprendre le texte et une juste intuition, elle ne disposait pas des moyens pour mener une étude, sa connaissance du système linguistique de l'Ancien français étant déficiente. Ainsi, à titre d'exemple : la reprise a mis en lumière une absolue ignorance des principes ou tendances réglant l'ordre des mots dans la langue médiévale. Sans aucune notion sur l'accentuation ni sur la place (ou zone) au sein de la proposition - saturation ou non-saturation de la place 1 notamment - comment envisager le fonctionnement du pronom personnel sujet ? Comment appréhender la spécificité du système linguistique du *Jeu de Robin et Marion* quand la grammaire de la langue commune classique est ignorée ? L'exposé ne pouvait que se réduire à un recensement organisé (mais le plan, lui aussi, manquait de pertinence) assorti de certains commentaires ponctuels judicieux mais esquissés.

Consciente de ses lacunes, la candidate devra pour progresser travailler non seulement la langue médiévale mais encore la grammaire de la langue médiévale.

La seconde prestation attendue, notée 12/20, se caractérisait de façon très différente. Comme il était souhaitable de le faire pour un sujet dont le libellé incitait fermement à un traitement problématique, le candidat est parti d'une définition des notions de « mode » (catégorie permettant de marquer le degré d'actualisation du procès) et de « modalité » (les quatre modalités du propos - assertion, interrogation, exclamation, injonction – définissent l'attitude du sujet par rapport à son énoncé et à son destinataire) pour tenter de mettre en lumière le jeu spécifique des modes dans l'extrait. Conscient de la nécessité d'éviter toute description linéaire, et par là sans dynamisme, tout tableau statique, le candidat a bien construit une dissertation grammaticale. Malheureusement, la problématique posée, et par voie de conséquence le plan, n'étaient pas pleinement efficaces. Se donner comme objectif « d'opérer le départ entre le choix et la contrainte pour mieux identifier le signifié du mode » est fondé mais peut paraître difficile à mettre en œuvre en un temps assez limité. Dans ce but, considérant que le mode est l'une des diverses marques de la modalité, il aurait mieux valu déterminer et les zones de jonction entre modes (pour illustrer simplement : la modalité injonctive apparaît par le mode subjonctif ou par le mode impératif...) et les valeurs spécifiques de chacun d'eux.

En fait, au-delà de cette erreur d'orientation, l'exposé a souffert d'un second défaut majeur, pendant d'une solide compétence grammaticale, d'une bonne maîtrise des cadres conceptuels d'analyse et d'une préparation sérieuse. Probablement parce ce sujet concernait un aspect caractéristique du texte théâtral au programme, largement étudié durant l'année, le candidat n'a pas résisté à la tentation de gonfler son propos de très abondantes - parfois jusqu'à l'excès - connaissances théoriques, parfois plus littéraires que linguistiques. Le jury se trouve donc conduit à mettre en garde contre les digressions nées du désir de dire tout ce que l'on sait... N'en demeure pas moins un exposé de qualité, qui aurait pu être excellent avec un peu plus de rigueur.

Par ces remarques, la commission de linguistique encourage au travail et espère apporter une aide à ceux qui préparent la session 2010 ; le texte au programme, *Erec et Enide*, promet de riches et belles études.

Un candidat de l'option A a été interrogé en linguistique française, sur le fonctionnement des pronoms dans un extrait d'*Hernani*. Il s'agit d'une question extrêmement classique, et on est toujours surpris de voir des candidats admissibles à l'oral d'une agrégation de grammaire manquer à ce point de réflexe, dans la capacité à faire un relevé si ce n'est exhaustif, du moins représentatif de l'ensemble des formes à analyser ; dans la reconnaissance morphologique des formes, ou la description de leur fonctionnement syntaxique et référentiel.

On rappelle par ailleurs que l'exposé est une leçon, et doit en conséquence se dérouler de manière organisée.

## **RAPPORT SUR LES EXPOSÉS DE LINGUISTIQUE ANCIENNE (OPTION B)**

Établi par M<sup>me</sup> Isabelle BOEHM et M. Laurent GAVOILLE

*Déroulement de l'épreuve.* Au début de l'épreuve, le candidat tire au sort un sujet qui peut être de linguistique grecque ou de linguistique latine (ce tirage au sort, propre à l'épreuve, n'a rien à voir avec celui qui a lieu au début de la session d'oral et qui détermine la répartition des langues grecque et latine entre les deux épreuves d'explication sur programme et d'improvisé). Après une préparation de deux heures (pendant laquelle il dispose des dictionnaires Bailly et Gaffiot), le candidat présente sa leçon pendant 30 minutes et répond ensuite, pendant 15 minutes, aux questions du jury visant à reprendre ce qui a été dit et à approfondir la question.

*Conseils.* Le jury attend du candidat de solides connaissances philologiques mais aussi une capacité à définir les notions, à réfléchir sur les problèmes qu'elles soulèvent, à poser une problématique, ce qui implique aussi une lecture attentive de l'intitulé du sujet. L'exposé doit présenter une introduction, s'articuler autour d'un plan clair et s'appuyer constamment sur les exemples du texte qu'il convient d'analyser avec précision. Il est fortement conseillé d'utiliser le tableau pour écrire par exemple des évolutions phonologiques, des reconstructions indo-européennes, des formes segmentées, des syntagmes utiles à la compréhension, des structures ou des relations sémantiques. Le candidat ne doit pas oublier de noter les astérisques devant toute reconstruction, la longueur des voyelles (en latin surtout), les esprits et les accents (en grec). S'il en a le temps, il peut écrire, au fur et à mesure de son exposé, les parties de son plan dans un coin du tableau, mais il n'y a pas ici d'obligation : à lui de juger si sa matière lui laisse le temps de le faire, ou s'il vaut mieux qu'il se contente de glisser oralement des phrases de transition. Soulignons que le tableau doit servir le propos utilement et que le plan de l'exposé ne doit pas occuper toute la place. Dans un certain nombre de cas, le mentionner oralement et le rappeler au fil de l'exposé, par exemple en transition, est bien suffisant : le jury est attentif ! La préparation de cet oral tout au long de l'année ne diffère pas de celle de l'écrit correspondant, sinon qu'il faut apprendre à maîtriser et exploiter au maximum le temps imparti, sans dépasser les 30 minutes, ce que les candidats ont su respecter. Une très bonne connaissance du programme réduit est nécessaire mais ne saurait suffire, car cette épreuve ne s'improvise pas : il faut s'entraîner non seulement à réagir rapidement sur un texte et une question donnés, à rassembler ses connaissances et à les ordonner selon une problématique, mais aussi à s'adresser à un auditoire tout en utilisant efficacement le tableau et en surveillant discrètement sa montre. La meilleure prestation orale cette année répondait à ces exigences et a dû sans doute sa réussite à un entraînement régulier tout au long de l'année universitaire.

Sur les 9 candidats admissibles de l'option B, 4 ont tiré un sujet de linguistique grecque et 5 un sujet de linguistique latine. La moyenne des exposés est de 9,44 (10,2 en 2008, 9,875 en 2007,

9,68 en 2006). Les notes obtenues sont (/20) : 3 ; 3 ; 6 ; 7 ; 11 ; 11 ; 12 ; 14 ; 18. Un seul exposé, qui portait sur une question tout à fait "classique" de phonétique, était vraiment excellent cette année. Les notes les plus basses sanctionnent des connaissances trop approximatives sur des points pourtant fondamentaux, des corpus largement incomplets, alors que les relevés attendus sont normalement connus et maîtrisés par les candidats, des analyses fausses, et surtout des développements hors sujet, en particulier dans les questions de sémantique. Les notes moyennes ont été attribuées à des exposés qui témoignaient de connaissances quelquefois approfondies et assez solides dans certains domaines, mais où l'organisation faisait défaut ; le jury a regretté cette année encore de voir trop de candidats négliger totalement la synchronie, tant en phonétique qu'en morphologie ou en syntaxe. Nous répéterons donc que la présentation de la synchronie est importante dans le fil de l'étude d'une question, car elle permet en particulier de mettre le doigt sur une problématique pertinente. De plus, elle met en relief tel ou tel trait linguistique et doit absolument mettre en valeur l'aspect diachronique, qui est là pour compléter et éclairer l'aspect synchronique. Montrer des connaissances en linguistique diachronique, ce n'est pas faire preuve de mémoire ou de brio, mais apporter des éléments qui doivent servir la compréhension de particularités ou de structures fondamentales d'une langue.

#### Sujets de linguistique grecque :

- Hésiode, *Théogonie*, v. 453-484 — Vous vous interrogerez sur l'adaptation de la structure phrastique à la structure métrique ; vous pourrez éventuellement en observer les effets.

- Hésiode, *Théogonie*, v. 284-318 : Phonétique : que sont devenues les labio-vélaires indo-européennes ?

- Aristophane, *Nuées*, v. 1117-1150 — Lexicologie et sémantique : "Le temps qui passe, le temps qu'il fait". Mesures et repères temporels.

- Isocrate, *Busiris*, § 2-5 (inclus) — Morpho-syntaxe : les formes pronominales dans le passage.

- Justin, *Apologie des Chrétiens*, I, 8.4-9.5 (inclus) — Phonétique : vous présenterez les phonèmes aspirés en grec ancien, sur le plan synchronique et diachronique.

#### Sujets de linguistique latine :

- Térence, *Eunuque*, v. 57-98 (inclus) — "Les feux de l'amour". L'expression des sentiments dans le passage. Aspects lexico-sémantiques et stylistiques.

- Cicéron, *Seconde Action contre Verrès*, livre IV, § 82-84 (de *Non uereor ne hoc officium jusqu'à esse sublatum*) — Vice et vertu : étude lexicale et sémantique.

- Quinte Curce, VIII, 2 (du début jusqu'à *occisus est*) — Phonétique : Les sonores aspirées dans le passage.

- Sidoine Apollinaire, VI, 1-36 — Composition et dérivation nominales.

## RAPPORT SUR L'ORAL DE GREC

Établi par M<sup>me</sup> Jocelyne PEIGNEY

Rappels :

- Pour l'explication sur programme, le candidat est interrogé sur un passage de l'un des auteurs au programme, qu'il prépare pendant 2 heures. À la fin de son exposé (lecture, traduction et explication), il doit répondre à quatre questions de grammaire grecque normative qu'il n'a pas préparées.

- Pour l'épreuve d'improvisée, il dispose d'une demi-heure pour préparer deux états de la traduction. À la fin de l'exposé, il est également interrogé sur quatre questions de grammaire.

### I. Explication sur programme

#### Notes sur 20

Hésiode :	01 ; 04
Aristophane :	09,5
Isocrate :	07,5 ; 06
Justin :	12,5

#### Textes proposés

Hésiode, *Théogonie*, 411-443

Morphologie : Analyser la forme *οί* (412) ; donner l'équivalent attique.

Analyser la forme *ἐδέλγησιν* (430) ; donner l'équivalent attique.

Syntaxe : Expliquer l'emploi d'*ᾠπασε* (442).

Expliquer l'emploi de *φαινομένην* (443).

Hésiode, *Théogonie*, 824 (depuis *ἐκ δὲ οἱ ᾠμων*)-858

Morphologie : Analyser *θεσπεσίης* (827) ; donner l'équivalent attique.

Analyser *ῥοίζεσθ'* (835).

Syntaxe : Expliquer l'emploi de *δερχομένοιο* (828).

Expliquer l'emploi de *συνιέμεν* (831).

Aristophane, *Nuées*, v. 364-394 (*ᾠ Γῆ, τοῦ φθέγματος ... à ... ὁμοίω*).

Morphologie : Analyser *ἐμπλησθῶσ'* (v. 376). Donner les temps primitifs du verbe à l'actif, en attique.

Analyser *σκέψαι* (v. 392). Donner les temps primitifs du verbe en attique.

Syntaxe : Expliquer l'emploi de *οὐ μή* (v. 366). Citer et expliciter un autre emploi possible de *οὐ μή*.

Analyser *χῶταν* (v. 391). Expliquer la construction.

Isocrate, *Éloge d'Hélène*, 54-58 (de *Εὐλόγως δὲ κάκεινοι ... à ... εἰς τὰ τῶν ἄλλων σώματ' ἐξαμαρτόντας*).

Morphologie : Analyser *πλείω* (57). Donner l'autre forme possible et commenter. Décliner le pluriel.

Analyser *χρώμεθα* (58). Conjuguer le verbe au présent de l'indicatif.

Syntaxe : Justifier l'emploi de la négation dans *μὴ μετεχόντων* (54).

Analyser la construction *ἐξ ὧν* (55) et faire toutes les remarques nécessaires à la compréhension du sens.

Isocrate, *Busiris*, 10-14 (de *Τυχῶν δὲ τοιούτων προγόνων ... à ... ἀμφοτέρων τούτων πεποίηκεν*).

Morphologie : Analyser *ἐλάττω* (11). Donner l'autre forme possible et commenter. Décliner le pluriel.

Analyser *κατεστήσατο* (11). Donner le temps correspondant et son sens aux autres voix.

Syntaxe : Expliquer la construction de *ὥστε* (14). Citer les différentes constructions possibles et les nuances de sens qui s'y attachent.

Expliquer la construction de *ἑώρα* (12). Citer une autre construction possible.

Justin, *Apologie pour les Chrétiens I*, 54, 4-10

Morphologie : Analyser *ἀνελεύσεται* (§ 8) ; donner les temps primitifs du verbe simple en attique.

Analyser *παρήνεργον* (§ 10) ; donner les temps primitifs du verbe en attique.

Syntaxe : Étudier les constructions de l'interrogation indirecte au § 7.

Expliquer l'emploi de *προφητευθέντα* (§ 10).

La moyenne de l'épreuve est de 06,75 ; elle était de 08,54 en 2008. Une des causes de cette différence est que l'une des candidates, de son propre aveu, ne s'était pas préparée à expliquer le passage d'Hésiode qu'elle a tiré au sort et n'a pu ni traduire ni commenter le texte. Plusieurs autres ont montré qu'ils ne maîtrisaient pas suffisamment les œuvres mises au programme.

D'abord, il reste trop d'erreurs dans les traductions présentées. On voit ainsi, dans l'autre passage d'Hésiode proposé, Hécate devenir le sujet de *φέρει* (v. 438) en dépit des participes apposés *νικήσας* (v. 437) et *χαίρων* (v. 438), ce qui condamne la compréhension de vers où il faut, il est vrai, être attentif à la syntaxe ; de même rendre *ἀφείλετο φαινομένην* (v. 443) par « elle s'éloigne après être apparue » aboutit non seulement à un contresens mais à une mauvaise interprétation du rôle donné à la déesse par le poète dans la réussite ou dans l'échec des entreprises humaines. De même encore, il fallait voir que Zeus était sujet du participe *ἵοντ'* (a), au vers 370 des *Nuées* d'Aristophane, à la fois pour construire la participiale et pour saisir le déplacement comique. Enfin, les phrases d'Isocrate ne souffrent pas qu'on en reste, pour les parallélismes *μὲν...*, *δὲ...* qui les organisent, à des balancements « d'une part... », « d'autre part... », sans rendre aucun compte de la construction ou bien en la faussant au fur et à mesure que la traduction avance.

Si les textes doivent être clairs dans leur détail pour les candidats, les commentaires doivent s'appuyer sur une connaissance de l'auteur et de la littérature grecque qui permette de voir le relief propre, le contexte ou les antécédents de l'extrait à expliquer. Il serait ainsi possible, par exemple, de mieux partir des théories présocratiques que raille Aristophane quand il fait expliquer à sa façon par ses personnages l'origine du bruit du tonnerre ; il serait possible aussi de montrer comment Isocrate joue de ce que ses contemporains connaissaient des descriptions de l'Égypte faites par ses « prédécesseurs ».

Enfin, quand les explications témoignent à l'évidence d'un travail de préparation fécond le jour de l'épreuve, ce que le jury a constaté plus d'une fois avec plaisir cette année encore, elles ne manifestent pas assez cette attention particulière au passage à étudier qui doit faire leur plus grande qualité. Il a manqué au commentaire de Justin (I, 54, 4-10) pour être véritablement bon ou très bon de s'articuler sur le mot *ἐμιμήσαντο*, qui se trouvait au début du passage et donnait le sens du propos, l'imitation dans la mythologie des prophéties annonçant la venue du Christ ; il lui a manqué aussi de s'attacher minutieusement aux exemples allégués par l'auteur – un Asclépios qui tente de ressusciter les morts, avant la punition de Zeus (cf. T. Gantz, *Mythes de la Grèce archaïque*, p. 168), pour n'en citer qu'un – qui confèrent au raisonnement une cohérence plus grande qu'il n'y paraît d'abord.

Toutes ces remarques n'ont qu'un but, montrer que l'explication d'un texte grec sur programme reste un exercice qu'on peut mener à bien et dont la préparation est un enrichissement pour l'écrit et pour d'autres épreuves orales.

## II. Explication hors programme.

**Notes sur 20 :** 14 ; 13 ; 11,5 ; 11 ; 10,5 ; 07

**Texte proposé :** Chariton, *Chairéas et Callirhoé*.

**Extraits proposés :**

Chariton, I, XI, 4-7 (de ὠρμίσαντο... à ... καὶ γωρμίμους)

**Morphologie :** Analyser la forme *πέύσσονται* (6) et donner les temps primitifs du verbe en attique.

Analyser *καταλήφεται* (6) et donner les temps primitifs du verbe en attique.

**Syntaxe :** Expliquer l'emploi de *χρή* (5) et indiquer les autres formules possibles.

Expliquer le cas de *τυράνων* (7) ; indiquer les constructions possibles du complément du comparatif.

Chariton, II, III, 5-8 (de Ὁ μὲν οὖν Διονύσιος... à ... ἀπεδίδου τὸν ἦχον)

**Morphologie :** Analyser la forme *ἔστῶσα* (5) ; donner les formes correspondantes aux autres voix.

Analyser la forme *πρόσελθε* (6) ; donner la conjugaison correspondante et rendre compte de la place de l'accent.

**Syntaxe :** Expliquer l'emploi de *εἴης* (6).

Expliquer l'emploi de *ταραχθῆς* (6).

Chariton, III, V, 3-6 (de Ἐπεὶ δὲ ἦκεν... à ... τοὺς γονεῖς)

**Morphologie :** Analyser la forme *συνέδραμεν* (3) ; donner les temps primitifs du verbe simple en attique.

Analyser la forme *ἐπίμεινον* (5) ; donner la conjugaison correspondante.

**Syntaxe :** Expliquer l'emploi de *ἀποθάνω* (5).

Expliciter *κᾶν* (5) et expliquer le détail de la syntaxe du membre de phrase où la forme est employée.

Chariton, III, IV, 8-11 (de Ἐπεὶ δὲ... à ... Ψεύδεται)

Morphologie : Analyser la forme νεώς (8). Décliner le pluriel.

Analyser la forme οἶδας (8). Donner l'équivalent en attique et conjuguer le temps.

Syntaxe : Expliquer le choix de la négation dans διὰ τὸ μηδὲν... δεδρακέναι (9).

Expliquer la construction Μη... γένησθε (9). Citer une autre construction possible et montrer la différence de sens.

Chariton, VII, III, 2-5 (de Τί οὖν χρῆ... à ... εἰλήλουθμεν)

Morphologie : Analyser la forme ὑπερβῆναι (2). Donner les temps primitifs du verbe simple en attique.

Analyser la forme εἰλήλουθμεν (5).

Syntaxe : Expliciter ἂν ... θέλωσι (4)

Justifier syntaxiquement l'emploi de κειμένη (2).

Chariton, VII, IV, 3-6 (de Συνεσπειραμένους... à ... θορυβουμένων)

Morphologie : Analyser la forme ἐλάττονας (3). Donner l'autre forme possible et commenter. Décliner le pluriel.

Analyser la forme ἀποκτείνας (6). Donner les temps primitifs du passif en attique classique.

Syntaxe : Expliquer la modalité dans Τίς γὰρ ἂν ...προσεδόκησε (4).

Justifier l'emploi du mode et du temps dans la subordonnée τίνες εἶεν (4).

La moyenne des notes s'établit à 11,16, beaucoup plus bas qu'en 2008 (14,66), il est vrai ; mais il faut rappeler que l'épreuve avait donné lieu l'an dernier à quatre très bonnes prestations notées de 16/20 à 19/20.

Le texte de Chariton, premier roman grec conservé qu'on date du I<sup>er</sup> ou du II<sup>e</sup> siècle après J.-C., ne pouvait pas gêner des candidats qui doivent être rodés à la prose classique et à la langue épique, pour évoquer tout de suite les citations homériques qui se trouvent souvent dans les extraits proposés. Outre le billet de tirage, chacun avait en main un feuillet qui donnait le texte de la CUF ; le texte était accompagné d'un chapeau développé où figuraient les informations nécessaires pour situer le passage dans son contexte et les indications qui donnaient le sens des mots rares ou des mots employés avec une acception peu habituelle.

Or, ce qui a le plus frappé cette année est sans doute de voir combien le vocabulaire courant peut être méconnu. Ainsi ὀψέ « tard, longtemps après » a été pris pour ὄσσε « les deux yeux », τὸ δίψος a

été compris comme « la boisson » et non la « soif », Ἀρίστων, en début de phrase, comme le génitif pluriel d'ἄριστος. Le verbe θάπτω « ensevelir », ἱκεσία « la prière » aussi bien que les apparentés cités par le jury durant l'entretien ont embarrassé ; Ἄρειος πάγος l'Aréopage, en début de phrase, a été traduit par « le coup de lance [est] prompt [chez les Athéniens] ». Certains n'ont pas songé au sens restrictif de τοσούτους qui en venait à signifier « si peu nombreux » dans le contexte où il figurait ou n'ont pas su rendre le passif dans ἐπιβουλεύοντες, « contre qui [leurs ennemis] complotaient », « objets d'un complot ». Parfois, enfin, les vers d'Homère que l'auteur aime à inclure dans son propos ont été fort maltraités. L'entraînement, la lecture des auteurs grecs, il faut le souligner à nouveau, sont les remèdes à ces lacunes.

Malgré les erreurs commises, qui ont fait la hiérarchie des notes obtenues, le jury doit redire combien il a été satisfait d'entendre des candidats capables d'établir en une demi-heure de préparation et sans dictionnaire le sens d'un texte grec de 20 lignes environ. Il resterait encore à mieux distinguer entre le souci d'exactitude, dans la première traduction, et la volonté de traduire élégamment – sans trahir la justesse – dans la seconde.

## RAPPORT SUR L'ORAL DE LATIN

Établi par M. Philippe MOREAU

### I. Explication préparée d'un texte du programme.

Le candidat dispose de deux heures pour préparer le texte, avec dictionnaire et usuels, puis de 30 mn. pour l'introduire, le lire, le traduire, le commenter et conclure. Le jury reprend, par ses questions et suggestions, certains points de la traduction et du commentaire (5 à 10 mn.) : les candidats sont invités à saisir l'aide qui leur est alors proposée en acceptant de reconsidérer leur première interprétation. Sont ensuite posées au candidat quatre questions de grammaire (morphologie et syntaxe), éventuellement de scansion (non préparées ; 5 à 10 mn.). Les six candidats ont tiré au sort les textes et questions suivants :

Térence, *Eunuchus*, II, 2, v. 232-264.

Questions :

1. Les verbes impersonnels exprimant un sentiment : conjugaison à l'indicatif ; syntaxe.
2. Décliner l'interrogatif *quis*.
3. L'expression de la concession.
4. L'expression de l'ordre et de la défense.

Cicéron, *De signis*, XXXVII, 81 (*Quamobrem si suscipis*) - XXXVIII, 82 (*tuendam conseruandamque suscepit*).

Questions :

1. Décliner à toutes les formes le syntagme présent dans le texte sous la forme *uni familiae*.
2. Donner, à la première personne du singulier, les quatre temps du subjonctif de *queror*.
3. Les emplois de l'adjectif verbal.
4. Les conjonctions de subordination de condition.

Cicéron, *De signis*, XXXIII, 73 (*Aliquot saeculis post*) - 75 (*atque amentia coepit*).

Questions :

1. Morphologie de *quisque*.
2. Conjuguer le verbe présent dans le texte sous la forme *gaudeatis* à l'imparfait du subjonctif actif et au plus-que-parfait du subjonctif actif.
3. Le jeu des temps dans la proposition infinitive.
4. L'expression du but.

Quinte-Curce, VIII, I, 41 (*Clitus, cum abstraheretur*) - II, 1 (*transacta perpendimus*).

Questions :

1. Conjuguer au présent, à l'imparfait, au futur simple et au parfait de l'indicatif le verbe présent dans le texte sous la forme *praeterierit* (§ 41).

2. Décliner au singulier et au pluriel le syntagme *eadem lingua*.
3. L'attraction du pronom relatif.
4. L'expression de la cause.

Sidoine Apollinaire, *Carmina*, V, 580 (*Boue, fruge*) - 603 (*Bactra tribuna*).

Questions :

1. Décliner *iste, ille, ipse*.
2. Définir les divers paradigmes de la 3e déclinaison et décliner le neutre *mare*.
3. Les valeurs de l'ablatif.
4. Sens et constructions du subordonnant *cum*.

Sidoine Apollinaire, *Carmina*, VII, 71 (*Heu ! Quo nunc*) -97 (*nunc ipsa mihi*).

Questions :

1. Quels sont les imparisyllabiques de la 3e déclinaison qui ont le génitif pluriel en *-ium* ?
2. Indiquer les participes présent actif et parfait passif, ainsi que l'adjectif verbal, des verbes : *moneo, deleo, collego, uincio*.
3. Quelles sont les constructions du verbe *iubeo* ?
4. Les emplois de l'infinitif.

Les notes obtenues sont : 15,5 ; 12,5 ; 12 ; 10 ; 9,5 ; 8. Le jury n'impose pas aux candidats un type particulier de commentaire, linéaire ou composé. Il constate cependant que le commentaire composé évite une exégèse pointilliste qui ne saisit pas l'organisation, le mouvement et les enjeux essentiels d'un texte, et qu'il favorise une meilleure maîtrise du temps imparti. S'il arrive que le jury signale à un candidat qu'il ne lui reste que deux minutes, celui-ci devra montrer sa capacité à résumer en quelques phrases ce qu'il souhaitait encore dire, et passer rapidement à la conclusion. Il est souhaitable de tenir compte de la spécificité des textes : ainsi, dans le cas de Térence, de la nature métrique du passage, *diuerbium* ou *canticum*, des procédés d'énonciation comme l'aparté, du jeu sur les "lieux" scéniques ; dans le cas de Sidoine, des particularités génériques : panégyrique en vers, thématique épique, etc. Le jury a eu la satisfaction d'entendre un excellent commentaire de Cicéron, ne laissant de côté aucun aspect du texte, et présenté avec clarté et fermeté. Les questions de grammaire (cf. la liste ci-dessus) relèvent de la morphologie et de la syntaxe de base, et le jury, en entendant certains candidats inventer des formes verbales aberrantes, n'en a pas conclu pour autant qu'ils ignoraient cette morphologie. La nature impromptue des questions suppose non seulement une connaissance solide des faits grammaticaux, base indispensable, mais surtout la capacité de la mobiliser immédiatement et de présenter un exposé organisé, même de manière sommaire. Les futurs candidats sont invités à ne pas faire confiance à leur sens de l'improvisation, mais au contraire à préparer spécifiquement ce type d'interrogation, destiné à mesurer des capacités (rapidité intellectuelle, sens de l'organisation) indispensables à de futurs enseignants.

## II. Traduction improvisée.

Les textes proposés au candidat sont munis d'un titre développé lui indiquant le contexte, d'indications de vocabulaire et de notes explicatives. Il dispose de 30 mn pour sa préparation, sans dictionnaire, puis de 15 mn pour lire le texte, le traduire une première fois par groupes de mots faisant apparaître les unités syntaxiques (et non mot par mot, ce qui ralentit la traduction), puis une seconde

fois de manière plus libre et plus littéraire. Il est rappelé que la lecture des vers doit respecter les élisions. La reprise de la traduction et l'interrogation de grammaire se déroulent comme dans l'épreuve sur programme. Les sujets étaient tirés d'Ovide, *Métamorphoses*, VI et VII, et associés aux questions suivantes :

Ovide, *Métamorphoses*, VI, 511-534 : "Térée, roi de Thrace et époux de Procné, est allé chercher sa belle-sœur Philomèle pour la ramener près de sa sœur désireuse de l'avoir auprès d'elle. Mais à peine a-t-il vu la jeune fille qu'il s'enflamme pour elle. A peine arrivés, il l'emmène dans une obscure bergerie où il la fait sienne, contre son gré".

Vocabulaire : *stabulum*, -i, n., "étable, bergerie" ; *canus*, -a, -um, "au poil blanc ou gris" ; *obuncus*, -a, -um, "recourbé" ; *madefactus*, -a, -um, "mouillé, humide" ; *laniatus*, -a, -um, "déchiré" ; *plangor*, -oris, m., "action de frapper, coup".

Notes : *exclamat* a pour sujet Térée ; *mea uota* : allusion à Philomèle ; *Pandio*, -onis, m., Pandion, père de Philomèle et Procné ; *fassus* vient de *fateor*.

Questions :

1. Conjuguer la forme *exierant* aux première et deuxième personnes du singulier du présent, de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif.
2. Quelles sont les particularités morphologiques du mot *puppibus* ? Quels autres mots les présentent-ils également ?
3. Syntaxe de la subordonnée comparative conditionnelle.
4. Emplois et sens de *donec*.

Ovide, *Métamorphoses*, VI, 652-674 : "Ayant appris le viol de sa sœur Philomèle par Térée, roi de Thrace, Procné, son épouse, en accord avec sa sœur, se venge de la barbarie de Térée en tuant leur fils Itys, et en lui servant ses membres lors d'un repas. Métamorphose des quatre personnages".

Vocabulaire : *cieo*, -ere, "faire venir" ; *resero*, -are, "ouvrir, dévoiler" ; *gestio*, -ire, "brûler du désir de" ; *crista*, -ae, f., "aigrette" ; *cuspis*, -idis, f., "pointe", d'où "épée, épieu, javelot" ; *rostrum*, -i, n., "bec d'oiseau" ; *epops*, *epopis*, f., "huppe (oiseau)".

Notes : *Ityn* (accusatif grec), Itys, fils de Térée et Procné, tué par sa mère et sa tante ; *Ityos*, génitif grec ; *Thracius*, Térée est roi de Thrace ; *Pandio*, -onis, m., Pandion, père de Procné et Philomèle ; *Cecropides*, "Cécropides" désigne de manière générale les Athéniens, car Athènes a été fondée par Cécrops.

Questions :

1. Conjuguer *uolo*, *nolo*, *malò*, à la première personne du singulier au présent, à l'imparfait, au futur simple et au parfait de l'indicatif, ainsi qu'au présent, à l'imparfait et au plus-que-parfait du subjonctif.
2. Décliner *alter* et *alius*, au singulier et au pluriel des trois genres.
3. Quels sont les principaux emplois et sens du participe ?
4. L'expression du conditionnel.

Ovide, *Métamorphoses*, VI, 180-201 : "Alors que la fille de Tirésias invite les Thébains à aller honorer Latone et ses deux enfants, Diane et Apollon, Niobé, reine de Thèbes et épouse d'Amphion, mère d'une nombreuse progéniture, tient un discours plein d'orgueil, et déclare son mépris pour Latone."

Vocabulaire : *tus*, *turis*, n., "encens" ; *fides*, *fidium*, f., "lyre" ; *eodem*, adverbe, "au même endroit" , *eodem accedit*, "s'ajoute à cela" ; *gener*, -eri, m., "gendre" ; *nurus*, -us, f., "bru".

Notes : *Niobe*, fille de Tantale, sœur de Pélops, épousa Amphion et lui donna sept fils et sept filles ; *tangere mensas* : Tantale fut d'abord aimé des dieux et admis à leurs festins ; *Pleiadum soror*, les Pléiades sont filles d'Atlas ; *Atlas*, Géant, père des Pléiades, il participa à la lutte des Géants et des dieux, et pour cette raison fut condamné par Zeus à soutenir sur ses épaules la voûte du ciel ; *Jupiter alter auus*, Tantale, père de Niobé, passe le plus souvent pour fils de Jupiter ; *Cadmi*, Cadmos est le légendaire fondateur de Thèbes, où règnent Amphion et Niobé ; *mei commissa mariti / moenia* : Amphion avait reçu d'Hermès une lyre et construisit les murailles de Thèbes.

Questions :

1. Indiquer le nominatif et le génitif singuliers des trois genres des pronoms-adjectifs indéfinis de sens négatif.
2. Décliner les pronoms personnels de la 1<sup>e</sup> et de la 2<sup>e</sup> personne et donner les adjectifs possessifs correspondants.
3. Quelles sont les valeurs de la relative au subjonctif ?
4. Indiquer les constructions de *potius quam*.

Ovide, *Métamorphoses*, VII, 76-97 : "Éaque, roi d'Égine, raconte la peste dont Junon a accablé son île et décrit le comportement des malades."

Vocabulaire : *Aesonides*, -ae, m., "fils d'Éson" (Jason) ; *recandesco*, -is, -ere, *recandui*, "redevenir brûlant" ; *scintilla*, -ae, f. ; "étincelle" ; *fauilla*, -ae, "cendre" ; *inardesco*, -is, -ere, *inarsi*, "s'embraser" ; *Aeso*, -onis, m., "Éson" ; *lux*, *lucis*, f., ici au sens de "jour" ; *torus*, -i, m., "couche, mariage" ; *triformis*, -e (adjectif), "à la triple apparence" ; *socer*, -eri, m., "beau-père" (le père d'Aeétés, futur beau-père de Jason, est Apollon).

Notes : Le sujet de *erat* est : Médée ; construire *lucoque foret quod numen in illo : et numen quod foret in illo luco*.

Questions :

1. Conjuguer au présent, à l'imparfait, au futur simple et au parfait de l'indicatif le verbe présent dans le texte sous la forme *solet* (v. 79).
2. Décliner au singulier des trois genres le pronom-adjectif présent dans le texte sous la forme *toto* (v. 78).
3. L'expression de l'impersonnel.
4. Les emplois de *ut*.

Ovide, *Métamorphoses*, VII, 404-424 : "Médée, réfugiée à Athènes où elle a épousé le roi Égée, tente d'empoisonner Thésée, dont Égée ignore encore qu'il est son propre fils."

Vocabulaire : *bimaris*, -e, "baigné par deux mers" ; *aconitum*, -i, n. (acc. -on), "aconit" (plante vénéneuse dont le nom venait, dit-on, de *ἀκονίη*, "pierre à aiguiser") ; *Echidnea canis*, -is, f., "le chien né d'Echidna, Cerbère" ; *Tiryntius*, -a, -um, "de Tirynte" (ville où fut élevé Hercule) ; *resto*, -are, "résister" ; *obliquo*, -are, "détourner de biais" ; *necto*, -is, -ere, *nexi*, *nexum*, "attacher, relier" ; *adamas*, -antis, m., "acier" ; *spuma*, -ae, f., "écume" ; *concreasco*, -is, -ere, *concreui*, *concretum*, "se condenser, durcir" ; *ferax*, -acis : "fertile, fécond" ; *cautes*, -is, f., "rocher, pierre" ; *astus*, -us, m., "ruse, fourberie" ; *capulus*, -i, m. "manche, poignée".

Questions :

1. Conjuguer à la 1<sup>ère</sup> personne du singulier de tous les temps de l'indicatif et du subjonctif le verbe présent dans le texte sous la forme *ortum esse* (v. 408-409).
2. Décliner au singulier et au pluriel des trois genres l'adjectif qualificatif présent dans le texte sous la forme *decliuis* (v. 410).
3. Les emplois de l'adjectif verbal.
4. Quels types d'éléments peuvent-ils introduire une proposition subordonnée interrogative indirecte ?

Ovide, *Métamorphoses*, VII, 558- 579 : "Éaque, roi d'Égine, raconte la peste dont Junon a accablé son île et décrit le comportement des malades."

Vocabulaire : *stratum*, -i, n., "couverture" ; *uelamen*, -minis, n. : "vêtement" ; *praecordia*, -orum, n. pl., "poitrine" ; *medens*, -entis, participe présent employé comme synonyme de *medicus*, -i ; *auctor*, -oris, m., ici, "celui qui pratique" ; *letum*, -i, n. : "trépas" ; *semianimis*, -e, "à moitié mort".

Questions :

1. Décliner *puteus capax* au singulier et au pluriel.
2. Conjuguer le verbe présent dans le texte sous la forme *fit* (v. 559) au présent, à l'imparfait, au futur simple de l'indicatif, au présent, à l'imparfait du subjonctif.
3. Les emplois de *quisque*.
4. Les systèmes comparatifs exprimant l'accroissement parallèle.

Les notes obtenues sont : 10,5 ; 9 ; 8 ; 6, 5 ; 5 ; 4. Elles expriment le succès limité des candidats à cette épreuve délicate : ici encore, une préparation spécifique à la traduction rapide sans dictionnaire, et à la double traduction, est indispensable, les candidats ne pouvant se reposer sur leur pratique habituelle de la traduction orale.

## INFORMATIONS PRATIQUES

Une brochure destinée **aux concours de recrutements des personnels enseignants** est éditée chaque année par le ministère de l'Éducation nationale.  
Elle est disponible début septembre :

**dans les rectorats d'académie ;**

**dans les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) ;**

**dans les services communs d'information et d'orientation des universités (SCUIO) ;**

**à la Direction générale des Ressources humaines :  
32-34 rue de Châteaudun – 75436 PARIS CEDEX 09**

Cette brochure succincte rappelle les conditions requises pour vous inscrire au concours et donne des conseils pratiques :

- Où et comment vous inscrire ?
- Comment se préparer au concours ?
- Que se passe-t-il après la réussite aux épreuves ?
- La carrière, les rémunérations ...

## POUR EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez consulter le Système d'information et d'aide aux concours SIAC sur internet

<http://www.education.gouv.fr/siac>

SIAC est un site dédié aux concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation (second degré) et de professeurs des écoles (premier degré).

Il regroupe les informations utiles pour répondre à vos questions :

- Les textes officiels publiés au BO (programmes annuels, notes de service...)
- Les postes offerts dès leur publication au journal officiel ;
- Des informations pratiques relatives à certains concours ;
- Un guide qui présente le déroulement des concours, les conditions d'inscription, les statistiques de la session précédente, la nature des épreuves, les nouveautés réglementaires ;
- Où vous préparer aux concours ?
- Comment vous procurer les rapports de jury ?
- Comment obtenir les photocopies de vos copies ?
- En cas de réussite au concours comment serez-vous affecté en qualité de stagiaire ;
- Un vagemestre pour répondre à vos questions.

SIAC vous permet également, pendant la période d'ouverture des serveurs, de procéder à votre inscription au concours de votre choix.